

HEC MONTRÉAL

Que penser du revenu de base?

Par Ambre Fourier

Sciences de la gestion
(Gestion en contexte d'innovations sociales)

Mémoire présenté en vue de l'obtention
Du grade de la Maîtrise ès sciences
(M.Sc.)

Rédigé
Sous la direction de
Yves-Marie-Abraham

Mai 2017

Résumé

A l'heure où le « revenu de base » est perçu de plus en plus comme une solution intéressante pour résoudre, entre autres, les problèmes de chômage et de précarité qui affectent nos sociétés, nous avons voulu en savoir plus sur cette politique publique, ses fondements idéologiques et ses implications politiques.

Pour ce faire, nous avons d'abord exploré les questions que soulève la mise en place de ce « revenu distribué à tous les membres d'une communauté politique, sur une base individuelle, sans contrôle de ressources, ni exigence de contreparties ». Ceci nous a permis de constater que cette idée simple se décline en fait en une multitude de formules possibles.

Cherchant à repérer les principales différences entre ces formules de revenu de base, nous avons identifié finalement quatre grandes approches de cette politique publique, caractérisées par des modes de fonctionnement et des justifications idéologiques bien distinctes.

Pour à la fois tester notre typologie des revenus de base et explorer de manière plus empirique leur mise en œuvre, nous avons ensuite étudié trois expérimentations : Mincome (Canada, 1970-1974), Madhya Pradesh (Inde, 2011-2012) et le cas de la Finlande (2017).

Enfin, sur la base de ces trois premiers chapitres, nous avons cherché à répondre à la question suivante : qu'avons-nous à gagner ou à perdre dans la mise en place d'un revenu de base ? Réduite à une phrase un peu caricaturale, notre réponse est la suivante : le revenu de base peut aussi bien constituer une voie de sortie du capitalisme qu'un piège néolibéral.

Mots clés : politique publique, revenu, de base, revenu minimum garanti, allocation universelle, impôt négatif, égalité, liberté, soutenabilité, philosophie politique

Remerciements

Je remercie tout d'abord, mon directeur Yves-Marie Abraham d'avoir éveillé davantage mon esprit critique durant ces trois années universitaires, à l'occasion notamment de plusieurs cours et même bien au-delà. Merci de ta confiance et de ton accompagnement sans lequel ce mémoire n'aurait jamais pu voir le jour. Ton aide fut plus que précieuse !

Je remercie aussi ma mère Florence Chevreul et mon beau-père Didier Brelet, sans qui je n'aurais jamais osé m'aventurer vers ces études. Votre soutien fut primordial et je vous en suis extrêmement reconnaissante.

Merci aussi, à Yan Chantrel d'avoir bousculé mon esprit, il y a de cela quelques années, avec ce fameux sujet sur le «revenu de base». Tu avais eu du nez !

Je remercie aussi Guillaume Blum pour les discussions autour de ce sujet, tes encouragements et ta confiance, ainsi que de m'avoir permis de venir présenter quelques-unes de mes réflexions au sein de ton département à l'Université Laval.

Enfin, merci à plusieurs de mes amies qui ont partagé avec moi ce fabuleux programme à Hec : «Gestion en contexte d'innovation sociales». Elles n'ont eu de cesse de m'accompagner dans ce processus parfois fastidieux. Merci à Evelyn pour tes encouragements et ton côté rassurant, à Caroline pour ces discussions passionnées, à Anne pour tes conseils, à Gorana, Sarah, Abrielle, Audrey, pour votre motivation et votre enthousiasme.

Sommaire

Résumé.....	i
Remerciements.....	ii
Sommaire.....	iii
Introduction : Le « revenu de base » en débat.....	1
Chapitre 1 : Qu'est-ce que le revenu de base ?.....	7
1.1 Quelle est la substance du revenu de base ?.....	7
1.2 Une politique publique à géométrie très variable.....	9
1.2.1 Quelle universalité ?.....	10
1.2.2 Quelle modalité de distribution?.....	12
1.2.3 A quelles conditions ?.....	14
1.2.4 Avec quels montants ?.....	16
1.2.5 Quels modes de financement ?.....	18
1.2.6 Substitutif ou complétif ?	22
1.2.7 Quelle pérennité ?.....	23
1.3. Combien de revenus de base ?.....	24
Chapitre 2 : Les quatre types de revenu de base.....	25
2.1. L'impôt négatif	27
2.1.1 Mode de fonctionnement	28
2.1.2 Justifications idéologiques.....	31
2.2. L'allocation universelle	33
2.2.1 Mode de fonctionnement	34
2.2.2 Justifications idéologiques.....	36
2.3. Le revenu social garanti	39
2.3.1. Mode de fonctionnement	40
2.3.2 Justifications idéologiques.....	43
2.4. Le revenu de transition	45
2.4.1 Mode de fonctionnement	46
2.4.2 Principales justifications	50
2.5. Des options biens distinctes	55

Chapitre 3 : Trois études de cas

3.1. Mincome	59
3.1.1 Mise en contexte	60
3.1.2 Les caractéristiques du Projet Mincome	62
3.1.3 Principaux résultats.....	64
3.2. L'expérience de Madhya Pradesh (Inde).....	67
3.2.1 Mise en contexte	67
3.2.2 Les caractéristiques du projet.....	71
3.2.3 Principaux résultats	73
3.3. La Finlande	75
3.3.1. Mise en contexte.....	75
3.3.2. Caractéristiques de l'expérimentation.....	76
3.3.3. En attente des premiers résultats.....;	78
3.4 Quel avenir pour le revenu de base ?.....	79

Chapitre 4 : Les enjeux politiques du revenu de base.....83

4.1 Revenu de base et liberté	85
4.1.1 Qu'est-ce que la liberté?.....	85
4.1.2 Quels gains et pertes en termes de liberté ?.....	89
4.2 Revenu de base et égalité	97
4.2.1 Qu'est-ce que l'égalité ?.....	97
4.2.2 Quels gains et pertes en matière d'égalité ?.....	99
4.3. Revenu de base et soutenabilité	103
4.3.1 Qu'est-ce que la soutenabilité.....	103
4.3.2 Quels gains et pertes en matière de soutenabilité ?.....	104
4.4 Pour ou contre le revenu de base ?.....	107
Conclusion	109
Bibliographie	114

Le « revenu de base » en débat

« *Distribuer un revenu à tous les membres d'une communauté politique sur une base individuelle sans contrôle de ressources, ni exigence de contreparties* ». (Vanderborght, Van Parjis, 2005 : 6) : telle est la définition minimale du « revenu de base ». On parle aussi à son propos de « revenu universel », de « revenu minimum garanti », d'« allocation universelle » ou encore de « revenu d'existence ». Et on en parle plus que jamais ! Pas une semaine ne passe sans que le sujet ne soit évoqué dans les médias. Au cours des derniers mois par exemple, on a pu lire entre autres : « *La Finlande laboratoire du revenu universel* » (Radio-Canada, le 11 juin 2016), les « *Suisses disent non au revenu universel* » (Le devoir, 06 juin 2016). Au Québec, « *Le revenu minimum garanti, les premiers jalons plantés* », (le soleil, 21 septembre 2016). En ce qui concerne le Canada, le « *centre canadien des politiques alternatives* » vient de publier (octobre 2016) un rapport d'une quarantaine de pages intitulé *A Policymaker's Guide to Basic Income*, dans lequel l'auteur y recense les différentes formes que pourraient prendre le revenu minimum garanti. (Macdonald, 2016).

Plusieurs instances politiques s'apprêtent à tenter l'expérience. Outre le cas de la Finlande souvent cité, le gouvernement ontarien a inscrit dans son budget 2016 l'idée de lancer un projet pilote de revenu minimum garanti « afin de lutter contre la pauvreté ». Une expérience est d'ailleurs prévue à Kingston. Au Québec, François Blais, Ministre de l'emploi et de la solidarité, a été chargé de mettre en place un comité d'experts pour réfléchir sur la question, alors que plusieurs associations « de lutte contre la pauvreté » se positionnent déjà depuis longtemps en faveur de l'instauration d'un *revenu minimum garanti*¹. En France, c'est le candidat du Parti socialiste, Benoît Hamon qui a fait du « revenu de base » l'une des pièces maîtresses de sa campagne électorale pour les élections présidentielles 2017. Un peu partout

¹ Documentation publié par le Front Commun des Assistés sociaux, Argumentaire RSUG, Groupe de recherche et de formation sur la pauvreté au Québec. Document obtenu lors d'une rencontre avec « Mise au Jeu », lors d'un « théâtre législatif » sur le revenu de base

des groupes de pression en faveur de cette idée fourbissent leurs arguments.² On retrouve par exemple en France «*le mouvement Français pour un revenu de base*» (2013) qui vise à faire la promotion de cette politique par le biais de nombreuses publications et l'organisation d'événements de sensibilisation. A l'échelle mondiale, le « think thank » BIEN (Basic Income Earth Network), anciennement nommé collectif Charles Fourier (1987), regroupe de nombreux chercheurs qui plaident en faveur de l'instauration d'un « revenu de base », en particulier au sein de la confédération européenne. (La grande relève, 1987)

Le succès actuel de cette idée a de quoi surprendre, puisqu'à première vue elle semble faire l'unanimité. Déjà en 1993, le conseil canadien du développement social parlait de *l'attraction schizophrénique* suscitée par le *revenu minimum garanti*, car ce dernier était défendu à la fois par des organisations conservatrices et progressistes (Groulx, 2005 : 7). Aujourd'hui, le revenu de base intéresse aussi bien les milieux libertariens de la Silicon Valley (Ronfaut, 2017, 27 Janvier), que les mouvements politiques conservateurs ou des partis politiques « chrétiens » qui défendent le droit à la vie. Mais il trouve appui aussi très largement auprès de la «Gauche» social-démocrate, et séduit même une gauche plus radicale, fondamentalement anticapitaliste. On retrouve d'ailleurs des organisations en faveur du revenu de base dans des mouvements altermondialistes, tels «Nuit debout» ou des regroupements tels le Forum Social Mondial (FSM). Or, comment une telle convergence d'opinions est-elle possible entre des acteurs politiques aux projets si différents, voire opposés ? Le revenu de base serait-il le remède miracle à tous les problèmes que rencontrent nos sociétés ? C'est un peu l'impression qui s'impose quand on écoute ou on lit les principaux arguments en faveur de cette politique publique. Ses défenseurs lui prêtent en effet à la fois la capacité à résoudre la crise du chômage, à réduire la pauvreté, à combler les déficits des systèmes de sécurité sociale, à lutter contre la récession, à stopper la montée des inégalités, etc. Bref, le revenu de base fait figure de panacée politico-économique !

² BIEN (Basic Income Earth net Work), le MFRB (mouvement français pour un revenu de base), AIRE (Association pour un revenu d'existence), Mouvement Suisse pour un revenu de base, l'alliance européenne pour le revenu de base (*UBI-Europe*).

Mais qu'en est-il vraiment ? Cette idée simple peut-elle vraiment résoudre à elle seule tous ces problèmes compliqués ? Ne risque-t-on pas ici de sombrer dans une forme de « pensée magique »? Et d'abord, les promoteurs du « revenu de base » parlent-ils bien de la même chose ? Que désigne exactement cette notion ? La diversité des appellations n'est-elle pas un indice que des projets bien différents se cachent en fait derrière cette unanimité apparente ? Comme le suggère le titre d'un article de référence sur le sujet *The Many face of universal Basic Income* rédigé par De Wispelaere et Sirton (2004), le revenu de base n'a-t-il pas en réalité de multiples visages ? Quels sont dans ce cas ces visages que masque la notion de « revenu de base » ? S'il y a bel et bien une diversité de projets, quels sont les principaux enjeux politiques et économiques associés à ces projets? Olli Kangas directeur de recherche de l'institut Finlandais de protection sociale (Kela) nous met en garde à ce sujet : « Parler d'instaurer un revenu garanti sans préciser ce que l'on entend par là, revient à discuter de l'adoption d'un félin sans dire si on pense à un chaton ou à un tigre ». (Chollet, 2016, Juillet) Comment alors distinguer un « chat » d'un « tigre » en matière de « revenu de base »? Telles sont les questions auxquelles nous voulons tenter de répondre dans les pages qui suivent. Ces questions se résument à celle-ci, qui constitue donc notre question de recherche : ***quels sont les principaux enjeux politiques des différentes propositions de «revenu de base» ?***

Pour répondre à cette question, nous allons dans un premier temps (chapitre 1) tenter de définir de manière précise et rigoureuse ce qu'est le « revenu de base », en prenant appui sur les différentes propositions qui ont été élaborées au cours des dernières décennies (étude documentaire). Cette tentative aura pour principale vertu de faire voler en éclat l'unité apparente des projets formulés sous cette appellation. Nous verrons qu'il n'y a pas un mais plusieurs revenus de base. Cette idée relativement simple présente en réalité de multiples dimensions, qui peuvent faire l'objet de toutes sortes de combinaisons. Nous en donnerons un aperçu aussi complet et rigoureux que possible, en essayant de ne pas perdre le lecteur dans le labyrinthe de propositions que nous parcourrons.

Dans un second temps (chapitre 2), nous nous efforcerons de mettre de l'ordre dans le foisonnement révélé par notre étude du chapitre 1. Pour ce faire, nous proposerons une typologie des revenus de base, fondée sur les deux dimensions qui nous paraissent les plus essentielles : le montant du revenu proposé et le « degré » d'inconditionnalité du versement de ce revenu. Nous découvrirons alors qu'il y a dans le fond quatre grandes approches du revenu de base. Nous en présenterons les principales caractéristiques, ainsi que les fondements idéologiques. Notre démarche ici s'apparentera à l'élaboration d'idéaux-type, conformément à la méthode préconisée par Max Weber : « Les types idéaux sont des constructions mentales du chercheur plus adaptées à la complexité du social en mettant en relation pour chaque processus les divers et hétérogènes «sens visés» par les acteurs sociaux ainsi que leurs motifs. » (Weber, 2004 : 4). L'exercice révélera qu'en tant que nouvel « instrument de politique publique », (Gouv. Canada, 2014) le « revenu de base » n'est absolument pas neutre politiquement, tant dans sa conception que dans son application.

Dans un troisième temps (chapitre 3), nous présenterons trois cas d'expériences de revenu de base : deux expériences passées (Canada et Inde) et une expérience en cours (Finlande). Nous ferons le récit de ces tentatives, sur la base d'une autre étude documentaire, et nous en discuterons en prenant appui sur notre typologie. Ce chapitre sera d'abord l'occasion de donner un minimum de concrétude à ces discussions sur le revenu de base, qui trop souvent restent extrêmement abstraites, que cette abstraction soit d'ordre philosophique ou technocratique. Il nous permettra également de tester notre typologie des revenus de base (chapitre 2) et ainsi, de mettre en évidence le type de revenu de base qui a le plus de chances actuellement d'être mis en place dans nos sociétés. Sans grande surprise, nous verrons que c'est la version « libérale » de cette idée qui a clairement le vent en poupe...

Dans un quatrième temps (chapitre 4), nous tenterons d'identifier les principaux enjeux de la mise en œuvre probable d'un revenu de base « libéral » ou « ultra-libéral ». A l'heure où

l'utopie que l'on croyait « rêvée » est proche de devenir « utopie pratiquée »³, la question devient urgente. Par « enjeu », nous entendons « *ce que l'on peut gagner ou perdre dans l'entreprise de quelque chose* ». (Larousse, 2014) De même, par « politique », nous entendons tout ce qui est relatif à l'organisation de la « cité ». La politologue, Chantale Mouffe définit la politique comme « *l'ensemble des pratiques et des institutions à travers lesquelles un ordre est créé, organisant la coexistence humaine dans un contexte de conflictualité* » (Mouffe, 2005: 19). Plus précisément, nous tenterons d'évaluer les « gains ou les pertes » possibles en matière de liberté, d'égalité et de soutenabilité pour les personnes concernées par la mise en place de ce revenu de base. Thomas Paine, l'un des premiers promoteurs de cette idée, déclarait déjà en 1792 : « Sans minimum de ressources le citoyen ne peut vivre pleinement les principes républicains de liberté, d'égalité et de fraternité ». (Liegey et al, 2013, 4^{ième} couverture). A ces principes républicains, nous avons donc choisi d'ajouter celui de la soutenabilité de notre mode de vie, désormais indissociable des notions de « liberté » et d'« égalité », particulièrement si l'on se soucie du sort des générations futures. Nous examinerons ces « enjeux » à travers les différentes conceptions et définitions de ces trois valeurs. Évidemment, parler des enjeux d'une politique publique qui n'a jamais été mise en œuvre à grande échelle a quelque chose d'aventureux. Tel est le propre de tout travail de prospective. Mais cela ne le rend pas moins nécessaire et n'empêche pas la rigueur.

Comme le soutenait Max Weber dans sa célèbre conférence de 1917 sur la vocation du savant, l'un des apports possibles de la science est de faire « œuvre de clarté » (Weber 2003 : 102). Dans le domaine des sciences sociales et de la philosophie, ce travail consiste notamment à mettre en évidence les visions du monde qui fondent telle attitude ou telle idée, ainsi que les implications ultimes de cette attitude ou de cette idée.

« Les savants peuvent - et doivent - encore vous dire que tel ou tel parti que vous adoptez dérive logiquement, et en toute conviction, quant à sa *signification*, de telle ou telle vision dernière et fondamentale du monde. Une prise de position peut ne dériver que d'une seule vision du monde mais il est également possible qu'elle dérive de plusieurs, différentes entre elles. Ainsi le savant peut vous dire que votre position dérive de telle conception et non d'une autre. Reprenons la métaphore que nous avons utilisée tout à l'heure. La science vous indiquera qu'en adoptant telle position vous *servirez tel Dieu et*

³ Expression empruntée à Henri Desroches.

vous offenserez tel autre parce que, si vous restez fidèles à vous-mêmes, vous en viendrez nécessairement à telles conséquences internes, dernières et significatives. » (Weber, 2003 : 103)

C'est à une telle œuvre de clarté que nous nous sommes attelés concernant les projets de revenu de base. Nous ne prétendons pas verser au débat des idées nouvelles, mais offrir plus modestement des éléments de compréhension et d'interprétation pour permettre une prise de position peut être plus éclairée à l'égard de cette politique publique. Y sommes-nous parvenus ? Le lecteur en jugera.

Notons pour clore cette introduction que nous utiliserons généralement dans cet essai le terme « revenu de base » (Basic income), tout en ayant conscience qu'il serait plus juste d'adopter des appellations différentes selon les caractéristiques des projets dont il sera question. Il reste que cette appellation est sans doute la plus englobante. Elle est d'ailleurs choisie comme appellation générique par bon nombre de groupes de pression en faveur de cette politique publique. Sur un plan plus sémantique c'est aussi le terme qui correspond le mieux aux définitions à « minima du revenu de base »; autrement dit, celle qui présente le plus petit dénominateur commun à toutes les propositions dont nous allons parler.

Chapitre 1

Qu'est-ce que le revenu de base ?

« Cette proximité terminologique masque de profondes divergences sémantiques ».

(Mylando, 2012 : 18)

1.1 Quelle est la « substance » du revenu de base ?

Qu'est-ce donc que le « revenu de base » ? D'emblée, la multiplicité des appellations utilisées pour désigner cette idée suggère qu'il y a en fait plusieurs « revenus de base ». Ces appellations combinent généralement un substantif : revenu, allocation, salaire, dividende, dotation, impôt,... et un adjectif ou un complément : universel, garanti, « de base », « de citoyenneté », «national», etc. (Van Parjis, Vanderborcht 2005 : 6).

En premier lieu, le choix du substantif ne nous semble pas anodin. Le terme « revenu », le plus couramment utilisé, désigne l'ensemble des sommes reçues en espèces par un individu. Celles-ci peuvent provenir d'un salaire, d'un dividende, d'une rente, d'une location, etc. Ainsi, lorsque l'on utilise le terme, la somme en question peut avoir toutes sortes d'origines. En anglais, le terme «*income*» est tout aussi évasif qu'en français. Étymologiquement, *revenu* vient de «retour», c'est-à-dire qu'il est associé à une rétribution ou une contrepartie.

Utilisé par Philippe Van Parjis (2005), Yannick Vanderborcht (2005) ou encore François Blais (2001), le terme «allocation» désigne des «sommes périodiquement versées à des particuliers par un organisme officiel en vertu de la législation existante»⁴. Il suggère que ce dispositif s'inscrit dans le cadre d'un rapport de pouvoir entre une instance centrale et des bénéficiaires, à qui sont redistribués des revenus rassemblés par cette instance. On pense ici bien sûr au modèle des aides attribuées par l'État-social. Le terme « allocation » renvoie en effet davantage à un processus de redistribution (répartition secondaire) qu'à un processus de distribution

⁴ Voir Centre National des Ressources Textuelles et Lexicales

(répartition primaire) tel qu'il s'observe au cœur du système de production. (Bourguignon, Chiappori, 1998 : 4)

Le mouvement pour la décroissance conviviale préfère utiliser quant à lui le terme « dotation »⁵. Par l'emploi de ce substantif, les objecteurs de croissance veulent souligner que le « revenu de base » n'est pas obtenu grâce à une quelconque création de « valeur », mais constitue un droit acquis dès la naissance. Manière de reconnaître à l'être humain une certaine souveraineté sur ses moyens d'existence. Michel Lepasant, l'un des théoriciens de ce courant de pensée, parle de « droits d'usage souverains sur les biens communs ». (Lepasant, 2013) D'ailleurs, la notion de dotation désigne essentiellement pour eux un ensemble de droits de tirages sur des ressources et de droits d'accès à des services, sans exclure toutefois la réception d'une somme d'argent.

De son côté, et de façon originale, le sociologue et économiste français Bernard Friot, propose au contraire d'utiliser le mot « salaire », qui se rapporte à la « rémunération d'un travail ou d'un service »⁶. S'inscrivant dans une perspective marxiste, l'auteur considère que seul le travail crée de la *valeur*, mais que la valeur ne se réduit pas à celle qui intéresse le capitaliste (valeur d'échange). En proposant d'attribuer à tout le monde un « *salaire à vie* », Friot veut imposer l'idée que tout le monde contribue en fait à la création de la valeur économique, c'est-à-dire à tout ce qui nous utile (valeur d'usage). Les termes « allocation » ou encore « revenu » ne rendent pas compte, selon lui, de cette participation de tous à la création de valeur.

On retrouve aussi dans le débat le terme « dividende ». C'est d'ailleurs sous cette appellation que fut présentée l'une des plus vieilles propositions de « revenu de base », par Thomas Paine dans la *Justice Agraire* (1795). L'étymologie du mot « dividende » signifie « ce qui doit être divisé ». Dans cette perspective, le revenu de base est envisagé comme un « *droit naturel* »⁷,

⁵ Etymologie du terme dotation : **Étymol. et Hist.** 1325 « fonds assignés à un établissement, à un service » (*Cart. de Notre-Dame des Voisins*, 152, J. Doinel ds Delb. *Notes*); spéc. av. 1824 « biens, revenus attribués aux membres d'une famille souveraine, à un chef d'état » (*supra ex.*). Empr. au lat. médiév. *dotatio*, *-onis* (1203 ds Latham) dér. de *dotare* (*doter**). Centre des Ressources Textuelles et Lexicales. Dotation (CRTL).

⁶ Centre des Ressources Textuelles et Lexicales (CRTL) : « Salaire ».

⁷ Les droits naturels font référence aux droits associés à la nature même de l'homme. Ils sont universels contrairement aux droits positifs.

fondé sur la reconnaissance à tous d'une « propriété naturelle » sur les moyens d'assurer leur existence, à commencer par la terre. Pour le dire de manière imagée, il s'agit en quelque sorte d'attribuer à chaque humain la qualité d'« actionnaire » de l'entreprise « Humanité ». Notons que le terme dividende suggère que la distribution de ce revenu n'est pas nécessairement régulière.

Mais, à l'occasion, on rencontre également dans la littérature sur le revenu de base le substantif « impôt ». Il fait référence à un prélèvement de l'État via l'outil de la fiscalité. Habituellement positif, ce prélèvement se transforme en un retour d'argent lorsqu'il concerne des personnes qui vivent en dessous d'un certain seuil, appelé généralement « seuil de pauvreté ». C'est ce que l'on appelle « l'impôt négatif ». La politique proposée ici repose donc sur un système de fiscalité inversé pour les bas revenus.

Ces différences sémantiques laissent entrevoir qu'il n'y pas un mais plusieurs projets de revenus de base, éventuellement divergents sur les plans politiques et philosophiques. L'étude plus détaillée des différentes propositions qui ont été formulées au cours des dernières décennies confirme cette diversité. La suite de ce chapitre, qui porte en quelque sorte sur les « clauses du contrat », va nous le montrer avec davantage d'évidence encore.

1.2 Une politique publique à géométrie très variable.

Simple dans son principe, l'idée du revenu de base l'est beaucoup moins dès qu'il s'agit de penser à sa mise en œuvre. De nombreuses questions se posent en effet à ce sujet, et notamment celles-ci : 1) Qui seront les bénéficiaires réels de cette politique en principe universelle ? 2) Comment sera distribué ce revenu ? 3) Jusqu'à quel point sera-t-il inconditionnel ? 4) Quel sera son montant ? 5) Et comment sera-t-il financé ? 6) Viendra-t-il ou non remplacer les protections sociales déjà existantes ? 7) Comment garantir enfin la pérennité d'une telle politique ? Nous présenterons dans les pages qui suivent les différentes réponses qui ont été

fournies à ces questions par les promoteurs du « revenu de base ». Cela nous permettra de réaliser à quel point ce projet présente en réalité de multiples visages !

1.2.1 Quelle universalité ?

Le caractère « universel » des politiques sociales apparaît en 1942 avec l'instauration du Plan Beveridge en Angleterre. A ce moment-là, on met en place une protection « universelle »; faisant office de « filet de sécurité » pour tous en cas de besoin, alors qu'à l'époque la sécurité sociale était réservée aux « travailleurs cotisants ». On voit ainsi apparaître à ce moment « la garantie d'une sécurité minimum », au-delà de l'occupation d'un travail passé, présent ou futur. Le plan Beveridge pose ainsi les jalons d'un « droit à la sécurité » hors emploi. Pour Marshall (1949) c'est l'avènement d'une forme de «citoyenneté sociale» qui vient compléter l'obtention des droits civils et des droits politiques. (Hassenteufel, 1996)

Les projets de revenu de base s'inscrivent dans le prolongement de ces principes. Tous sont qualifiés d'« universels ». Mais il s'agit en réalité d'une universalité partielle, si l'on veut bien nous permettre cet oxymore. Ces projets en effet, quels qu'ils soient, concernent toujours une communauté politique limitée. Celles et ceux qui n'en font pas partie ne peuvent donc prétendre à bénéficier de cette politique publique. Pour qu'un tel projet mérite vraiment le qualificatif d'« universel », il faudrait qu'il s'applique à l'humanité toute entière. Notons que c'est ce que propose la fondation de l'artiste néerlandais Peter Koistra (1994), qui promeut une allocation universelle financée par les Nations Unies (Van Parjis, Vanderborcht 2005 : 34).

Mis à part ce cas atypique, les projets de revenu de base visent une collectivité humaine restreinte. Pour les plus ambitieux d'entre eux, cette collectivité pourrait être constituée des membres d'un regroupement d'État-nations. Les chercheurs Jean Marc Ferry et Philippe Van Parjis préconisent ainsi un « revenu de citoyenneté » attribué à l'ensemble des citoyens de l'Union européenne. Mais le plus souvent, les projets de revenu de base sont envisagés à une échelle infranationale. En France par exemple, le Conseil régional d'Aquitaine-Limousin-

Poitou-Charente a voté récemment un projet d'expérimentation sur son territoire⁸. Toutefois, de nombreuses expérimentations ont été lancées en fait à un niveau municipal. Ce fut le cas au Brésil de la Bolsa Familia, une aide aux familles, conditionnée à la scolarisation des enfants, mise en place dans les années 1990. Plus proche de nous, c'est la ville de Dauphin dans le Manitoba qui a bénéficié au cours des années 1970 d'un programme de revenu de base. Citons également le cas d'Utrecht aux Pays-Bas, qui expérimente actuellement une telle politique avec 300 personnes recevant de l'aide sociale (Herard, 2016, 19 Mai). Bref, la communauté politique concernée par ces projets est toujours limitée, et parfois même très limitée.

Au sein même de ces communautés restreintes des exclusions sont possibles, selon que l'on retient comme critère la qualité de « citoyen » ou celle de « résident ». Si l'attribution du revenu de base est liée à la citoyenneté, alors elle peut être refusée à ceux dont les droits civiques ont été suspendus. En Alaska, les citoyens condamnés dans l'année n'ont ainsi pas le droit au « *dividend permanent fund* », une sorte de revenu de base reposant sur les bénéfices de l'exploitation pétrolière. (Damon, 2011) Mais cette qualité de citoyen n'est pas non plus reconnue aux personnes mineures. C'est la raison pour laquelle ceux-ci sont souvent exclus des projets de revenu de base. Toutefois, cette exclusion fait l'objet de débats. Ceux qui considèrent le revenu de base comme un « droit naturel », c'est-à-dire un « *droit parce que l'on existe* »⁹ souhaitent généralement l'accorder dès la naissance. Mais comment verser ce revenu à des enfants, autrement que sous la forme d'un transfert à leurs parents, ce qui l'apparenterait alors aux allocations familiales ? La somme pourrait être versée sur un compte en banque, destinée à être libérée à la majorité. Ce fut le cas en Angleterre sous le gouvernement de Tony Blair avec la mise en place d'un Child Trust¹⁰.

En résumé, et comme le dit l'économiste Chantale Euzéby à propos du revenu minimum garanti¹¹: « tout le monde est censé pouvoir l'obtenir dès lors que l'état de besoin est constaté.

⁸ Motion 6 juillet 2015, conseil régional d'aquitaine

⁹ Expression emprunté à James Meade, économiste anglais prix de la banque de Suède (1977).

¹⁰ En 2003, le gouvernement britannique de Tony Blair accorda à chaque enfant une somme d'argent destinée à leur fournir un capital de base disponible à leur majorité.

¹¹ En parlant du revenu minimum garanti, c'est-à-dire des minima-sociaux au sein de l'union européenne.

En réalité, des conditions restrictives plus ou moins fortes existent pour deux catégories de population : les étrangers, et les jeunes » (Euzéby, 1997 : 48). On doit ajouter à ces exclus les personnes dépossédées de leurs droits civiques. Par conséquent, l'universalité de cette politique publique reste somme toute restreinte.

1.2.2. Quelles modalités de distribution ?

Comme le montre le cas des mineurs dont il vient d'être question, se pose la question de l'unité de référence dans l'attribution du revenu de base. Cette unité doit-elle être la famille (ménage + enfants) ou l'individu ? Actuellement, la plupart de nos prestations sociales sont fondées sur le revenu des ménages, sur ce que l'on nomme le « foyer fiscal ». Toutefois, dans la majorité des propositions de revenu de base, c'est « l'individualisation de la politique sociale » qui est préconisée, et cela pour plusieurs raisons : 1) la difficulté à délimiter et à définir la composition d'un ménage » sans pour autant discriminer le reste de la population; 2) le caractère intrusif des vérifications portant sur les revenus et la situation matrimoniale des personnes concernées; 3) le souci de favoriser la liberté individuelle, celle des femmes en particulier à qui on souhaite garantir ainsi le moyen de s'émanciper du système patriarcal. Toutefois, certains promoteurs du revenu de base craignent que cette individualisation exacerbe l'individualisme dans nos sociétés. D'autres, comme Alain Caillé, directeur de la revue du MAUSS, s'opposent à cette individualisation par souci de justice vis-à-vis des personnes vivant seules. Ils font valoir qu'une famille bénéficie d'une mise en commun de ses ressources : « Un célibataire a davantage de frais fixes à supporter, ne serait-ce que pour se loger » (Euzéby, 1991 : 45).

La fréquence de distribution de ce revenu de base pose aussi question. Doit-elle être mensuelle, annuelle ou même irrégulière ? Les réponses à ces questions varient selon les projets proposés. Dans la majorité des cas, c'est un revenu régulier mensuel qui est préconisé, comme le sont d'ailleurs bien souvent les prestations d'aide sociale. La régularité et la constance du dispositif doivent permettre d'assurer ce que Van Parijs nomme « un socle de sécurité ». Mais en Alaska,

par exemple, le *permanent fund* (Basic income Grant) est distribué annuellement en fonction de la rente pétrolière. Cette dernière varie d'année en année selon le prix du pétrole. On retrouve aussi la même logique à Macao et à Singapour où un revenu de base du même type est versé et dont le montant est fonction du PIB. Dans le cadre de ce dispositif, les citoyens sont considérés en somme comme des « stakeholders » d'un capital commun. Ils touchent donc « un dividende ». Une autre formule offre un revenu variable et incertain : c'est celle de l'impôt négatif. Le montant perçu évolue au gré des autres revenus du contribuable : il « est maximal lorsque les autres revenus sont nuls et il décroît à mesure que ceux-ci s'accroissent » (Van Parjis, Vanderborght 2005 : 36). Le montant versé est donc bien souvent difficile à prévoir.

Enfin, la nature de ce revenu est également sujette à débat. La grande majorité des projets préconisent une distribution sous forme monétaire. Cette forme est censée favoriser la liberté des bénéficiaires en leur permettant d'exprimer leurs préférences. Certains cependant voudraient au contraire limiter cette liberté, jugée problématique notamment au regard des effets dévastateurs de la consommation sur le plan écologique. Dans cette perspective, ils proposent plutôt un revenu de base en « nature ». Tel est le principe de la Dotation Inconditionnelle d'Autonomie (DIA) proposé par un collectif d'objecteurs de croissance français. Cette dotation consisterait principalement en un ensemble de droits de tirage sur des ressources (eau, énergie, logement,...) et de droits d'accès à des services (santé, culture, éducation, transport...). Le montant de ces différents droits serait fixé démocratiquement par la communauté politique concernée. Notons que ces droits ne peuvent être comparés aux *Food Stamps*¹² mis en place aux USA. Ici, la distribution en nature s'appliquerait à l'ensemble de la collectivité dans un objectif de soutenabilité, et non pas pour contraindre et contrôler les « pauvres » dans leurs dépenses...

¹²Le programme de Food Stamps, fut instauré en 1964 dans le cadre de la War on Poverty de Lyndon B. Johnson. Il met à disposition des adultes sans ressources des bons d'achat de nourriture valables dans des magasins agréés

1.2.3. A quelles conditions?

En principe, le revenu de base est inconditionnel. En pratique, les choses sont moins claires à nouveau. Bon nombre de projets posent en fait des conditions *a priori* et/ou *a posteriori* à l'attribution de ce revenu. C'est le cas en particulier des projets d'impôts négatifs. Leurs partisans, qu'ils soient d'ailleurs de droite tels que Milton Friedman(1962), Lionel Stoléru(1974)¹³, ou de gauche (Alain Caillé¹⁴), argumentent en faveur d'un revenu de base distribué seulement aux «personnes dans le besoin». Pour Milton Friedman, l'État doit intervenir en matière de politiques sociales uniquement pour mettre fin à la « grande pauvreté », puisqu'elle serait nuisible au bon fonctionnement de l'économie. Pour Alain Caillé, l'objectif premier doit être d'améliorer concrètement et symboliquement le versement des aides aux plus démunis. Mais dans les deux cas, seraient donc exclues du dispositif toutes les personnes disposant de revenus supérieurs à un seuil de pauvreté ou l'équivalent. Des auteurs tels que Philippe Van Parijs, Baptiste Mylondo ou encore Marc Ferry souhaitent au contraire que le revenu de base soit distribué aux riches comme aux pauvres, sans considération donc de la situation économique *a priori*. Les arguments présentés par les partisans de cette *inconditionnalité forte*¹⁵ (Caillé, 1996 : 384) sont essentiellement de trois ordres : éliminer la stigmatisation subie par les personnes en situation de pauvreté, limiter les comportements d'auto-exclusion de la part des bénéficiaires¹⁶ et réduire le travail bureaucratique qu'impose toute politique sociale conditionnelle.¹⁷

¹³ Il fut secrétaire d'État sous le gouvernement de Giscard d'Estaing.

¹⁴ Alain Caillé n'utilise pas le terme d'impôt négatif cependant sa proposition relève nous le verrons du même principe. Le « revenu de citoyenneté » car c'est comme cela qu'Alain Caillé le nomme serait soumis à une « inconditionnalité faible » car il serait versé en dessous d'un certain seuil de revenu et serait ensuite dégressif ». Source : Jean Marie Harribey (2002). Revenu d'existence monétaire et d'inexistence sociale, dans le cadre du colloque : « Pour ou contre le revenu d'existence ? », Université de Bordeaux 12 Janvier. p 2.

¹⁵ « Inconditionnalité forte » terme utilisé par Alain Caillé(1996) pour désigner l'ensemble des propositions de « revenu de base » qui font la promotion d'une distribution de « revenu » à tous les membres d'une communauté politique.

¹⁶ En France, par exemple, le taux de non recours au RSA est très élevé, entre 36% socle et 68% pour le rsa activité d'après les chiffres de la dares 2011.

¹⁷ Argument souvent présenté notamment allant à l'encontre des minima sociaux.

Outre des conditions *a priori*, certains projets de revenu de base exigent du bénéficiaire une contrepartie *a posteriori*, sous la forme par exemple d'un certain nombre d'heures de travail. C'est le cas du projet défendu par Bernard Stiegler, qui propose un «revenu contributif» fondé sur le modèle des intermittents du spectacle en France; modèle qui assure un revenu aux bénéficiaires en fonction d'un nombre minimal d'heures travaillées. Atkinson (1996) propose lui aussi un revenu de «participation». Néanmoins, la forme que cette participation peut prendre reste très ouverte et donc relativement peu contraignante. Pour Atkinson (1996), le «revenu de base» viendrait en contrepartie d'un effort «commun». (Activité bénévole, aides aux personnes dépendantes, formation, etc.)¹⁸

L'argument de base en faveur de cette forme de conditionnalité est bien résumé par la position classique de Rawls, pour qui l'idée de rémunérer le «surfeur de Malibu» a quelque chose d'insensé puisque celui-ci passe sa journée dans les vagues, sans se soucier de participer avec ses contemporains à la bonne marche du monde. Le grand philosophe ne fait ici qu'exprimer l'opinion commune pour qui le «contrat social» propre à nos sociétés suppose d'y contribuer en particulier sous la forme d'un travail rémunéré. Pour une part, les promoteurs de l'impôt négatif se rapprochent de cette position. Ils n'exigent pas de contrepartie en échange de la distribution d'un revenu de base, mais conçoivent celui-ci comme un dispositif de réinsertion professionnelle. Le montant de ce revenu, en effet, est trop faible pour permettre à son bénéficiaire de combler ses besoins de base. Il constitue en lui-même un fort incitatif à retourner sur le marché du travail. Bien qu'il n'y ait pas d'exigence de contrepartie explicite, le retour à l'emploi reste la norme et donc la demande sociale.

Contre ces propositions, d'autres promoteurs du revenu de base présentent le droit à percevoir celui-ci comme un droit inaliénable, rigoureusement inconditionnel. Van Parijs le conçoit comme un droit d'accès à une richesse collective reçue par héritage des générations passées et

¹⁸ Dans une entrevue donnée au journal Libération, il indique : «je préfère parler d'un "revenu participatif". Dans ce schéma, ce revenu minimum de base s'adresserait à tous ceux qui concourent à l'effort commun, les salariés, les artisans, les étudiants, les personnes en formation, les demandeurs d'emploi et les bénéficiaires d'aides sociales.» Philippe Douroux, 2016 : Anthony Atkinson : avons-nous oublié qui se cache derrière les chiffres de l'exclusion? Libération, 21 janvier

injustement répartie actuellement. (Van Parijs, 1991) D'autres le considèrent comme un «droit à la vie», «un droit parce que l'on existe», comme dit l'économiste James Meade. Cela rejoint la position classique des chrétiens, pour qui ce droit à la vie pouvait même justifier le vol et doit donc être garanti sans exigence de contrepartie. « Le superflu des uns revient de droit naturel au soutien des pauvres », écrivait le grand théologien Saint Thomas d'Aquin au sujet de l'aumône [IIa IIae q LXVI a 7] (Taro, 1996 : 136). Il y a ceux également qui souhaitent que ce revenu soit un «droit» semblable au droit de vote. Il matérialiserait l'existence d'un contrat civique (Marc Ferry 1996, 115-134). Enfin, certains partisans du revenu de base considèrent l'inconditionnalité comme le meilleur moyen de déconnecter le revenu du « travail », afin de libérer celui-ci de son caractère contraint et hétéronome, c'est-à-dire soumis aux « lois du marché ». Dans cette perspective « post-travailliste », défendue notamment par André Gorz, le revenu de base doit permettre à ses bénéficiaires d'en finir avec l'emploi salarié et son caractère aliénant, pour renouer avec des activités autonomes, plus propices à l'épanouissement collectif et individuel des êtres humains.

1.2.4. Avec quels montants ?

Avant toute chose, notons qu'il est difficile d'avoir des informations exactes sur les «montants» proposés, ce qui peut surprendre étant donné l'aspect central de cette dimension. En effet, l'impact économique et politique d'un revenu de base risque de varier considérablement selon le montant offert et du contexte socioéconomique d'une société donnée. Tout dépend en fait des finalités que l'on donne à cette politique publique.

Si l'on envisage le revenu de base comme une sorte de « sécurité sociale », il sera conçu comme un revenu secondaire, ne permettant pas de couvrir les besoins essentiels du bénéficiaire et s'ajoutant donc à d'autres formes de revenus, en particulier ceux de l'emploi salarié. Dans cette perspective, les montants proposés se situent au niveau ou au-dessous du seuil de pauvreté propre à la collectivité considérée. En France, Gaspard Koenig et Marc Basquiat proposent de

distribuer un montant de 450 euros par mois, soit une somme nettement inférieure à ce qui est considéré comme le seuil de pauvreté dans ce pays (1008 euros par mois par personne en 2014).¹⁹ Conçu comme un impôt négatif, le montant distribué varierait en fonction des gains obtenus sur le marché du travail. En France, l'économiste Yoland Bresson a proposé en 2008 un montant de 330 euros par mois (Basquiat 2010, 119). Au Québec, François Aubry (1999), économiste à la CSN (Confédération des Syndicats Nationaux) propose une allocation universelle équivalente au seuil de pauvreté.

Si le revenu de base est envisagé comme un moyen de se libérer de la contrainte du travail salarié, il sera conçu au contraire comme un revenu primaire. Son montant sera alors calculé de façon à ce qu'il puisse couvrir les besoins essentiels du bénéficiaire et permettre à celui-ci de s'adonner à des activités non-marchandes (autoproduction, activités militantes, bénévolat, *care*,...). Par exemple, le *salair*e à vie proposé par Bernard Friot s'élève à 1200 euros par mois. Pour Mylondo, le « revenu universel » devrait s'élever à 750 euros par mois par adulte et 230 euros par enfants.(Mylondo, 2012 : 34) Si cette somme est inférieure au seuil de pauvreté actuel, Mylondo fait le pari qu'il deviendra suffisant une fois la transition enclenchée. Les promoteurs de la DIA se situent dans cette perspective également mais ne proposent pas de montant en argent, puisque cette dotation est essentiellement versée en nature (droits de tirage et droits d'accès). Il reste que le volume de ces droits doit être calculé de manière à garantir à chacun une « vie décente mais frugale », dans le respect des limites biophysiques (ressources/exutoires) du territoire occupé par la collectivité concernée.

Entre ces deux formules que presque tout oppose, on trouve des propositions intermédiaires, comme celle du «libertarien de gauche » Van Parijs. En réalité, les idées du philosophe n'ont pas cessé d'évoluer au sujet de cette question du montant du revenu de base. D'après l'une de ses interventions récentes, Van Parijs propose une somme mensuelle équivalente à «15 % à

¹⁹ D'après les données de l'INSEE (2014), étaient considérées comme pauvres toutes les personnes ayant un revenu inférieur à 860 euros par mois (Europe) ou 1008 euros (France). Le seuil européen correspond à 50% du revenu médian, tandis que le seuil français a été fixé à 60% du revenu médian. Observatoire des inégalités (2016), les seuils de pauvreté en France. Source en ligne : <http://inegalites.fr/spip.php?article343> consultée le 14/05/2017.

25 % du produit intérieur brut par tête, soit d'environ 350 à 600 euros» (Van Parijs, *in* Martin Legros, 2016, 18 août). Ce montant relativement faible, distribué à tous sans condition, constitue pour lui un point de départ. Il devrait ensuite augmenter grâce au fait que le revenu de base a notamment pour fonction de stimuler la croissance économique. Sa proposition se rapproche de celle de l'Allemand Claus Offe (2009) qui parle de «ligne de générosité croissante» (Kumpmann, Hohenleitner 2010, 139). On est loin, on le voit, d'un revenu de base pensé comme un moyen de sortir du capitalisme! Le souci de Van Parijs est de garantir à tous l'exercice de leurs « libertés réelles », selon une perspective inspirée des travaux de John Rawls et d'Amartya Sen. Nous y reviendrons.

1.2.5. Quels modes de financement?

Dans le cas où le revenu de base serait attribué aux catégories les plus pauvres de la population, la question du financement reste relativement facile à résoudre puisqu'il suffirait de remodeler les prestations déjà existantes pour les convertir en une seule et même prestation. Dans ce cadre, l'opération se résumerait à un « simple » transfert de ligne budgétaire. C'est lorsque que l'on envisage de distribuer un revenu de base à l'ensemble de la communauté politique que la question du financement se pose davantage. Elle a d'ailleurs fait l'objet déjà de nombreuses publications, dont celles de BIEN-Suisse (2010) et du Mouvement français pour un revenu de base (2016).

Réduire les dépenses

A l'échelle d'un État-nation, le revenu de base pourrait se financer en partie grâce à la suppression de certaines prestations auxquelles ils viendraient se substituer. Si tous ne s'accordent pas sur les prestations qui seraient amenées à disparaître, il semble y avoir tout de même un relatif consensus à propos de la suppression des minima-sociaux traditionnels. C'est une première solution dont disposent les États. A titre d'exemple, selon le sociologue et

économiste Baptiste Mylondo, l'État Français pourrait actuellement financer un revenu de base à hauteur de 70 milliards, en supprimant notamment l'ensemble des minima-sociaux, les allocations familiales, les aides au logement, ainsi que tout le budget alloué par l'État à la réinsertion professionnelle (Mylondo 2012 : 35). Une importante partie du financement proviendrait donc d'un remodelage de la sécurité sociale.

L'État pourrait aussi supprimer les exonérations fiscales en faveur des entreprises destinées à réduire le chômage et qui ne prouvent guère leur efficacité depuis quelques années. Pour certains, ces exonérations fiscales constituent un manque à gagner et donc une dépense « non nécessaire ». Si l'on considère en particulier que l'emploi ne constitue plus une priorité, toutes les politiques censées en favoriser la création peuvent être supprimées.

Augmenter les recettes

Cependant, ces économies engendrées par la suppression de certaines prestations ne suffiront pas à financer un revenu de base surtout si on le souhaite réellement « suffisant » ou « primaire ». La redéfinition de l'assiette fiscale est proposée comme un autre levier de financement. « Donnons à tous et ajustons par l'impôt », propose ainsi Van Parijs (1996 : 104). Certains sont aussi partisans de la création d'un impôt spécifique : impôt foncier ou sur le patrimoine, tel que le proposait Thomas Paine au XVIII^{ème} siècle. D'autres envisagent une taxe sur l'exploitation des ressources naturelles, une taxe sur les machines ou l'automatisation ou encore une taxe sur les transactions financières (type Taxe Tobin).

Ce financement par la fiscalité est toutefois très critiqué par les défenseurs d'un modèle de sécurité sociale fondé sur les cotisations sociales et contrôlé en principe par des collectifs de travailleurs ou de bénéficiaires. C'est la position défendue en France par le sociologue et économiste Bernard Friot, promoteur du « salaire à vie ». Il est rejoint sur ce terrain par l'association ATTAC, qui critique les propositions d'un revenu de base entièrement financé par l'impôt, car cela conduirait à ponctionner plus le travail que le capital, contrairement au

dispositif des cotisations sociales.²⁰ Serge Milano chercheur à l'INSEE, partage aussi l'opinion de Friot à ce sujet et en offre un bon résumé :

« Le prix de la simplification serait une perte de transparence et de responsabilité en même temps qu'une plus grande vulnérabilité de la protection sociale. Perte de transparence, car l'impôt contrairement aux cotisations n'a pas d'affectation. Perte de responsabilité, car la protection sociale serait étatisée, le taux de cotisations et de prestations étant arrêté par l'administration et voté par le gouvernement sans que les bénéficiaires soient représentés. » (Milano, 1989 : 18)

Créer de la monnaie

Une autre solution, complémentaire des précédentes, consisterait pour l'État à jouer sur sa politique monétaire en faisant circuler plus de monnaie. On le sait, la création monétaire peut avoir pour conséquence une légère inflation, mais peut se justifier selon le principe Keynésien de « stimulation par la demande ». Le problème est que les États ont pour l'essentiel abandonné le processus de création monétaire aux banques privées. Il faudrait donc qu'ils commencent par reprendre le contrôle de ces opérations. C'est dans cette perspective que s'inscrit l'idée originale du *Quantitative easing for the people*,²¹ soit le projet d'un versement direct et sans condition, par la BCE, d'un montant de 180 euros par mois à tout européen adulte, sans passer donc par les banques commerciales²². Plusieurs économistes sont favorables à cette idée, notamment Jean Gadrey, David Graeber ou encore Steve Keene. (Stanislas, 2015, 1^{er} avril) Le directeur de la BCE (banque centrale européenne) Mario Draghi a déclaré que le « *quantitative easing for people* » était une solution à envisager, mais n'avait pas encore été étudiée (Alaluf 2016 : 70). Notons que cette idée de « monnaie hélicoptère »²³, pour utiliser la métaphore utilisée par Milton

²⁰ Surtout dans une configuration où il y a présence de paradis fiscaux et où les entreprises peuvent facilement faire de l'évitement fiscal. La cotisation par travailleur est un outil de prélèvement plus difficile à détourner.

²¹ Le « Quantitative easing » est le nom donné aux politiques d'assouplissement monétaire de la banque centrale aux banques commerciales. Voir aussi : Manifeste *Quantitative easing pour le peuple*. En ligne : <http://qe4people.fr/le-manifeste-de-qe-pour-le-peuple/>

²³ On appelle « monnaie hélicoptère » la politique monétaire qui vise à distribuer directement aux citoyens de l'argent créé par les banques centrales. Pour illustrer ce principe, on utilise la métaphore de l'hélicoptère qui jeterait des billets du haut du ciel.

Friedman, reste tout de même très controversée. Par certains aspects, elle n'est pas sans lien avec celle du « Crédit social ». Inspiré notamment des réflexions de l'ingénieur C.H Douglas, le mouvement « créditiste », qui a connu son heure de gloire au Québec au début des années 1970, prônait la distribution directe de monnaie aux citoyens à titre de « dividende sociale », pour combler l'écart entre les revenus disponibles et la quantité de marchandises offertes sur le marché.²⁴

Mais, une autre stratégie pour reprendre le contrôle de la création monétaire consisterait tout simplement à créer une monnaie alternative. C'est le principe des monnaies locales ou des monnaies complémentaires. Il pourrait aussi être utilisé pour distribuer un revenu de base. Cette idée est défendue entre autres par les promoteurs de la DIA, qui proposent qu'une partie de cette dotation soit attribuée sous une forme monétaire, à condition qu'il s'agisse d'une monnaie locale non-thésaurisable. Dans une perspective de décroissance, cette exigence est cruciale. Comme l'explique Arnsperger :

« Si le revenu de base est versé sous une forme monétaire actuelle, le revenu de base sera par la force des choses systématiquement couplé à une économie où règne l'obligation de croissance engendré par le mécanisme de création monétaire. (...) Le fondement de la création monétaire par le crédit, de la part des banques commerciales, est la rentabilité financière attendue, donc la capacité d'engendrement d'un surplus monétaire futur des projets économiques qu'elles consent à financer ». (Arnsperger 2015 : 41)

Toutefois, on peut aussi imaginer la création d'une monnaie complémentaire nationale. En France, l'économiste Yoland Bresson propose le financement d'un «revenu d'existence» par le biais de la création d'un « euro-franc », une monnaie non convertible en euro, qui pourrait permettre en outre de stimuler l'économie à l'intérieur des frontières de l'État-nation. (*Hommage à Yoland Bresson*, 2014).

²⁴ Le mouvement rassemble particulièrement des « progressiste-conservateurs chrétiens ». Il pense qu'il faut faire correspondre la création monétaire avec l'augmentation de la production. « Les banques » sont mises en cause dans cette théorie économique. Maurice Allais, lauréat du Prix de la Banque de Suède en 1988, s'inspira des théories de C.H Douglas pour mettre en cause justement les banques commerciales. Pour Douglas, seul l'État devait pouvoir contrôler la création monétaire.

1.2.6. Substitutif ou complétif ?

La simplification du système d'aide sociale est souvent l'argument énoncé par les partisans du revenu minimum garanti. Et c'est un argument qui fait pratiquement l'unanimité. Mais les justifications et surtout les modalités de cette simplification ne sont pas les mêmes d'un projet à l'autre.

A droite, on reproche surtout au système actuel de protection d'être trop coûteux et peu efficace, en particulier pour ce qui est de soutenir l'activité économique. Dans cette perspective, le revenu de base est présenté comme un moyen de faire disparaître ce système au profit de cette seule politique publique. On parle dans ce cas d'un dispositif « substitutif ». C'était la position défendue par Milton Friedman.

A gauche, le système actuel de protection sociale est dénoncé surtout comme trop stigmatisant et trop complexe pour permettre aux personnes dans le besoin de pouvoir exercer réellement leurs droits. Mais le revenu de base n'est pas proposé comme un moyen de remplacer ce système tout entier. Ce dispositif viendrait simplement se substituer à certaines « allocations d'assistance », en particulier les « minima-sociaux », mais s'ajouterait aux autres formes de protection. Dans ce dernier cas, le revenu de base serait « semi-complétif ».

Le choix entre ces deux grandes options dépend aussi en partie des caractéristiques du système de sécurité sociale en vigueur. Selon Gosta Esping Andersen (1991), on peut identifier trois grands modèles d'État-providence : l'État social libéral, l'État social conservateur et l'État social-démocrate. Le premier type est propre aux pays anglo-saxons. Il est caractérisé par un principe de « responsabilité individuelle » et la mise en place d'un « faible filet de sécurité » universel. L'État social conservateur s'observe dans les pays continentaux (France, Allemagne) en particulier. Les droits dans ce cas-ci se sont constitués par le biais des corporations de travailleurs. C'est le principe dit Bismarckien. Ce régime est, selon Andersen, caractérisé par l'assurance et les cotisations. Il est donc en général moins centralisé. Enfin, le troisième type, l'État social-démocrate, caractérise les pays scandinaves. Il allie un modèle universaliste, c'est-à-dire égal pour tous, avec une sécurité élevée.

Bien entendu ce sont des idéaux-types, il n'y a pas de modèle « pur ». Mais, on peut faire l'hypothèse que le revenu de base « substitutif » aurait plus de chances d'être adopté dans les pays anglo-saxons, que dans les pays continentaux, où les droits sociaux sont associés au statut . C'est d'ailleurs en Europe continentale qu'il rencontre la plus vive opposition. Toutefois, c'est aussi dans ces pays que l'augmentation du chômage devient de plus en plus problématique. Les droits sociaux s'étant constitués autour du « travail », la régression des emplois normaux provoque une grande insécurité et fait peser sur les systèmes sociaux de lourds coûts financiers. La pression en faveur d'un revenu de base au moins en partie « substitutif » risque donc d'y être de plus en plus forte.

1.2.7. Quelle pérennité ?

Comment faire réellement du revenu de base, un droit inaliénable ? Quelle institution peut administrer et garantir un tel dispositif ? Dans la plupart des propositions, la mise en place d'un revenu de base serait prise en charge par l'institution étatique. Ce rôle pourrait échoir à ses instances centrales ou locales (régionales, municipales). Il reste que, dans le cadre de nos démocraties représentatives, toute politique publique peut faire l'objet d'une remise en question à la faveur d'un changement de gouvernement. Garantir dans le temps la pérennité d'un revenu de base, condition essentielle pour qu'il produise ses effets au moins en tant que dispositif de sécurité sociale, pourrait donc impliquer que cette politique soit inscrite dans la Constitution. Cela réduirait les chances qu'elle soit trop rapidement abandonnée. C'est la proposition que soutiennent plusieurs promoteurs du revenu de base.

Mais est-ce vraiment nécessaire, s'interrogent d'autres partisans de cette politique? La question de la « garantie » ne renvoie-t-elle pas directement à l'organisation de notre « cité » ? Plutôt que d'inscrire dans la Constitution cette politique publique, ne faudrait-il pas surtout offrir aux citoyens de nos pays un véritable contrôle démocratique sur leurs conditions d'existence ? Cette démocratisation de notre vie politique ne serait pas alors la meilleure des garanties pour pérenniser un revenu de base ? Celui-ci ne dépendrait plus du bon vouloir d'une petite

oligarchie, mais de l'ensemble de la communauté citoyenne, devenue enfin responsable de sa propre destinée. Les promoteurs de cette solution font valoir d'ailleurs que le revenu de base est lui-même un moyen de « *repolitiser la société et de resocialiser le politique* » (Liegey, 2012). Par un phénomène de cercle vertueux, il pourrait être ainsi pérennisé par la démocratisation qu'il aurait contribué à stimuler !

1.3. Combien de revenus de base ?

Pour conclure cette première partie, nous oserons la métaphore suivante : le revenu de base peut s'apparenter à une affiche publicitaire flamboyante sur laquelle est inscrit : « Un revenu universel pour tous ! ». Comment ne pas être séduit ?

Néanmoins, lorsque l'on s'approche d'un peu plus près, comme nous avons tenté de le faire dans les pages qui précèdent, on remarque l'existence de discrets astérisques en bas de la page. Y apparaissent alors toutes les restrictions liées à la mise en œuvre de ce revenu « universel ». On découvre ainsi qu'il n'y a pas un revenu de base, mais plusieurs. Et on pressent que les enjeux politiques et économiques associés à ces différentes formules varient sans doute considérablement. L'impact social d'un impôt négatif à la Friedman ne serait manifestement pas du tout le même que celui de la DIA, défendue par les objecteurs de croissance!

Toutefois, pour réussir à évaluer les enjeux propres à chacun des revenus de base que nous avons entrevus, il faut commencer par tenter de mettre un peu d'ordre dans cette réalité si foisonnante. Combien de variantes de cette politique publique existe-t-il? Quelles sont les principales formules en présence ? Qu'est-ce qui les distingue fondamentalement les unes des autres ? Telles sont les questions auxquelles nous allons tenter de répondre à présent, appliquant ainsi l'un des principes élémentaires du travail scientifique : classer les données recueillies et élaborer une taxinomie.

Chapitre 2

Les quatre types de revenu de base

La presque unanimité dont fait l'objet le revenu de base est donc trompeuse, car la mise en œuvre de cette idée simple suppose d'effectuer des choix qui sont bien loin, quant à eux, de faire consensus. Les différentes options possibles, concernant par exemple les conditions d'attribution de ce revenu, son montant, son financement ou encore sa pérennisation, impliquent en fait des variations considérables entre les différents projets proposés. Et les dimensions à considérer sont assez nombreuses pour qu'une multitude de combinaisons soient envisageables. Comment alors se prononcer sur les enjeux politiques associés à ces différentes formules, puisque telle est notre question de recherche ?

Pour ce faire, nous avons tenté de repérer les principales lignes de fracture ou de démarcation entre les projets actuellement en débat dans l'espace public. L'objectif était de simplifier cette réalité foisonnante pour en saisir les caractéristiques essentielles. Parmi l'ensemble des dimensions du revenu de base décrites précédemment, deux d'entre elles nous ont semblé particulièrement discriminantes : les conditions d'attribution de ce revenu, d'une part, et son montant, d'autre part. Les différences entre projets tiennent en effet dans une large mesure aux différences dans la manière de répondre à ces deux questions : qui a le droit de percevoir un revenu de base ? Quel doit être le montant de ce revenu ?

La première question touche au problème de l'inconditionnalité de cette politique publique. Doit-elle être « forte », c'est-à-dire vraiment inconditionnelle, ou « faible », c'est-à-dire liée à des conditions de revenu ou à des contreparties? (Caillé 1996 : 14). Alain Caillé considère qu'il s'agit là d'un choix particulièrement décisif :

« (...) la ligne de partage principale est celle qui sépare ceux qui aspirent à ce qu'on pourrait appeler une inconditionnalité forte et ceux qui croient souhaitable ou sage de s'en tenir à une inconditionnalité faible ou ultra faible. Les premiers veulent donner au plus grand nombre ou à tous de la façon la plus

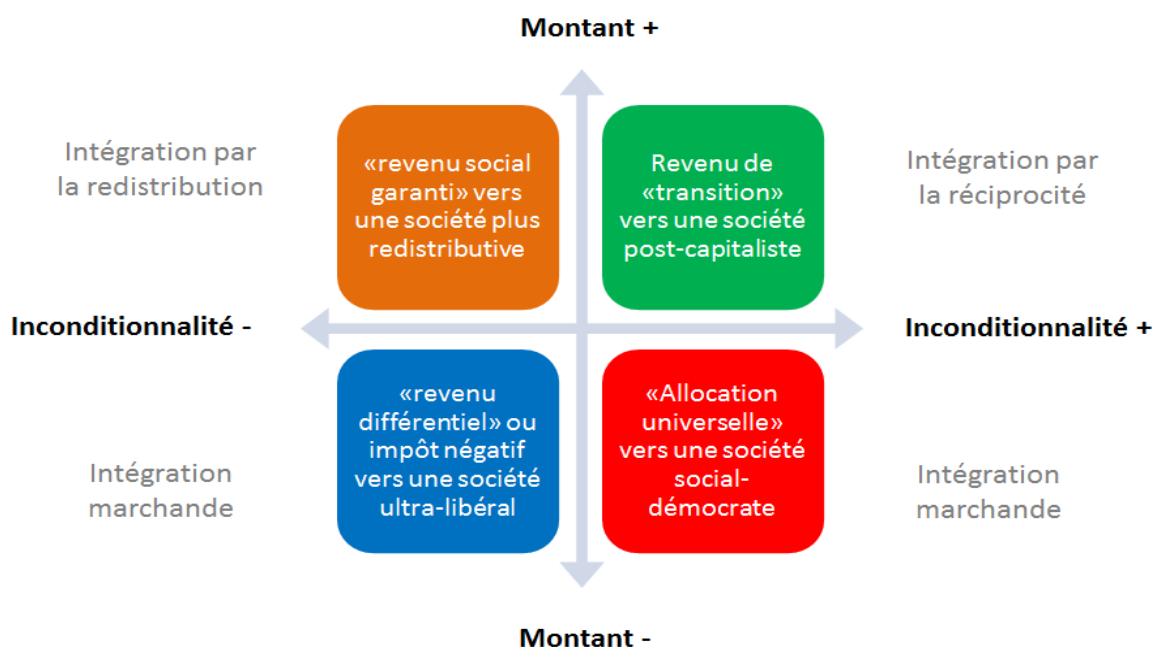
égalitaire et la plus inconditionnelle possible. Les seconds introduisent au contraire divers types de restrictions à l'universalité de l'inconditionnalité » (Caillé, 1996 : 23)

La deuxième question touche au problème de la « suffisance » du revenu distribué. Ce revenu permet-il ou non à celui qui le perçoit de subvenir à ses besoins essentiels, et donc de ne pas être contraint de vendre sa force de travail sur le marché? Dans le premier cas, nous parlerons d'un « montant fort ». Si le revenu n'est pas suffisant pour satisfaire les besoins essentiels du bénéficiaire et lui impose de trouver d'autres sources de revenu, nous parlerons d'un « montant faible ». Nous sommes conscient bien sûr que les « besoins fondamentaux » ou « essentiels » sont chose très relative, non seulement selon les sociétés, mais aussi selon les personnes. Les différents « seuils de pauvreté » que se fixent nos collectivités (selon des modalités elles-mêmes variables, d'ailleurs) en fournissent toutefois une première approximation. Ajoutons enfin que cette question du montant du revenu de base est indissociable de celle qui porte sur son caractère substitutif ou complétif. On ne peut juger de la suffisance de ce montant qu'en prenant en compte le sort réservé aux autres protections sociales, dans la collectivité considérée.

En croisant ces deux critères – conditions d'attribution et importance du montant - nous nous retrouvons en fait avec quatre approches, quatre grands types de revenu de base, que nous voudrions à présent tenter de décrire. Nous procéderons de la même façon pour chacun des types. Nous présenterons tout d'abord les caractéristiques principales du type, selon une démarche inspirée de la méthode de l'idéal-type (Weber), puis nous en explorerons les fondements idéologiques. En guise de conclusion à ce chapitre, nous croiserons notre typologie avec celle des systèmes économiques élaborée par Karl Polanyi. Cela nous mettra sur la piste des principaux enjeux politiques de ces différents projets de revenu de base.

Pour simplifier et clarifier notre exposé, nous avons choisi de donner un nom à chacun de ces types: « Impôt négatif », « Allocation universelle », « Revenu social-garanti » et « revenu de transition ». Ces noms n'ont pas été choisis au hasard. Ils sont bien souvent utilisés par les promoteurs du type de projet qu'ils désignent dans notre classification. Cela dit, ce n'est pas

non plus toujours le cas. Par exemple, il arrive à André Gorz de parler d'« allocation universelle » pour désigner en fait ce que nous appellerons ici « revenu de transition ».



2.1 Type 1 : L'impôt négatif

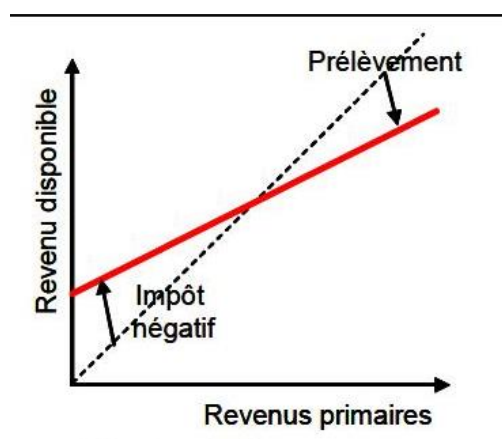
L'impôt négatif est une aide sociale versée par l'État aux personnes dont le revenu est inférieur à un certain seuil. Cette aide est dégressive, c'est-à-dire qu'elle diminue à mesure que le revenu de la personne en question se rapproche de ce seuil. Ce type de revenu de base est caractérisé par une « inconditionnalité faible » et un montant de base relativement peu élevé. Autrement dit, « l'impôt négatif » n'est pas accordé à tout le monde, mais seulement aux « personnes les plus pauvres » et correspond à des montants d'argent qui ne peuvent suffire à eux seuls pour

vivre. Il s'apparente plutôt à un crédit d'impôt. Il est généralement assorti d'une « flat tax », c'est-à-dire d'un impôt sur le revenu à taux unique.

2. 1. 1. Mode de fonctionnement

Techniquement, l'impôt négatif repose sur deux jalons principaux : un seuil de revenu minimum jugé « acceptable » et un taux qui permet de calculer les prestations à verser lorsque le seuil n'est pas atteint. Au-delà de celui-ci, le citoyen doit payer de l'impôt. En deçà, il en reçoit en compensation (Couturier, 2013 : 8). S'ajoute à ce système un «filet de sécurité» sous lequel on ne peut tomber.

En voici une illustration graphique :



Légende

Revenu disponible : « *revenu disponible réellement pour consommer* » c'est donc un « *revenu après impôt* ».

Revenu primaire : revenu obtenu avant impôt (salaire, gain en capital, etc.)

« **Seuil d'exclusion** » (prélèvement d'impôt): croisement des deux courbes

« **Revenu minimal** » : croisement de la droite rouge avec l'axe « revenu disponible ».

Source : *Mouvement Français pour un revenu de base(2016), ouvrage collectif (septembre 2016): revenu de base, comment le financer? Panorama des différentes modalités de Financement, édition Yves Michel.*

Cette politique publique fonctionne donc sur la base d'un seuil de pauvreté fixé par la collectivité ou ses représentants, puisque comme le dit Strobel : « *Il n'existe pas de seuil naturel de pauvreté* » (Groulx, 2005 : 7). Il s'agit donc d'un choix politique. Le montant distribué en fin d'année pour les personnes en deçà de ce seuil est variable selon la quantité d'heures travaillées.

Le mode de calcul de ce revenu de base repose sur la formule suivante : $s = G - tg$ (Euzéby, 1991 : 30).

- S est l'allocation versée,
- G le revenu minimum (seuil de pauvreté)
- (t) le taux d'imposition appelé spécifiquement par Friedman « taux modérateur d'oisiveté » représentant la part du revenu gagné sur le marché du travail prélevé par l'État.²⁵
- G les gains personnels

En guise d'illustration, nous reproduisons ici un tableau de Chantale Euzéby (1991). Les chiffres y ont été calculés sur la base d'un taux d'imposition de 50% et d'un seuil de « pauvreté » fixé à 2000 francs de 1990. 4 000 est ici le « seuil d'exclusion », au-delà duquel l'impôt devient positif. Sur le graphique présenté plus haut, ce seuil correspond au croisement des deux droites, rouge et noire.

«Gain» sur le marché du travail	« Seuil minimal »	Revenu disponible
g	$S = G - Tg$	$R = G + (1-t)g$
0	2 000	2 000
600	1 700	2 300
1 200	1 400	2 600
4000	0	4 000*

Le montant de ce « revenu de base » n'est donc pas fixe, ni forfaitaire. En revanche, contrairement au minima sociaux actuels, l'impôt négatif a un caractère cumulable. Au Québec par exemple, les personnes se trouvant sur l'aide sociale sont imposées actuellement à un taux marginal de 100% (t) au-dessus d'une tranche de 200 dollars, sur tous les revenus issus du travail (Ministère du travail, Québec, 2017). Cela signifie concrètement que ces personnes

perdent la totalité de leur prestation au-delà d'un salaire de 200 dollars par mois, obtenu sur le marché du travail. (Ibid.) Or l'aide sociale vient souvent avec un droit d'accès à plusieurs autres services. Parfois, perdre ces droits peut s'avérer moins avantageux que d'occuper un emploi faiblement rémunéré. C'est ce que les économistes appellent une « trappe à l'inactivité ». En étant cumulable, l'impôt négatif vise donc à supprimer de telles trappes ou à « décourager l'oisiveté », pour le dire dans les termes de Friedman ! (Couturier, 2013 : 8).

Toutefois, le montant minimal reçu doit être lui-même relativement bas pour encourager le retour sur le marché de « l'emploi »²⁶. C'est pour cela que l'on situera l'impôt négatif dans la catégorie « *suffisant faible* » puisqu'il ne se suffit pas à lui-même, du moins tel n'est pas son objectif. A titre d'exemple, le plancher fixé par Friedman était de 300 dollars US annuel de 1962. (Friedman, 2016 : 283). Il ajoutait cependant que le montant devait dépendre de la dynamique économique, de « *ce que peut se permettre la communauté* ». Marc Basquiat et Gaspard Koenig ont revisité dernièrement cette proposition d'impôt négatif. Ils proposent une somme-plancher qui s'élève à 450 euros pour un adulte et 225 euros pour un enfant (Basquiat, Koenig 2014 : 3).

On situe par ailleurs l'impôt négatif dans la catégorie de « l'inconditionnalité faible » car, selon l'expression de l'économiste Lionel Stoléru (1977), il est déterminé par un « *seuil d'accès* ». L'existence de ce « *seuil* » sépare la population entre deux catégories de population, celle qui paie de l'impôt et celle qui en reçoit. L'universalité qui est souvent associé à l'impôt négatif, n'est effective qu'en cas de dernier recours comme « filet de sécurité ». Du point de vue de l'universalité, l'impôt négatif n'est donc pas différent de dispositifs de minima-sociaux. De même, l'impôt négatif implique automatiquement une forme de contrôle des prestataires basé sur la déclaration de revenu. Il est calculé *ex post* : le bénéficiaire perçoit un montant après avoir produit sa déclaration de revenu. Il y a donc toujours un champ d'incertitude non négligeable concernant le montant à recevoir.

26. Bien entendu en ce qui concerne l'impôt négatif on peut faire varier le taux et le seuil ce qui changera la nature de la politique publique et son impact sur la société. Nous avons choisi de présenter l'impôt négatif comme suit parce que c'est principalement comme cela qui l'est défendu dans la littérature.

Néanmoins, outre le fait que cet impôt négatif est cumulable avec des revenus du travail, les contraintes politico-administratives de nature coercitives associées aux minima-sociaux actuels sont exclues du dispositif (Boucher, 2013 :78). Rencontre avec des travailleurs sociaux, suivi dans la recherche d'emploi, évaluations comportementales : tout cela disparaît. On ne retient que la « conditionnalité » associé au revenu. D'ailleurs, le premier économiste à avoir pensé l'impôt négatif (Stigler, 1946) considérait que « l'admissibilité aux prestations devait s'établir uniquement sur la base de la relation entre le revenu et la composition du ménage et non en fonction d'autres caractéristiques comme l'occupation, l'aptitude et l'habileté au travail » (Groulx, 2005 : 204). Dernière remarque : ce type de revenu de base peut-être distribué soit de façon individualisée, soit sur la base du foyer fiscal, ce que préconisait Friedman.

2.1.2. Justifications idéologiques

L'impôt négatif séduit tout particulièrement des penseurs libéraux, voire ultra-libéraux. Son promoteur le plus connu est certainement l'économiste Milton Friedman, pour qui ce revenu de base satisfaisait aux exigences suivantes : « monetary help for the poorest should not impede the workings of the market (as with minimum wage), make social security costs explicit, preserve work incentives and reduce the administrative burdens of government intervention » (Fitzpatrick, *in* Boucher 2013). Pour lui, l'impôt négatif était d'abord un moyen de réduire « la grande pauvreté »²⁷ qu'il jugeait néfaste sur le plan économique. Friedrich Hayek partageait un point de vue similaire. Dans *La route de la servitude* (1985), il se positionne en faveur d'un impôt négatif entendu comme « sécurité » minimale, « sans que celle-ci ne menace les libertés de la majorité ». Plus surprenant, Michel Foucault fut lui aussi un promoteur de l'impôt négatif :

«Si l'on veut avoir une protection sociale efficace sans incidence économique négative, il faut tout simplement substituer à tous ces financements globaux, à toutes ces allocations plus ou moins catégorielles, une allocation qui serait une allocation en espèces et qui assurerait des ressources

²⁷ Friedman définit la pauvreté de façon minimaliste. Celle-ci « est évaluée en fonction de la faiblesses de revenus de certaines personnes à des moments particuliers de leur existence. » Source : Lucie Mercier(1995), « La pauvreté phénomène complexe et multidimensionnelle », volume 4 numéro 3 service social, université Laval, p. 15

supplémentaires à ceux, et à ceux seulement, qui, soit à titre définitif soit à titre provisoire, n'atteignent pas un seuil suffisant».²⁸ (Foucault *in* Koenig, Basquiat, 2014 : 56)

Les partisans de cette forme de revenu de base ont le souci d'allier réduction de la « grande pauvreté » et « efficacité économique ». Ce dispositif a le mérite à leurs yeux de limiter l'intervention de l'État dans l'économie, vue comme toujours problématique. Contrairement à des prestations en nature offertes par des services publics, le versement d'un impôt négatif garantit la « *liberté du consommateur* ». « That the Best judge of each family's priorities is the family itself. That the best way to ameliorate the hardships of poverty is to provide the family with additional income to be spent as family sees it" (Wogaman, *in* Groulx 2005: 2016). Dans cette perspective, le « pauvre » est celui qui a un faible «pouvoir d'achat». Pour ces promoteurs, l'impôt négatif est là pour accroître ce pouvoir, mais certainement pas pour tenter de compenser des inégalités sociales²⁹.

D'ailleurs, l'impôt négatif tel qu'il est présenté ici, implique une remise à plat du système fiscal, avec prélèvement à la source et détermination d'un taux d'imposition unique, la fameuse *Flat tax*.³⁰ Pour Friedman, l'impôt progressif n'a aucune raison d'être (Friedman 2016, 291). Dans la proposition de Gaspard Koenig et Marc Basquiat, inspirée de celle de Friedman, le taux unique d'imposition s'élève à 23% (Libertaxe) et remplace toutes les autres formes d'imposition (cotisation sociales non contributives, impôt sur le revenu, impôt sur les sociétés et taxes sur les salaires, etc.). « L'un des objectifs de l'impôt négatif est d'abaisser notamment le coût du travail en libérant les entreprises des missions redistributives dont l'État les a historiquement encombrées » (Basquiat Koenig, 2014 : 12). Dans cette perspective, les promoteurs de ce type de revenu de base sont généralement hostiles au principe d'un salaire minimum et prônent un assouplissement du droit du travail.

²⁸ Propos tiré de la « naissance de la biopolitique » cours au collège de France

²⁹ Pour les ultra-libéraux, les inégalités sociales sont inéluctables, comme nous le verrons dans le dernier chapitre.

³⁰ Si on conservait un impôt progressif on aurait à la place de la droite (Rouge) sur le graphique, une courbe.

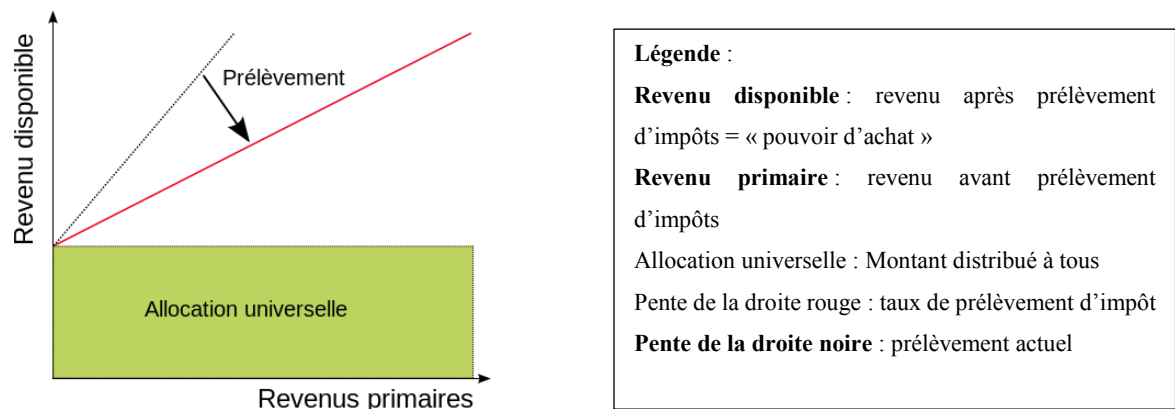
En résumé, les principales justifications de l'impôt négatif sont donc les suivantes : réduire l'intervention de l'État dans l'économie, mettre fin à la « grande pauvreté », garantir des politiques de sécurité de revenu qui ne soient pas coercitives et donc éviter tout « paternalisme étatique », favoriser le mérite et mettre fin aux trappes à l'inactivité. Comme Michel Opielka (2008) lorsqu'il décrit la transformation des politiques sociales en Allemagne dans les années 1990, on pourrait dire que l'impôt négatif s'inscrit dans des politiques dites « d'activation », reposant sur le principe de « la carotte et du bâton ». L'impôt négatif est une « carotte », mais qui en même temps vise à réduire les services publics. On passe ainsi d'un objectif de correction des effets néfastes du « marché » à un modèle « activateur » de marché. Bref, cette forme de revenu de base est bien dans l'air du temps néolibéral. Cela dit, et on le verra plus loin, on peut faire varier le taux d'imposition et les seuils de l'impôt négatif de telle sorte qu'il serve d'autres objectifs que ceux que poursuivent ses promoteurs habituels. Néanmoins, cette politique publique a d'abord été conçue comme un moyen de soutenir le modèle de société préconisé par Adam Smith et ses héritiers; un modèle dans lequel « chaque homme subsiste d'échanges et devient une espèce de marchand, et la société elle-même est proprement une société commerçante. » (Smith, 1991 : 91).

2.2. Type 2 : l'Allocation Universelle

Ce deuxième idéaltype de revenu de base peut être défini comme suit : « un revenu versé par une communauté politique à tous ses membres, sur une base individuelle, sans contrôle des ressources ni exigence de contreparties » (Van Parjis, Vanderborght, 2005 : 6). L'idée est ici de distribuer le même montant d'argent à l'ensemble de la communauté politique visée, sans distinction. A la différence du type précédent, cette forme de revenu de base repose sur une « inconditionnalité forte » (Caillé, 1996 : 12). Philippe Van Parjis, qui en est l'un des principaux promoteurs, préconise une mise en place de cette allocation à l'échelle européenne. La politique serait donc supra-nationale (Van Parjis, 2014). En revanche, le montant de ce revenu serait généralement insuffisant pour permettre à celui qui le perçoit de subvenir à ses besoins essentiels. Cela reste un revenu « secondaire », qui devrait être complété par d'autres moyens

de subsistance, une sorte de « socle à l'ensemble des revenus - y compris de transferts et d'aide sociale (...) » (Parjis, 1996 : 101). Notons toutefois que Van Parjis n'est pas toujours très clair concernant la question du montant. Il indique souvent que celui-ci devrait être aussi élevé qu'il soit soutenable sur le plan économique, tout en ajoutant : « A un niveau modeste, pareille mesure est certainement possible juridiquement, administrativement et économiquement » (Parjis, 1996 : 101).

2. 2. 1 Mode de fonctionnement



Mouvement Français pour un revenu de base, ouvrage collectif (2016): revenu de base, comment le financer? Panorama des différentes modalités de Financement, édition Yves Michel.

Comment fonctionne l'allocation universelle ? Le dispositif préconisé est relativement simple : on distribue un montant forfaitaire à tous, individuellement, et on finance par l'impôt. Dans la mesure où il vise à garantir une certaine sécurité économique, et ne constitue pas un simple « bonus » comme dans le cas alaskien par exemple, il doit être distribué tous les mois. Pour faire office de « socle », comme dit Van Parjis, son montant devrait être indexé sur la « croissance économique ». Fixé à un niveau relativement bas, son montant pourrait donc augmenter avec la croissance qu'il est par ailleurs censé stimuler. A titre d'exemple, le ministre libéral québécois François Blais suggère dans son ouvrage sur le sujet, une « allocation universelle » dont le

montant serait inférieur à l'aide sociale (300\$ par mois, par exemple), mais augmenterait avec la croissance économique (Blais, 2001; 134). Dans une entrevue récente, Van Parjis préconise quant à lui le versement mensuel d'un montant de 200 dollars à tous les citoyens de l'Union européenne et propose de nommer ce dispositif l'« euro-dividende » (Van Parjis 2014).

Cette allocation viendrait pour l'essentiel remplacer la plupart des aides sociales existantes, comme le souligne ici Van Parjis :

« Le projet d'allocation universelle peut revendiquer à son crédit la simplification qu'il permettrait d'entreprendre du système baroque et bariolé des prestations sociales actuellement existant, puisqu'en principe l'allocation universelle a vocation à se substituer aux multiples allocations délivrées aujourd'hui au coup par coup (Van Parjis, 1996 : 145)

Certaines aides «ciblées» seraient tout de même conservées, pour les handicapés par exemple.³¹ Il reste que nous avons affaire ici à une formule de revenu de base de type « substitutif », ce qui justifie encore davantage de la classer dans la catégorie « montant faible ».

Pour compléter son financement, ses partisans proposent de recourir à des taxes de toutes sortes : taxes écologiques, taxes sur les robots, sur l'héritage, sur la valeur ajoutée, etc. Toutefois, ils s'accordent sur le fait que le montant du revenu, ainsi que les taxes qui le financent devraient être fixés de telle sorte que le dispositif soit soutenable sur le plan économique, c'est-à-dire qu'il ne devrait pas peser sur les perspectives de croissance, mais plutôt en être le moteur. Par ailleurs, ils préconisent généralement une simplification des prélèvements fiscaux afin de les rendre plus transparents pour le citoyen.

Sur le fond, en dépit de représentations graphiques bien différentes, « allocation universelle » et « impôt négatif » reposent sur des principes de fonctionnement somme toute similaires. En effet, « l'allocation universelle » versée à tous serait pour les personnes les plus riches retournée via l'impôt, ce qui rendrait le système semblable à l'impôt négatif. Les objectifs économiques des deux formules sont par ailleurs assez proches. Comme l'impôt négatif, l'allocation

³¹ Pour Van Parjis, l'allocation universelle devrait respecter la « diversité non dominée » qui détermine quel est le niveau des ressources dont la justice exige qu'elles soient allouées, de manière ciblée, aux personnes handicapées.

universelle est censée faire baisser le chômage en mettant fin aux trappes à l'inactivité et en facilitant certaines formes de « libre activité », à condition qu'elle s'accompagne d'un assouplissement de la réglementation du travail. Notamment, elle rendrait viables des emplois rémunérés à des niveaux inférieurs aux minima en vigueur actuellement et faciliterait ainsi l'accès pour les entreprises à une force de travail bon marché. (Quirion, 1996). Comme le résume clairement le ministre Blais dans son ouvrage : « Elle permettrait une meilleure adaptation de la main-d'œuvre aux fluctuations du marché du travail sans que la sécurité économique de celle-ci soit compromise ». (Blais, 2001 : 86)

Toutefois, l'impôt négatif est versé *ex post* le rapport d'impôt, alors que l'allocation universelle est distribuée *ex ante*, ce qui constitue une différence non-négligeable en termes d'« inconditionnalité ». L'un des objectifs de cette deuxième formule de revenu de base est de mettre en place une politique publique la moins intrusive possible dans la vie des membres de la communauté politique concernée. D'où l'importance accordée par les promoteurs de cette « allocations » à son caractère « individuel » et « inconditionnel ». Autre différence notable avec l'impôt négatif : l'allocation universelle s'appuie sur l'impôt progressif sur le revenu. Elle ne vise pas son élimination, comme dans le cas du premier type que nous avons décrit. Concrètement, les « riches » recevraient comme les autres cette allocation, mais la financeraient en fait à hauteur de leurs revenus et cela d'autant plus que ces revenus seraient élevés.

2.2.2. Justifications idéologiques

L'idée de l'allocation universelle est plus ancienne encore que celle de l'impôt négatif. Dans son principe, elle a été proposée par Thomas Paine dans *La justice agraire* publiée en 1785. Le philosophe et révolutionnaire américain y dénonce l'inégalité dans « la vie civilisée » entre les propriétaires terriens et les autres citoyens. Selon lui, ces derniers ont été dépossédés de leur « droit naturel » d'accès à la terre. « Ce qu'on appelle la vie civilisée a absorbé la propriété de tous ceux qu'il a dépossédés, sans assurer, comme il aurait dû être fait, une indemnisation pour

cette perte.»(Paine, 1996 : 28) Pour Paine, la richesse individuelle a toujours un fondement collectif :

La terre est, comme je l'ai déjà dit, un don que le Créateur a fait en commun à la race humaine. La propriété personnelle est *l'effet de la société*, et sans son secours, il serait aussi impossible à l'individu de l'acquérir que de créer la terre. Bannissez un individu de la société, donnez-lui la possession d'une île ou d'un continent, il n'acquerra jamais seul une propriété personnelle ; il ne deviendra jamais riche. Telle est, dans tous les cas, l'inséparable liaison des moyens avec leur fin, qu'où les premiers sont nuls, on ne peut jamais obtenir l'autre. C'est donc à l'avantage de vivre en société que l'homme est redevable de l'acquisition de toutes les propriétés personnelles que le seul secours de ses propres mains ne peut pas produire ; et selon tous les principes de justice, de connaissance et de civilisation, il doit restituer à la société une portion du tout dont elle est la source. (Paine, 1996 : 33)

Paine ne remet pas en question pour autant la propriété privée. Comme la plupart des penseurs libéraux, il considère qu'elle permet d'assurer un meilleur entretien de la terre et garantit donc une amélioration de la production. Néanmoins, cette appropriation doit faire l'objet d'une compensation auprès de celles et ceux qui n'ont plus accès à la terre. Il estime par conséquent que les propriétaires terriens doivent financer une sorte de « dividende territorial » :

« On propose que les paiements, comme déjà exposé, soient faits à chaque personne, riche ou pauvre. Il est préférable de faire ainsi, pour empêcher des distinctions désobligeantes. Il est aussi juste qu'il en soit ainsi, parce qu'ils sont en remplacement de l'héritage naturel, qui, comme un droit, appartient à chaque homme, en plus et au-dessus de la propriété qu'il peut avoir créée, ou héritée de ceux qui l'ont créée ». (Paine, 1996 :27)

Cette indemnité constituerait donc « le juste prix » de la perte d'accès à la terre. Fixée à 15 livres sterling par an, elle serait distribuée à tous les membres de la collectivité à partir de l'âge de 20 ans.³² A partir de l'âge de 50 ans, le montant de ce revenu annuel serait de 10 livres sterling. Il se rapprocherait en fait de la «retraite» que l'on connaît aujourd'hui. Ces sommes seraient toutes financées par des taxes sur les successions.

³² Dans *La justice agraire*, Paine écrit : « Le plan proposé consiste à créer un fonds national pour payer à tous les individus qui auront atteint l'âge de vingt et un ans, la somme de quinze livres sterling, à titre d'indemnité du droit naturel, dont le système des propriétés territoriales les a dépouillés. Et à payer annuellement la somme de dix livres sterling, durant leur vie, à tous les individus qui ont atteint l'âge de cinquante ans, et aux autres, à mesure qu'ils arriveront à cet âge ». Ces paiements seront octroyés «à tous les individus, pauvres ou riches », car « tous les individus y ont un droit égal, indépendamment des propriétés qu'ils peuvent avoir créées ou acquises par hérité ou de toute manière » [Paine, 1996; 23-35] »

Lorsque la valeur des propriétés du citoyen décédé sera constatée, le principal héritier, ou le plus âgé des cohéritiers, s'il est majeur, ou celui que sera autorisé à le représenter, s'engagera par un acte, vis-à-vis des commissaires du canton, de payer la valeur du dixième de ladite succession dans le cours d'une année, en quatre paiements égaux, ou plus tôt si les payeurs le préfèrent. Moitié de la succession servira d'hypothèque ou sûreté jusqu'à l'acquit définitif. (Paine, 1996 : 35)

Notons que 15 livres sterling représentaient environ à l'époque deux semaines de travail d'un journalier non-qualifié.³³ On était très loin d'un revenu « suffisant ». Le dispositif proposé par Paine s'inscrivait dans une logique de compensation, pas d'autonomisation. En revanche, il se caractérisait par une « inconditionnalité forte ». On en trouve une version contemporaine avec le *Permanent fund* d'Alaska, dispositif de distribution de la rente pétrolière aux habitants de cet état américain. Néanmoins, les sommes versées varient considérablement d'une année à l'autre, contrairement à ce que proposait Paine. Guillaume Allegre (2014) note que la somme versée aux citoyens alaskiens s'élevait à 900 dollars en 2013, contre 2000 dollars en 2008, fluctuation des prix du pétrole oblige ! Ce « revenu de base » ne satisfait donc pas au principe de « régularité ». Il se rapproche plus d'un « bonus » mais répond néanmoins au principe de « distributivité », de la répartition des avantages économiques issus des ressources naturelles, dans un État qui a une très faible protection sociale

L'idée de « dividende » sur les ressources communes se retrouve chez plusieurs penseurs libéraux. Le libertarien Steiner (1975) défendait l'idée d'une redistribution de la part globale qui correspond à la valeur des ressources naturelles (Van Parijs 1990 : 3). Le philosophe Bertrand Russel distinguait le capital naturel, dont une part égale devait revenir à tous, et le capital artificiel, correspondant à « l'apport personnel de chacun » appropriable au nom du mérite. (Van Parijs, 1990 : 1). L'économiste James Meade (1989) imaginait quant à lui une société utopique dans laquelle 50% du capital productif devait être redistribué à titre d'héritage collectif. L'économiste français Yoland Bresson, ancien membre de l'association pour un revenu d'existence (A.I.R.E), défendait lui aussi l'idée qu'une partie du profit des entreprises

³³ Cette équivalence est donnée à titre indicatif car il nous a été difficile de trouver à quoi correspondant ce montant à l'heure d'aujourd'hui. Il se base sur les données du Centre d'archives de Vaudreuil Soulange. Source en ligne : <http://www.chlapresquile.qc.ca/histo/lettres-fc/monnaie.html> page consultée le 10/03/2017.

est attribuable en fait au travail collectif des générations passées. Enfin, Van Parjis soutient également que tout profit est en partie un héritage :

« Ce revenu n'est pas le produit du travail acharné d'autres personnes ; c'est un fragment de l'héritage massif que nous devons à la nature, aux générations précédentes, au progrès technologique, au savoir-faire, et tous ces dons que nous recevons de la nature et du passé ». (Van Parjis, 2014).

Pour ce philosophe, qui a dédié une grande partie de sa vie à la promotion de l'allocation universelle, cette politique publique n'a pas vocation à subvertir le capitalisme. Il s'agit plutôt de rendre cette forme de vie sociale plus juste, sans porter atteinte à son efficacité sur le plan économique. Proche des idées de John Rawls, il défend la nécessité de garantir à chacun les moyens effectifs d'exercer sa liberté au sein de ce « système ». Autrement dit, les libertés formelles ne suffisent pas. Il faut se soucier d'offrir à tout le monde la possibilité réelle d'en profiter. *Real Freedom for All* est d'ailleurs le titre d'un des ouvrages de Van Parjis (1998). Telle est la justification fondamentale de cette « allocation universelle », censée assurer « l'égalité pour tous ». Contrairement à l'impôt négatif, dont la visée première semble être d'ordre économique et qui, sur le plan moral, relève d'une logique de charité, il s'agit ici de combler au moins en partie certaines inégalités, dans une logique de justice distributive et pour établir les conditions minimales d'une réelle méritocratie, mais sans affaiblir le capitalisme:

“In very general's terms, however, it can be said that introducing, such a universal grand need not cancel capitalism's endogenous tendencies so that productivity in the comprehensive sense will be promoted more effectively than before » (Van der Veen, Van Parjis, 1986 : 635-655).

Sur le plan politique, l'allocation universelle s'inscrit assez parfaitement dans la perspective de la « flexisécurité » promue par plusieurs pays d'Europe du Nord à partir des années 1990 : déréglementation du marché du travail, indemnités « généreuses » des chômeurs, soutiens en tous genres au retour à l'emploi. Cette politique publique est assez caractéristique dans le fond des politiques dites de la « troisième voie » ou de la « social-démocratie », ayant pour objectif de sécuriser les individus, tout en libéralisant davantage le marché du travail.

2. 3. Type 3 : le revenu social garanti

Ce que nous choisissons d'appeler « revenu social garanti » correspond à des projets de revenu de base qui visent l'amélioration des systèmes de prestations sociales en faveur des plus démunis, via le versement d'un revenu « suffisant » mais conditionnel à la situation de précarité des ménages. C'est pourquoi nous le situons dans la catégorie « inconditionnalité faible ». Nous avons décidé de le nommer ainsi parce que c'est l'appellation qu'utilisent plusieurs collectifs de défense des droits sociaux. C'est le cas au Québec par exemple de la Fédération des personnes assistées sociales ou de la fédération des femmes.

2.3.1. Mode de fonctionnement

Techniquement, ce que nous appelons ici « revenu social garanti » fonctionne de la même façon que l'impôt négatif : il serait dégressif et cumulable jusqu'à un certain seuil. Néanmoins, il ne vise pas le remplacement des aides sociales existantes, ni l'instauration d'un impôt unique. Il serait cumulable avec d'autres prestations sociales. Dans le numéro de la revue du MAUSS portant sur le revenu minimum garanti en 1996, Alain Caillé (futur directeur de la revue à l'époque) proposait le dispositif suivant :

« A tous ceux qui ne disposent pas pour vivre d'au moins la moitié du salaire minimum, soit 2 500 francs par mois (Aujourd'hui, le Smic s'élève à 1480.27euros /mois). [...] A hauteur d'un quart de SMIC, soit 1 250 francs gagnés au-delà du revenu inconditionnel, l'État taxerait à 30 % (soit 375 francs, ce qui laisse 875 francs disponibles). Au-delà l'État préleverait 50 % des gains jusqu'à ce que le montant du revenu inconditionnel soit remboursé. À ce moment le bénéficiaire rentrerait dans le régime de la fiscalité ordinaire. » (Caillé 1996,146).

Au Québec, la proposition de Revenu Minimum Garanti (RMG) de Québec solidaire se rapproche de ce type. D'après une résolution de 2014, le parti propose de distribuer à toute personne en situation de précarité³⁴ un revenu annuel de 12 600\$. A titre indicatif, le « bien-être social » sans contrainte pour une personne seule s'élève en 2017 à 7 536\$. (Gouv. Québec, 2017) Ce montant aurait un caractère cumulable comme l'impôt négatif, et décroîtrait en fonction des revenus gagnés sur le marché du travail. Il correspondrait à la différence entre les

³⁴ Pour les personnes qui touchent actuellement de l'aide sociale

revenus gagnés et 12 600 dollars (Québec Solidaire, résolution février 2014). Le taux auquel on soumet les revenus du travail pour qu'ils puissent se compléter avec la prestation n'est pas précisé dans le document de Québec solidaire, mais le parti semble vouloir conserver ce principe qui « rend » le travail intéressant budgétairement. Si le montant de 12600 dollars paraît faible, notons que cette formule de revenu de base est généralement liée à différents services gratuits. Par ailleurs, l'objectif du parti est aussi de faciliter l'accès à la prestation en éliminant toutes les contraintes bureaucratiques qui lui sont associées. « Le RMG sera versé aux adultes (18 ans et plus) et son calcul sera fait sur une base individuelle, sans tenir compte des revenus des autres personnes avec qui elle vit ou habite » (QS 2014 : 3).

De l'autre côté de l'Atlantique, le Conseil Régional d'Aquitaine en France a voté une motion allant dans le sens du « revenu social garanti ». La motion a été proposée par Martine Alcorta du parti Europe Écologie les verts (Conseil régional d'aquitaine, 2015, 6 juillet). Des discussions sont encore en cours au sujet des modalités de l'expérimentation, mais il semblerait que celle-ci consisterait à tester le versement automatique d'un Revenu de Solidarité Active (RSA), équivalent du Bien-être social au Québec, en allégeant toutes les démarches pour le recevoir. Certaines prestations sociales seraient amenées à fusionner, mais pas dans l'objectif de réduire le montant distribué. Il s'agirait au contraire de toucher un public plus large en rassemblant les différentes aides. En France, selon Martin Hirsh, interrogé pour le rapport du Sénat sur le « revenu de base » publié en 2017, on observe un taux de non-recours d'environ 30% pour le « RSA socle »³⁵ et de 60% pour le « RSA activité »³⁶ (Rapport Sénat, octobre 2016 : 410). Pour de multiples raisons, les ayants droits n'entament pas les démarches nécessaires, n'osent carrément pas en faire la demande ou abandonnent la prestation... Les versements automatiques prévus lors de l'expérimentation en Aquitaine viseraient précisément à éliminer ces taux de non-recours.

³⁵ Le RSA SOCLE correspond à un montant d'argent aux personnes n'ayant aucunes ressources

³⁶ Le RSA activité ou prime d'activité vient en complément de revenus perçus. Pour le recevoir, il faut avoir des revenus modestes.

La proposition de Benoit Hamon, candidat socialiste à l'élection présidentielle française de 2017, relevait aussi de ce type de revenu de base. Notons toutefois que sa proposition a beaucoup évolué au cours de la campagne. Dans un premier temps, la politique proposée visait à atteindre le versement d'un montant de 750 euros par mois à tous les français, soit une somme inférieure au seuil de pauvreté, mais supérieure au RSA (536,78 euros par mois, pour un adulte sans enfant, en 2017)³⁷. Se heurtant aux critiques clamant que ce projet politique serait infinançable, le candidat a finalement raboté sa proposition pour la rendre «conditionnelle». Il proposait en fin de compte un RSA accessible à des conditions moins lourdes sur le plan administratif et ouvert aux jeunes de moins de 25 ans, car actuellement cette aide est réservée aux personnes de 25 et plus en France.

L'ensemble de ces esquisses de propositions ont toutes en commun de vouloir améliorer les minima-sociaux traditionnels pour les rendre plus accessibles d'une part, mais aussi pour permettre aux personnes les recevant d'avoir accès à une dignité réelle. Si les montants que nous avons donnés en exemple paraissent encore faibles, notons qu'ils restent généralement au-dessus des minima-sociaux en vigueur dans chacun des pays. En outre, ce «revenu de base » est généralement proposé avec des projets d'extension de la gratuité. Pour les partisans de cette formule, l'intégration sociale ne passe pas seulement par la distribution d'un « revenu », mais aussi par l'accès à des espaces collectifs, à des services publics gratuits, etc. Quant au mode de financement proposé, il repose généralement sur l'impôt progressif sur les revenus, outre les économies offertes par la simplification des procédures d'attribution des prestations sociales.

Conçue de la sorte, cette politique publique est assez typiquement « beveridgienne ».³⁸ Comme le modèle de sécurité sociale conçu en Angleterre par Lord Beveridge pendant la seconde guerre

³⁷ Voir montant du RSA socle pour l'année 2017. Information recueillie sur le site en ligne : revenudesolidariteactive.com

³⁸ En matière de politiques sociales, on oppose généralement le modèle « beveridgien » au modèle « bismarckien ». Ce deuxième modèle, inspiré comme son nom l'indique des idées du célèbre chancelier Allemand de la fin du XIX^{ème} siècle, est fondé sur la « solidarité salariale ». L'ouverture des droits à la protection est liée à l'activité professionnelle. C'est un modèle dit « assurantiel » qui fonctionne en général autour de « caisses » de sécurité sociale, gérées en principe par les travailleurs eux-mêmes. Ce dernier repose davantage sur une logique de

mondiale, elle respecte trois grands principes : l'universalité (toute la population est couverte en principe par la politique publique), l'uniformité (le montant est généralement le même pour tous : c'est un forfait) et enfin l'unité (sa gestion est centralisée par l'État). La solidarité nationale repose sur la redistribution de la richesse par le biais d'un impôt progressif sur le revenu. Cette solidarité est assurée entièrement pas l'État qui fait office de médiation sociale principale.

2.3.2. Justifications idéologiques

Avec ce « revenu social garanti » ce qui est d'abord valorisé c'est le principe de « solidarité » entre les membres d'une société. Alain Caillé, notre auteur de référence pour ce type, considère que cette « solidarité » doit se bâtir avant tout sur des liens de confiance réciproques entre ses membres. C'est cette confiance qui sera au fondement du « vivre ensemble ». Pour le dire autrement, l'objectif est de « passer d'une économie de la méfiance généralisée à une économie de la confiance généralisée » (Arnsperger, 2015 : 35). Ce « revenu » versé sans coercition symboliserait la confiance que l'on accorde aux plus démunis. On souhaite ainsi leur redonner une place sociale, éliminer l'exclusion et la stigmatisation subie en leur reconnaissant une dignité réelle. Pour ce faire, il faudrait donc, d'une part, faciliter l'accès aux prestations en éliminant les formes de contrôle bureaucratique, et d'autre part, augmenter le « revenu » distribué de façon à ce qu'il se rapproche le plus possible du « seuil de pauvreté », tout en maintenant, voire en augmentant, les services collectifs gratuits. A l'encontre du paradigme contractualiste³⁹, Alain Caillé affirme : « Il n'y a pas de société, pas d'alliance, pas de communauté possibles sans un pari de confiance premier, sans un engagement préalable de donner sans condition » (Caillé 1997, 21). Dans cette perspective, le « pauvre » n'est plus un

réciprocité et de mutualisation des risques au sein de corporation de travailleurs. Généralement, il fonctionne grâce à la « cotisation » prélevée sur le salaire de chacun et versée dans une caisse commune. Les montants versés sont proportionnels aux risques encourus et non fonction de la cotisation. Dans la perspective de Durkheim, on dirait que le modèle bismarckien se rapproche de « solidarité mécanique » (similitudes/ressemblances des individus entre eux), alors que le modèle beveridgien s'appuie plutôt sur une « solidarité organique » (interdépendance entre les membres de la société).

³⁹ Caillé s'oppose au paradigme contractualiste qui serait pour lui trop libéral, il y oppose le paradigme du don.

être immoral en « dette » vis-à-vis de la société et responsable en dernier ressort de son malheur. Ce qui est en cause, c'est une dynamique sociale qu'il s'agit de corriger ou au moins d'atténuer.

Les défenseurs de ce « revenu social garanti » font le pari que les individus actuellement marginalisés seraient encouragés à participer à la sphère collective de toutes sortes de manières, pas seulement en allant vendre leur force de travail sur le marché. Marc Ferry y voit la possibilité d'un développement du « secteur quaternaire » (activités qui relèvent de finalités personnelles ou sociales : bénévolat, activités artistiques, etc). Pour Jean-Louis Laville, ce sont l'économie solidaire et le tiers secteur qui pourraient être les lieux d'investissement privilégiés des bénéficiaires de ce type de revenu de base. L'intégration par « l'emploi-salarié » ne doit plus être qu'une possibilité parmi d'autres. Au croisement du système marchand et du système d'assistance pur, on fait la promotion ici d'une nouvelle socialité : La promotion de « toutes les volontés qui s'affirment pour œuvrer à des modes de sociabilité autres que des rapports marchands ou des comportements assistanciers » (Carvalho et Dzimira, 2000 : 104)

Ce que défend en particulier Alain Caillé avec ce revenu de base, c'est « un droit à l'utilité sociale » (Caillé, 1997; 139). Chaque membre de la société est ici reconnu comme producteur de « richesse », c'est-à-dire de « valeur d'usage » comme disait Marx. Ce faisant, on espère refonder l'ordre social sur d'autres normes que celle qui impose la production de « valeur d'échange » comme principal moyen d'insertion sociale. Surtout, les plus démunis ne sont pas considérés comme un « poids », mais comme des individus participant activement à la création de richesse en dehors du marché. On remet en fait en question les liens entre « revenu » et « mérite », contre l'idéologie dominante.

« Entendons-nous. Il n'existe d'ores et déjà aucun rapport clair, simple et déterminé entre productivité et revenu des différentes catégories de la classe salariée. Il n'est pas sûr qu'une telle proportionnalité ait jamais existé, ni même que son concept ait un sens quelconque. Mais l'imaginaire d'une proportionnalité stricte entre efficacité et revenu demeure l'imaginaire dominant et de loin. Là encore, ce n'est pas à une réalité qu'il s'agit de renoncer, mais à une fiction, ce qui est apparemment bien plus difficile. »⁴⁰ (Caillé 1997, 144)

La confiance qui serait accordée aux plus précaires par la distribution d'un « revenu » sans contraintes particulières serait vecteur d'une forme « d'agir inconditionnel »,⁴¹ c'est-à-dire à des formes d'agissement qui trouvent « leur propre fin dans les relations de personne à personne ou au sein de collectifs ». (Eme Laville, 1996 : 389)

Caillé dénonce « l'injonction paradoxale négative » qui est adressée aux bénéficiaires de prestations sociales à qui l'on demande de chercher un emploi pour continuer à recevoir de l'aide: « Je vous ordonne de tout faire pour chercher un emploi salarié dont je sais bien qu'il n'existe guère », leur dit-on en substance (Caillé 1996 : 138). D'après le sociologue, les systèmes d'aide sociale contraignants sont particulièrement absurdes dans un monde où l'emploi se raréfie. Contrairement aux partisans de « l'impôt négatif » qui critiquent le coût lié aux prestations sociales, ce qui est remis en question ici, c'est davantage leur incapacité à rejoindre réellement l'ensemble de la population visée. L'efficacité économique est une préoccupation secondaire. L'objectif de ce revenu de base n'est pas d'abord « l'insertion professionnelle », liée à l'occupation d'un « emploi », mais « l'insertion sociale » c'est-à-dire au groupe, à la communauté, à la société.

2.4 .Type 4 : le revenu de transition

Ce que nous nommons « revenu de transition » est un type de revenu de base conçu dans une perspective de sortie du système capitaliste. Dans cette quatrième catégorie, on vise un changement de paradigme total. Plus question de à lutter contre la « pauvreté », de trouver un moyen de compenser certaines inégalités, d'élaborer des stratégies pour faire face aux externalités négatives : il s'agit de bâtir un tout autre modèle de société. Les revenus de base

⁴¹ Laville et Eme comme Caillé veulent montrer que le terme « inconditionnalité » ne signifie pas absence totale de contrainte dans la mesure où nous sommes des êtres hétéronomes. Elle signifie seulement l'absence de contraintes vis-à-vis d'un système politico-administratif qui empêcherait les personnes en situation de dépendance d'agir au sein de la société. Autrement dit, c'est un droit à l'initiative.

qui s'inscrivent dans cette perspective présentent deux caractéristiques communes essentielles : celles d'être « suffisants » et réellement « inconditionnels ».

2.4.1. Mode de fonctionnement

Entrent dans cette catégorie des projets tels que ceux de Baptiste Mylondo (« revenu inconditionnel d'existence »), du Mouvement des Objecteurs de Croissance (MOC) (Dotation Inconditionnelle d'Autonomie), d'André Gorz (« revenu d'existence ») ou encore de Bernard Friot (« salaire à vie »). Au Québec, le projet que soutenait Michel Chartrand se rapprocherait également de ce type, dont la raison d'être est le dépassement du capitalisme.

Le « revenu inconditionnel »

Le revenu inconditionnel ou « sans conditions » défendu par Baptiste Mylondo (2012) serait distribué à tous, en espèce, sans condition de ressources, ni contrepartie, et possiblement cumulable avec d'autres sources de revenu. Il doit être « suffisant » pour préserver de la pauvreté, de l'exclusion et de l'exploitation. Son montant doit être au moins égal au seuil de pauvreté (60% du revenu médian, en France, soit environ 1000 euros par mois actuellement) et permettre d'accéder aux « biens et services essentiels », dont la nature et le volume seraient définis démocratiquement. Mais ce montant ne devrait pas non plus être trop important pour ne pas stimuler la croissance et ses effets dévastateurs sur le plan écologique. Pour cette raison, et pour satisfaire aussi à un principe de justice, ce dispositif serait couplé à un « revenu maximal autorisé ». L'écart entre le revenu de base et le revenu maximal n'est pas indiqué précisément, mais l'auteur se rapproche des « décroissants » qui préconisent un rapport de 1 à 4. Mylondo pose par ailleurs comme condition expresse que ce « revenu universel » soit distribué à protections sociales constantes. La seule chose qu'il souhaite supprimer ce sont les politiques d'aides au retour à l'emploi.

La dotation inconditionnelle d'autonomie (DIA)

La DIA proposée par certains objecteurs de croissance vise les mêmes objectifs que la proposition de Mylondo, et repose sur les deux mêmes principes fondamentaux : revenu suffisant et inconditionnalité forte. Mais elle s'en distingue par le fait qu'une partie de ce revenu de base serait octroyé en nature. Les décroissants souhaitent en effet instaurer un « droit de tirage » sur plusieurs types de biens essentiels tels que l'eau, l'électricité, des espaces de logement et de production, etc. Cela signifie qu'une certaine quantité de ces biens serait utilisable gratuitement par chacun des membres de la communauté. Toutefois, au-delà d'une limite fixée démocratiquement, cet usage deviendrait non seulement onéreux, mais beaucoup plus coûteux qu'il ne l'est actuellement. On parle à ce sujet de gratuité du « bon usage » et de « renchérissement du mésusage ». Par exemple, chacun aurait le droit à une quantité d'eau gratuite pour se désaltérer et veiller à son hygiène corporelle, par exemple, mais quiconque voudrait en utiliser davantage, pour laver sa voiture ou remplir sa piscine par exemple, devrait payer ce surplus très cher ! Selon le même principe, la DIA prévoit également la mise en place de « droits d'accès » à des services essentiels : santé, éducation, culture, transports, ... Enfin, une partie de ce revenu de base serait tout de même distribuée en monnaie, une monnaie en principe locale et non-thésaurisable. Néanmoins, dans un objectif de transition, il serait possible d'en distribuer une partie en monnaie institutionnelle et d'assortir cette distribution d'une extension de la gratuité (Liegey et *alii*, 2013 : 94). Les décroissants prônent donc un « revenu de base » suffisant pour mener une vie « frugale », terme qui doit être distingué de celui de pauvreté. Quand la première peut résulter d'un choix, la seconde est toujours subie.

En ce qui concerne « l'inconditionnalité du revenu », notons que les décroissants se positionnent en faveur d'une « relocalisation ouverte », c'est-à-dire d'une réorganisation de la vie politique et économique à une échelle locale, sans pour autant empêcher la circulation des personnes et des idées (ce qui la distingue du protectionnisme). C'est donc à cette échelle que la DIA devrait être mise en œuvre. Par conséquent, c'est l'appartenance à la localité - « les personnes avec lesquelles nous vivons » - qui serait le seul critère d'attribution de ce « revenu de base » et non pas un quelconque titre ou statut (citoyenneté, titre de séjour, ..). En ce sens,

on peut dire que la DIA relève d'une « inconditionnalité forte » : on ne la distribue pas seulement aux plus démunis, mais bien à l'ensemble de la communauté politique.

Ajoutons pour finir que les décroissants se positionnent en faveur d'une « loi de réquisition » pour offrir à tous un logement décent et permettre une réappropriation du foncier. Cependant, ils ne statuent pas sur la manière dont cette loi devrait être appliquée. Ils indiquent seulement de façon évasive: « le droit d'usage doit prévaloir sur le droit de propriété, si ce dernier est la porte ouverte au mésusage » (Liegey et *alii*, 2013 : 88). Par ailleurs, pour éviter que la division du travail ne s'établisse sur la base de rapports de domination persistants (genre, ethnie, âge), ils préconisent la mise en place d'une rotation des tâches ingrates.

En ce qui concerne la question du financement, les objecteurs de croissance affirment qu'elle doit être abordée comme une question politique et non simplement d'un point de vue économique. Autrement dit, selon eux, il est possible d'aller chercher de l'argent quelque part pour financer un tel projet. A ce propos, ils nous rappellent l'évènement du « sauvetage des banques » durant la crise de 2009 qui indique clairement que l'État dispose de ressources financières mobilisables rapidement. D'un point de vue comptable donc, il serait tout à fait possible de financer un tel projet politique en distribuant autrement : suppression de certaines aides devenues obsolètes (politiques de soutien à l'emploi), réforme fiscale incluant l'instauration d'une taxe à 100% sur les derniers palier d'imposition pour les plus hauts revenus (Revenu Maximum), taxes sur la consommation visant à pénaliser les produits d'importations et non soutenables (Publicité, obsolescence programmée, etc.) (Liegey et *alii*, 2013 : 136).

Le salaire à vie

On peut évoquer enfin une autre variante du « revenu de transition », un peu différente des deux premières : le « salaire à vie » préconisé par l'économiste et sociologue Bernard Friot. Nous expliquerons plus loin pourquoi ce chercheur utilise la notion de « salaire », et non celle de « revenu » qu'il refuse énergiquement. Pour le moment, soulignons simplement qu'il propose

que ce « salaire » soit distribué à tous, de 18 ans jusqu'à la mort, sans conditions. Son montant serait relativement élevé : entre 1200 et 1500 euros par mois au minimum. Avec le temps et l'acquisition de nouvelles qualifications (dans n'importe quel domaine, y compris hors du monde professionnel habituel), le bénéficiaire pourrait recevoir un montant plus élevé, mais jamais plus de 4 fois le montant de base.

Le « salaire à vie » serait financé par extension du principe de la cotisation, qui est au fondement de la sécurité sociale, au moins en France et dans tous les pays ayant adopté un modèle de protection sociale de type « bismarckien »⁴². Selon Friot, « L'impôt n'a jamais pu générer une distribution de revenu monétaire qui dépasse la lutte contre la pauvreté. »(Friot s.d)⁴³ L'impôt relève au mieux d'une attitude défensive envers le capital. Il n'a rien de subversif. Financé par ce biais, le « revenu de base » ne transformerait pas les imaginaires ni surtout les rapports de force au sein de nos sociétés. « Le danger du revenu d'existence est de poser l'individu comme l'addition d'un *citoyen abstrait* titulaire d'un revenu forfaitaire et d'un *travailleur* lui aussi abstrait porteur d'une employabilité qui s'use dans l'entreprise et qui se recharge régulièrement sur le marché du travail ».(Friot, .s.d)⁴⁴ Pour Friot, l'émancipation ne passe pas par une revendication au « droit de subsistance », mais par l'affirmation d'une souveraineté sur la valeur économique qui s'incarne précisément dans cette « cotisation salariale », ponction directe sur les fruits du capital, imposée à ceux qui en ont le contrôle. C'est l'extension de ce procédé (et non son actuelle régression) qui peut nous rendre indépendants du « chantage des prêteurs » et donc du crédit lucratif :

« Jusqu'à l'invention de la cotisation, tout accident de santé obligeait à emprunter ou à alimenter la rente des compagnies d'assurance. En ponctionnant la valeur ajoutée au nom d'un salaire socialisé pour

⁴² Inspiré comme son nom l'indique des idées du célèbre chancelier Allemand de la fin du XIXème siècle, le modèle de protection sociale bismarckien est fondé sur la « solidarité salariale ». L'ouverture des droits à la protection est liée à l'activité professionnelle. C'est un modèle dit « assurantiel » qui fonctionne en général autour de « caisses » de sécurité sociale, gérées en principe par les travailleurs eux-mêmes. Ce dernier repose davantage sur une logique de réciprocité et de mutualisation des risques au sein de corporation de travailleurs. Généralement, il fonctionne grâce à la « cotisation » prélevée sur le salaire de chacun et versée dans une caisse commune. Les montants versés sont proportionnels aux risques encourus et non fonction de la cotisation.

⁴³ Voir bibliographie : Bernard Friot, « Pour un salaire universel », Espaces Marx.

⁴⁴ Ibid.

financer la santé ou la vieillesse qui l'étaient jusque-là par le prêt ou l'investissement des propriétaires, la cotisation sociale met en évidence l'inutilité de la propriété lucrative et du crédit lucratif » (Friot, 2012 : 103).

Sur le modèle de la « cotisation sociale » qui finance du « salaire socialisé » comme la retraite par exemple, Friot propose donc de financer une partie du « salaire à vie » par une « cotisation économique » qui s'apparenterait à de « l'épargne d'usage »⁴⁵ permettant de financer l'investissement.

« On peut imaginer par exemple que 15% de la valeur ajoutée de chaque entreprises seront affectés à l'autofinancement de projets décidés dans l'entreprise par les salariés eux même (en débats avec les collectivités territoriales ou les entreprises de chaque branche, et que les autres 15% feront l'objet d'une cotisation collectée par des caisses d'investissement à gestion démocratique et à déclinaisons tant locale que sectorielle ou nationale. » (Friot 2012 : 103)

Ce mode financement serait inséparable de l'abolition de la propriété privée lucrative et de son remplacement par la « généralisation de la copropriété d'usage des outils et des lieux de travail » (Bernard Friot, 2015).

En résumé, les revenus de base que nous nommons « de transition » ont pour caractéristiques communes d'être «suffisants», réellement inconditionnels, assortis d'un revenu maximal et de l'abolition de la propriété lucrative. Ils supposent aussi d'être administrés selon des principes de démocratie directe.

2.4.2. Justifications idéologiques

« Vous voulez les misérables secourus, moi je veux la misère supprimée », écrivait Victor Hugo dans *Quatre-vingt-treize* (1874, in Harribey 1996 : 188). Telle est, dans le fond, l'une des

⁴⁵ L'épargne «d'usage » selon Friot, permet d'acheter une propriété d'usage. C'est l'accumulation des fruits du travail en vue de les dépenser ultérieurement. Les taux qui varient entre 1 et 3% ne servent qu'à combler l'inflation. L'épargnant dans ce cas ne fait que récupérer le « pouvoir d'achat de ses dépôts » (Friot 2012 : 105). A l'inverse l'épargne lucrative pour Friot est une ponction sur le travail d'autrui. Pour illustrer ce phénomène, il prend l'exemple suivant : un investisseur que l'on supplie de racheter une entreprise en difficulté, le rendement des travailleurs et de la collectivité serait parfois supérieur à 1 ou 3% et l'argent accumulé correspondra à l'exploitation du travail des autres et non pas à son propre travail. C'est la ponction sur le travail d'autrui qui lui aura permis de constituer son portefeuille (Friot 2012 : 106). Pour Friot, il faudrait mettre fin à cette « religion païenne » qui fait des propriétaires lucratifs des dieux honorés qui ont le pouvoir de définir la « valeur économique ».

préoccupations centrales des promoteurs de ce quatrième type de revenu de base. Il ne s'agit pas pour eux de réduire la pauvreté, mais bien de la faire disparaître, en s'attaquant à ses racines : le capitalisme. Lors d'une conférence organisée par la revue Ballast, Bernard Friot affirmait par exemple:

«Je maintiens qu'il est absolument fondamental de se battre contre toute définition de quelqu'un comme exclu ou comme pauvre. Laissons cela au capital et à ses bonnes sœurs! Définir quelqu'un par son manque c'est lui faire une violence tout à fait considérable (...) Cela fait partie du mépris dans lequel le capital nous tient. Personne n'est pauvre. (...) Un projet révolutionnaire ne passe pas par un soutien aux pauvres, car il ne faut désigner personne comme pauvre. (...) Je ne suis pas solidaire de toi parce que « j'ai » et « tu n'as pas ». Je suis solidaire de toi car nous avons à construire ensemble une alternative au capital : et ce n'est pas une partie de plaisir !»⁴⁶ (Friot, 2016)

Qu'est-ce que le capitalisme, pour les partisans de ce revenu de base ? Une grande partie d'entre eux reprendraient sans doute à leur compte l'analyse marxienne de la « circulation capitaliste ». Rappelons que Marx schématisait cette circulation par la formule : « A-M-A' », qu'il opposait à la circulation simple : « M-A-M ». « Là, c'est la marchandise qui forme le point de départ et le point de retour ; ici, c'est l'argent. Dans la première forme [M-A-M], c'est l'argent qui sert d'intermédiaire; dans la seconde [A-M-A'], c'est la marchandise ». (Marx, 1950 in extrait Abraham : 2) Autrement dit, dans un cas [M-A-M], c'est la « valeur d'usage » des marchandises qui est la raison d'être de l'échange. Dans l'autre cas [A-M-A'], c'est la « valeur d'échange » de ces marchandises, donc l'argent qu'elles sont susceptibles de rapporter, qui stimulent l'échange.

« Le renouvellement ou la répétition de la vente de marchandises pour l'achat d'autres marchandises rencontre, en dehors de la circulation, une limite dans la consommation, dans la satisfaction de besoins déterminés. Dans l'achat pour la vente, au contraire, le commencement et la fin sont une seule et même chose, argent, valeur d'échange, et cette identité même de ses deux termes extrêmes fait que le mouvement n'a pas de fin ». (Marx, 1950 in Abraham : 5)

Pourquoi vouloir en finir avec le capitalisme et cette course à l'accumulation d'argent qui le caractérise ? On trouve essentiellement trois séries d'arguments chez les partisans de ce « revenu de transition ». Tout d'abord, cette dynamique capitaliste est jugée profondément injuste parce qu'elle repose sur un rapport de domination entre des « exploitants », contrôlant les moyens de production donc les « moyens de vivre », et des « exploités » qui ne vivent qu'à

⁴⁶Conférence organisée par le journal Ballast (2016). Cet extrait apparaît à 1h 49 de la conférence.

« la condition de trouver du travail et qui n'en trouvent que si leur travail accroît le capital » (Marx, Engels, 1976 : 39). C'est la cause du creusement spontanée des inégalités dans nos sociétés. Ensuite, l'accumulation d'argent sans fin par la production et la vente de marchandises est dénoncée pour des raisons écologiques. Elle suppose en effet d'épuiser toujours plus un stock de ressources naturelles somme toute limitées et de produire toujours plus de « déchets » en tous genres, qu'il s'agisse de gaz à effets de serre ou de microparticules chimiques. Enfin, la circulation capitaliste est jugée aliénante, en tant qu'elle nous rend esclaves de nos propres créations, en l'occurrence les marchandises. André Gorz, notre auteur de référence ici, exprime le problème de la manière suivante :

Pour pouvoir vendre notre travail, nous avons intériorisé la logique propre au capitalisme : pour celui-ci, ce qui est produit importe pour cela seulement que cela rapporte ; pour nous, en tant que vendeurs de notre travail, ce qui est produit importe pour autant seulement que cela crée de l'emploi et distribue du salaire. Une complicité structurelle lie le travailleur et le capital : pour l'un et pour l'autre, le but déterminant est de « gagner de l'argent », le plus d'argent possible. L'un et l'autre tiennent la « croissance » pour un moyen indispensable d'y parvenir. L'un et l'autre sont assujettis à la contrainte immanente du « toujours plus », « toujours plus vite ». (Gorz, 2008 : 115)

Comment se sortir là ? En rompant avec le salariat, disent en substance les promoteurs de ce revenu de base anticapitaliste. Et c'est là tout l'intérêt d'un revenu de base « suffisant » et « inconditionnel » : il permettrait de vivre sans vendre sa force de travail sur le marché, donc de commencer à se libérer de cette dynamique injuste, destructrice et aliénante. S'il n'est pas « suffisant », remarquait Gorz, non seulement il ne permettra pas de sortir du salariat, mais il va favoriser une dégradation de la condition salariale, en permettant le développement d'emplois de mauvaise qualité. Or, le philosophe voulait certes en finir avec le « rapport salarial », mais pas à n'importe quel prix, car il reconnaissait en même temps l'importance et la valeur des protections sociales obtenues de haute lutte par les salariés depuis les débuts du capitalisme. Pas question donc de soutenir une mise en place graduelle du revenu de base, en acceptant un montant faible au départ et en pariant sur son augmentation progressive grâce à la croissance économique, comme le suggèrent bon nombre de partisans de notre type 2 (« Allocation universelle ») et comme le proposait explicitement le collectif Charles Fourier, avant de devenir l'actuel BIEN (Alaluf, Zamora dir, 2016 : 90). Le montant de ce revenu doit

d'emblée pouvoir permettre de vivre sans recourir à l'emploi salarié. Mais son caractère rigoureusement inconditionnel n'est pas moins important, « car seule son inconditionnalité pourra préserver l'inconditionnalité des activités qui n'ont tout leur sens que si elles sont accomplies pour elles-mêmes » (Gorz, 2002). Cette inconditionnalité devrait favoriser également le développement de rapports de réciprocité non-aliénés. Dans nos sociétés, ces rapports sont non seulement marginalisés, mais aussi valorisés uniquement dans la mesure où ils permettent au capitalisme de se reproduire. Comme le dit Anselm Jappe, la sphère de la réciprocité n'existe que « comme sphère subordonnée et mutilée. (...) Elle n'est pas une sphère de liberté, mais la servante méprisée, et toutefois nécessaire, de la splendeur marchande. » (Jappe, 2007). Le revenu de transition a aussi vocation à libérer ce type de rapports.

Pour Gorz, Mylondo et les Objecteurs de croissance, un tel revenu s'inscrit dans le cadre d'un projet d'écologie politique qui vise l'établissement d'un mode de vie frugal, prônant une certaine sobriété, à l'opposé du capitalisme qui suppose la croissance et encourage l'idéologie du « toujours plus » :

« La figure centrale du précaire est potentiellement la nôtre, c'est elle qu'il s'agit de civiliser et de reconnaître au double sens du mot pour que, de condition subie, elle puisse devenir mode de vie choisi, désirable socialement maîtrisé, source de cultures, de libertés et de socialités nouvelles : pour qu'elle puisse devenir un droit pour tous de choisir les discontinuités de leur travail sans subir les discontinuités de leur revenu ». (Gorz, 1997 : 90)

Un revenu de base doit permettre en priorité une réappropriation du temps, ressource rare et essentielle au capitalisme. Ce temps est crucial pour réapprendre des savoir-faire oubliés à cause de la « prolétarisation » et de la spécialisation productive, et pour reconstituer des espaces d'autonomie. A tout le moins, cette politique publique doit nous placer en position « d'arbitrer en permanence entre la valeur d'usage de [notre] temps et sa valeur d'échange : c'est-à-dire entre les 'utilités' qu'il peut acheter en vendant du temps de travail et celles qu'il peut produire par l'auto-valorisation de ce temps ». (Gorz, in Corsani 2013 :13) Bien entendu, le temps ne suffit pas à lui seul pour recommencer à produire en fonction de ce dont nous avons besoin :

« L'allocation universelle d'un revenu suffisant doit donc être inséparable du développement et de l'accessibilité des moyens qui permettent l'auto-activité et y incitent c'est-à-dire des moyens par

lesquels les individus et les groupes peuvent satisfaire leur libre travail une partie des besoins et des désirs qu'ils auront eux-mêmes définis. » (Gorz 1997 : 139)

Sur cette base, le « revenu de transition » devrait donc favoriser l'autoproduction, la coopération et la démocratisation de nos sociétés. Comme le soutient Paul Ariès : « l'objectif est de déséconomiser nos existences », pour aller vers la construction de « communs » (Ariès, 2013 : 25). A terme, ce revenu de base doit évidemment disparaître. Destiné à soutenir la transition vers des sociétés post-capitalistes, il est lui-même par principe transitoire. Nécessairement financé au départ par les fruits de la dynamique capitaliste elle-même, il ne peut perdurer, au moins sous une forme monétaire, sans entrer en contradiction avec sa finalité. D'où l'intérêt d'ailleurs du projet de DIA qui propose que l'essentiel de ce « revenu de base » soit distribué en nature. Un tel « revenu » ne présuppose pas le maintien d'un taux de croissance positif, il constitue une autre manière d'envisager le partage au sein de la collectivité.

Pourquoi Bernard Friot, que nous associons à ce quatrième type, refuse-t-il énergiquement la notion de « revenu » et lui préfère-t-il celle de « salaire »? La proposition de ce sociologue et économiste marxiste est subtile, mais fort intéressante. Elle repose sur le constat que le « salaire » est, dans le monde capitaliste, la reconnaissance de la qualité de producteur de valeur économique pour celui qui le reçoit. Pour Friot, il ne s'agit en aucune façon de contester cette reconnaissance. Au contraire, il faut l'étendre à toutes et tous. Ce qu'il faut contester, c'est le fait que cette reconnaissance est aujourd'hui entre les mains de ceux qui contrôlent les moyens de production – les capitalistes, en d'autres termes – et qu'elle repose sur une conception de la valeur économique (mesurée *in fine* par le temps de travail), qui n'a de sens que dans le cadre de la course à l'accumulation d'argent. Cette « convention capitaliste de la valeur » réduit le « travail » aux seules activités de production de marchandises. Fruit des luttes passées, elle doit être renversée. Nous devons nous réapproprier collectivement la définition de la valeur. Et Friot propose de commencer par considérer que tous les membres adultes de nos sociétés sont producteurs ou créateurs de valeur économique, quelles que soient leurs activités. Tel est le présupposé fondamental de son « salaire à vie ». Selon lui, si l'on accepte les termes de « revenu » ou d'« allocation » pour désigner les sommes reçues dans le cadre de ce dispositif,

«il y aura toujours un moment où vous allez être reconnu comme un sous homme» (Friot, 2016). D'où l'importance cruciale à ses yeux d'utiliser le mot « salaire », dont la portée devient ici paradoxalement subversive.

2.5. Des options bien distinctes

Séduisante *a priori*, l'idée de revenu de base n'est simple qu'en apparence, comme nous l'avons vu au premier chapitre de ce mémoire. Sa mise en oeuvre soulève des questions qui appellent des réponses fort variées. Il y a donc potentiellement un grand nombre de revenus de base possibles. Dans ces conditions, il devient très difficile, voire irréalisable, d'évaluer les enjeux politiques associés à cette idée. C'est pourquoi nous avons tenté dans ce deuxième chapitre de classer les multiples variantes envisageables de cette politique publique, de manière à simplifier les propositions que nous aurons à analyser, d'une part, et à saisir les caractéristiques les plus essentielles, d'autre part. Nous avons ainsi repéré quatre types principaux de revenus de base. Ce qui les distingue avant tout, ce sont des différences dans les montants proposés – suffisants ou insuffisants pour vivre sans activité rémunérée - et dans les conditions d'attribution de ces montants – inconditionnalité forte ou faible.

Un premier type, que nous avons nommé « impôt négatif », se caractérise par un montant offert « insuffisant » et une inconditionnalité relativement « faible ». La visée principale de cette formule est de limiter les trappes à pauvreté en tant qu'elles constituent un obstacle possible au bon fonctionnement d'une économie marché. L'aide apportée aux plus démunis s'apparente ici à une sorte d'**aumône**, mais qui ne repose guère sur des préoccupations morales, sinon sur l'idée que la meilleure manière de soutenir les plus pauvres est de leur donner accès au marché, aussi bien en tant que consommateur, qu'en tant que salarié.

« L'allocation universelle » se distingue essentiellement de « l'impôt négatif » par le fait qu'elle est en principe proposée de manière inconditionnelle, à tous les membres de la communauté visée par cette politique publique. Cette « inconditionnalité forte » est justifiée par la conviction

que nous avons tous un droit inaliénable à une part de la richesse accumulée dans notre collectivité, parce que cette richesse est toujours le fruit de la nature, d'une part (nature qui appartient à tout le monde en principe), et d'une activité collective passée, d'autre part. Cette allocation constitue donc une sorte de **dividende**. Son montant reste toutefois « insuffisant » par souci de ne pas perturber le bon fonctionnement de nos économies de marché, tout en préservant les bases d'une véritable méritocratie.

Ce que nous avons appelé le « revenu social garanti » consiste au contraire à offrir un revenu « suffisant », mais seulement aux plus démunis des membres de la collectivité. Le souci ici n'est plus l'efficacité économique. Il s'agit d'abord et avant tout de réduire les inégalités au sein de la collectivité et d'y redonner une place pleine et entière aux plus défavorisés. Les partisans de cette formule veulent « refaire société ». Dans cette perspective, ils estiment nécessaire de témoigner de la confiance à l'égard des exclus et des laissés pour compte. Telle est la raison d'être de ce revenu « suffisant », qui constitue une sorte de **crédit**, dont le « remboursement » doit être une forme ou une autre de participation à la société.

Le « revenu de transition » va plus loin. A la fois « suffisant » et « inconditionnel », il ne vise pas seulement la réduction de la pauvreté et l'insertion sociale. Comme on vient de le voir, il est pensé comme un moyen de rompre avec le rapport salarial, donc de sortir du capitalisme. Cette forme de vie sociale est jugée en effet par les promoteurs de « revenu de transition » comme injuste, destructrice et aliénante. Pour espérer s'en libérer, il faut donc garantir à tous les moyens de s'inventer d'autres modes de vie, à l'écart du marché du travail. Dans sa forme la plus pure, ce revenu de base consiste dans une sorte de **dotation**.

On peut associer en fait ces différentes approches du revenu de base à des formes d'« intégration économique » distinctes, pour reprendre les termes utilisés par l'anthropologue et historien de l'économie, Karl Polanyi (1983) dans *La grande transformation, aux origines politiques et économiques de notre temps*. « Impôt négatif » (type 1) et « Allocation universelle » (type 2) sont assez clairement conçus pour soutenir le « marché autorégulateur » et parient sur les vertus de l'échange marchand. En réalité, ils apparaissent surtout très propices au développement de

la « libre entreprise » ou à ce que le sociologue Andreu Solé appelle « l'entreprisation du monde » (Solé, 2009). « Revenu social garanti » et « revenu de transition » visent au contraire ce que Polanyi appellerait un « réencastrement » de l'économie. Il ne s'agit plus de faciliter le fonctionnement des « marchés », mais de reprendre le contrôle de la production et de la circulation des biens et des services. Dans cette perspective, le « revenu social garanti » (type 3) suppose une structure sociale centralisée et repose sur le principe de la redistribution, appliqué par l'État. Le « revenu de transition » (type 4) parie plutôt quant à lui sur le principe de la réciprocité et suppose une certaine symétrie entre les membres de la collectivité. L'institution que favorise ce type de revenu est celle des « communs », qui repose sur un rapport social égalitaire et consiste à produire et administrer tout ce dont nous avons besoin de manière démocratique et pérenne (Dardot, Laval, 2014).

Nos quatre idéaux-types de revenu de base présentent donc des différences très significatives, à la fois dans leurs modes de fonctionnement, leurs justifications idéologiques et le cadre institutionnel qu'ils présupposent. Il reste à répondre à notre question recherche : quels sont les enjeux politiques de ces quatre formules ? Les pages qui précèdent fournissent déjà un certain nombre de pistes de réponses à cette question. Un travail plus systématique sur la question s'impose néanmoins. C'est ce que nous ferons au chapitre 4. Mais avant cela, il nous a semblé important de ne pas fonder uniquement notre réflexion sur l'analyse de projets de revenu de base ni sur les débats théoriques ou techniques dont ils font l'objet. Nous avons donc étudié quelques unes des rares expérimentations de cette politique publique qui ont été tentées dans un passé récent. Cela nous permettra de compléter notre compréhension du revenu de base par une approche plus concrète de ce phénomène, mais aussi de tester la pertinence de notre typologie. Nous devrions ainsi être en mesure, en fin de prochain chapitre, de situer ces expérimentations par rapport à nos idéaux-types et de risquer un pronostic sur le type de revenu de base qui a le plus de chances d'être mis en œuvre à grande échelle.

Chapitre 3

Trois études de cas

Aucune collectivité un peu importante sur la planète n'a connu à ce jour une réelle expérimentation du « revenu de base », entendu comme étant strictement « inconditionnel », « universel » et « suffisant ». Mais plusieurs projets intéressants ont été tentés et d'autres sont sur le point d'être lancés. Il nous a semblé important d'en rendre compte pour offrir un aperçu de ce que pourrait être une application concrète de cette vieille idée et pour faire entrevoir quelles en sont les principales implications politiques et sociales. Nous traiterons de 3 cas différents : Mincome au Canada (1974-1978), Madhya Pradesh en Inde (2011-2013), et enfin, le cas de la Finlande qui est en cours d'expérimentation.

D'autres exemples auraient pu être explorés. Nous avons écarté d'emblée les dispositifs reposant sur le principe d'un dividende versé annuellement et au montant irrégulier. Leurs implications politiques et économiques nous ont paru en effet plus réduites. C'est le cas de l'Alaska (dividende sur la rente pétrolière), de Macao (dividende sur le produit des jeux d'argent) ou encore de Singapour (dividende « de croissance »). Nous n'avons pas retenu par ailleurs l'exemple de la Namibie, qui a déjà fait l'objet d'études assez approfondies, notamment de la part d'Evelyn Couturier (2013) et de Julie Chalifour (2012), qui a rédigé un mémoire complet sur le Basic Income Grant Namibien publié par le CRISES (Centre de Recherche sur les Innovations Sociales).

Le cas du Kenya, où le patron d'Ebey s'apprête à financer sur ses deniers l'expérimentation « Send Money to The Extrem Poor », via l'ONG Givedirectly, nous a paru très intrigant. (Braun, 2017, 10 février) L'expérience doit durer 12 ans. L'objectif est de distribuer pendant cette période 20 dollars par mois (équivalent du seuil de pauvreté au Kenya) aux habitants d'un village défavorisé. Il n'est pas indifférent de souligner que Givedirectly est financée par plusieurs géants de la Silicon Valley, tels que Facebook, Ebay, etc. Toutefois, l'expérience vient

à peine de commencer à l'heure où nous écrivons ces lignes, et nous n'aurions pas disposé de suffisamment d'information pour en discuter.

Les trois cas que nous avons retenus finalement présentent l'intérêt de reposer sur des expériences d'une certaine ampleur, menées dans des contextes socio-historiques assez différents. Ils sont par ailleurs plutôt bien documentés, même si dans le cas de la Finlande il s'agit d'une expérimentation qui vient d'être lancée. Cela dit, et comme le lecteur le constatera, une grande partie de nos sources sont des articles de presse. Peu de travaux de recherche ont été consacrés à ces expérimentations, ce qui tient en partie au fait que deux d'entre elles sont récentes.

Après avoir mis en contexte chacun de ces trois cas, nous en proposerons un court récit et en présenterons les principaux résultats, quand ils existent. Nous utiliserons notre typologie des revenus de base pour bien cerner ces expérimentations. Cela facilitera la discussion des enjeux politiques de cette politique publique dans l'ultime chapitre de ce mémoire. Autrement dit, ce chapitre sera l'occasion de : 1) faire voir au lecteur en quoi peut consister concrètement un « revenu de base » ; 2) repérer quels sont les types de revenu de base qui sont privilégiés dans ces expérimentations; 3) identifier les implications principales de leur mise en œuvre.

3.1. Le projet Mincome (Canada)

Le nom de cette expérimentation est une contraction des mots « minimum » et « income » (Ziann, 2017, 3 Janvier). Avant de raconter son histoire, il nous apparaît important d'indiquer que les données chiffrées la concernant sont encore difficiles à trouver aujourd'hui. Interrompue en 1978, l'expérience n'a été analysée que tardivement, notamment par Hum et Simpson en 2001, puis en 2007 par Evelyn Forget, chercheuse à l'université de Médecine au Manitoba. Bâti sur un travail d'enquête dans les archives de Dauphin, son ouvrage *The town without Poverty* nous servira ici de principale référence. Pourquoi ces données n'ont-elles pas été exploitées plus tôt ? D'une part, l'expérience a été stoppée brutalement par des gouvernements (provincial et fédéral) nouvellement élus qui ne lui étaient pas favorables. D'autre part, les autorités de

l'époque ont craint qu'un travail d'analyse de ces données ne vienne augmenter excessivement les coûts d'une expérimentation dont ils ne voulaient plus de toute façon. Les nombreux projets actuels de revenu de base ont relancé l'intérêt pour cette expérience, mais il reste encore bien des choses à apprendre à son sujet.

Durant l'écriture de ce cas nous avons rencontré une autre difficulté. Le Canada ne dispose pas de seuil officiel de pauvreté, ce qui rend parfois complexe la lecture de certains travaux et ne facilite guère les comparaisons dans le temps.

«Le Comité des droits économiques, sociaux et culturels de l'ONU a souligné qu'en l'absence d'un seuil officiel de pauvreté au Canada, il est difficile d'amener les divers ordres de gouvernement du pays à rendre compte de leurs obligations en vertu du Pacte relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. Malgré la recommandation du Comité voulant que le Canada se dote d'un seuil officiel, le gouvernement fédéral n'a pas encore adopté d'instrument officiel de mesure de la pauvreté.» (Colin Campell, 2008, 3)

Officiellement, il y a en fait trois méthodes de calcul du seuil de pauvreté au Canada : le SFR (Seuil de Faible revenu), le MPC (Mesure de panier de consommation), reconnu comme indicateur de base au Québec depuis 2009, et enfin le MFR (Mesure de faible revenu). (Labrie, Tremblay-Pépin 2016 : 68). Néanmoins, il n'y a pas d'accord clair sur l'utilisation de l'un d'entre eux, ce qui rend les données plus difficiles à trouver surtout dans le cas qui nous intéresse : établir une comparaison dans le temps. Dans ces conditions, comprendre le mode de fonctionnement d'une politique publique à visée sociale et évaluer son impact s'avère particulièrement délicat!

3. 1.1. Mise en contexte

En 1971, le premier choc pétrolier ralentit l'économie Canadienne et crée une période de stagflation. Un chômage structurel s'installe. C'est dans ce contexte que « le revenu minimum garanti » apparaît comme un moyen d'améliorer les capacités productives du pays. Mais partout en fait en Occident, ce dispositif a le vent en poupe. Et pour les mêmes raisons qu'au Canada. Il est préconisé aussi bien par Milton Friedman dans *Capitalism and freedom* (1972) que par l'économiste Lionel Stoléru dans *Vaincre la pauvreté dans les pays riches* (1974) ou encore par Alain Greffe dans *L'impôt des pauvres, nouvelles stratégie de politique sociale* (1973).

Par ailleurs, bien que «l'État social» canadien soit relativement jeune et donc encore en pleine construction⁴⁷ (l'assistance chômage date de 1956; l'assistance publique de 1966), certains critiquent déjà la lourdeur administrative des systèmes de prestation d'aides sociales. C'est ainsi qu'en 1971 le sénateur David Croll (Parti Libéral), propose l'instauration «d'un « impôt négatif » comme prestation unique, destinée à remplacer les programmes d'assistance ciblés et soumis à des conditions d'éligibilité. Il dénonce la complexité administrative et bureaucratique associée à ces multiples aides particulières qui, bien que récentes, ont eu le temps de se complexifier.

Ajoutons à ces éléments de contexte que, peu de temps avant Mincome, le gouvernement Nixon (1968-1975) aux États-Unis a entrepris un vaste programme d'expérimentations sociales, sur différents territoires : New Jersey, Gary, Caroline du Nord, Seattle-Denver,.... (Groulx, 2005). Ces expérimentations visaient à évaluer l'impact de l'octroi, sous forme monétaire, d'une prestation sociale non coercitive sur «l'offre de travail». Allait-elle avoir une influence « négative », en détournant les bénéficiaires du marché du travail? Les résultats obtenus à l'époque ont prouvé que « non ». Les heures travaillées par les bénéficiaires de cette prestation n'ont que faiblement diminué, sauf pour deux groupes précis : les femmes qui en ont profité pour prolonger leur congé de maternité après une naissance et les adolescents qui sont restés plus longtemps à l'école. A Denver, on a noté une croissance de 25% à 50% de jeunes ayant complété leurs études à la faveur de l'expérience (Groulx 2005 : 280). Cependant, un résultat inattendu a inquiété les pouvoirs publics : l'augmentation du taux de divorces dans les couples bénéficiant de cette aide individualisée. (Forget 2011 :6). Très intéressant d'un point de vue féministe, ce résultat particulier a déplu au Congrès américain composé principalement de conservateurs. Les résultats globaux de l'expérience ont ainsi été présentés comme désastreux, même si le bilan effectué par rapport à l'hypothèse de départ était plutôt positif. D'après Levine,

⁴⁷ Notons que si dans la Constitution, les politiques de soutien au revenu sont de la responsabilité des provinces, le gouvernement Fédéral s'est néanmoins octroyé durant la seconde guerre mondiale un droit de verser certaines sommes directement aux individus. On parle à ce propos du « pouvoir fédéral de dépenser ». Un flou persiste depuis au sujet de la séparation des champs de compétences. Ainsi, dans les faits « l'assistance sociale » relève à la fois du fédéral et du provincial.

citée par Evelyn Forget (2007), les scientifiques responsables de l'expérience ont même été contraints de protéger leurs données d'une saisie par le *General Accounting service*,⁴⁸ car elles étaient devenues trop politiquement incorrectes. Rejetées par la droite américaine, ces expériences ont toutefois inspiré les pouvoirs publics canadiens !

3.1.2. Les caractéristiques du projet Mincome

Le programme Mincome s'inscrit dans le sillage des expériences américaines. Son objectif est clairement de soutenir la relance économique par la promotion du « marché du travail », tout en luttant contre la « pauvreté » par la fourniture d'un soutien au revenu. Comme aux États-Unis, il s'agit aussi d'avoir un aperçu de l'impact qu'aurait un tel dispositif sur les travailleurs à faible revenu, avec la crainte qu'ils réduisent leurs heures travaillées. Les autorités veulent évaluer « *the labour supply response of household to a guaranteed annual income* »⁴⁹ (Hume et aillii, 1979: 12). Dans les projets du gouvernement fédéral, l'expérience doit servir de pilote pour l'instauration d'un programme destiné par la suite à être appliqué partout sur le territoire.

L'expérimentation est financée par le gouvernement provincial du Manitoba (NPD), dirigé par Edward Schreyer, ainsi que par le gouvernement fédéral (Libéral), dirigé par Pierre Elliott Trudeau. Elle coûtera au total environ 17 millions de dollars (Mason, 2017, 23 Janvier). A l'époque, le gouvernement fédéral est minoritaire. Il doit gouverner en partie avec le Nouveau Parti Démocrate (NPD) qui est lui très favorable à cette politique (Hum, Simpson, 1999 : 58). On peut penser que cette situation politique était propice à la mise en place de l'expérimentation. De plus, face à l'augmentation du chômage structurel, lier la sécurité de revenu à l'emploi devenait alors moins évident. Il fallait trouver une alternative. Le « revenu minimum garanti » pouvait en être une.

⁴⁸ Le *General Accounting Service* est l'organisme d'audit du Congrès américain, en charge de contrôler le budget de l'État fédéral. Aujourd'hui, et ce depuis 2004, il se nomme Gouvernement Accountability Office (GAO). L'organisme est dit non « partisan » et indépendant du gouvernement au pouvoir.

⁴⁹ A titre indicatif le document fut mis en ligne en 2016 par l'université du Manitoba.

L'expérience se déroule dans deux villes : Winnipeg (450 000 habitants à l'époque) et Dauphin (10 000 habitants à l'époque). A Winnipeg, on sélectionne 1 187 personnes de façon aléatoire, dont 575 reçoivent la prestation, le reste de l'échantillon étant utilisé comme groupe de contrôle (Groulx 2005 : 225). On écarte néanmoins les handicapés et les retraités, puisque l'objectif est d'évaluer l'impact d'un tel dispositif sur « l'incitation au travail ». Dauphin est choisie car sa population vit principalement d'agriculture et que bon nombre des ménages qui y habitent se retrouvent bien souvent dans des situations de grande précarité, notamment en cas de mauvaises récoltes, sans pour autant pouvoir avoir accès à l'aide sociale (Couturier 2013 : 18; Hum, Simpson, 1991 :49). Les 10 000 habitants se font promettre qu'en cas de revenus trop faible, ils seront tous sans exception admissibles au programme. Cela permet de créer un environnement d'expérimentation plus réaliste pour évaluer l'effet d'une telle politique publique sur la société dans son ensemble. Dans les faits, environ 1/3 seulement des Dauphinois reçurent effectivement une somme d'argent au cours de l'expérience. Les autres habitants avaient des revenus trop élevés pour en bénéficier. C'est le principe de l'impôt négatif.

Concrètement, le dispositif consiste à verser aux familles dauphinoises de 4 personnes ayant des revenus inférieurs au seuil de pauvreté, un revenu garanti équivalent à 19 500\$ par an (dollars constant de 2014) (Calnitsky, 2016 : 30). Ce chiffre est le plus précis que nous ayons trouvé, il est en plus actualisé. Cette somme correspond à 38% du revenu individuel médian en 1976 ou à 49% du revenu médian des ménages (Calnitsky 2016 : 31). Elle équivaut à 60% du seuil de pauvreté en vigueur (Chaire de fiscalité et finances publiques, 2016) et correspond au montant total de l'aide sociale garantie à l'époque. Cependant contrairement à l'aide sociale, ce « revenu minimum garanti » peut se cumuler au revenu du travail auquel on applique toutefois un taux d'imposition de 50% (Calnitsky, 2016 : 30). En d'autres termes, pour chaque dollar gagné sur le « marché », on réduit de 50 sous ce « revenu de base ».

A titre d'exemple, une famille cumulant sur le « marché du travail » un revenu de 6000 dollars par an, bénéficiera du « revenu de base » suivant : $(\text{Revenu garanti } (19\ 500) - \text{revenu du travail } (6000)) * 0.5 (\text{taux}) + \text{revenu du travail } (6000) = 22\ 500\$$). On le voit : travailler quelques heures ne peut qu'améliorer et non détériorer la situation financière des ménages. Le dispositif

ne risque pas *a priori* de détourner les bénéficiaires du marché du travail, ni de constituer une « trappe à pauvreté ». Et ce d'autant moins que pour bénéficier de ce dispositif, il n'est pas nécessaire de se défaire de tous ses avoirs bancaires et non-monétaires comme c'est le cas par exemple aujourd'hui au Québec, lorsque l'on demande à recevoir le « bien-être social ».

Les familles volontaires déclarent leur revenu pas la poste chaque mois et reçoivent en retour un chèque dont le montant varie en fonction des revenus du travail qui ont été déclarés. Au-delà d'un revenu annuel familial de 39 000\$ (dollars constant de 2014), les familles payent un impôt positif. (Calnisky 2016 : 31).

3.1.3. Principaux résultats

D'après Calnisky (2016 : 32), qui s'appuie sur les chiffres du recensement, le revenu médian global de la ville de Dauphin augmenta considérablement durant l'expérience. Il est passé de 39.166 \$ à 51 055\$ par an entre 1971 et 1976. Pour les familles qui avaient déjà le droit à l'aide sociale au départ, le changement ne fut pas significatif du point de vue de leur niveau de vie, mais elles se libérèrent tout de même ainsi de certains des contrôles coercitifs qui pesaient auparavant sur elles. Néanmoins, Hum et Simpson (2001) notent que l'expérience Mincome révèle qu'il reste difficile, sur le plan administratif, de suivre l'évolution des familles pour calculer les paiements qui leur revenaient. Pour les travailleurs autonomes, il était ardu également d'ajuster le montant de l'aide aux gains obtenus sur le marché.

Le programme Mincome transforma en revanche la vie des personnes âgées, des travailleurs pauvres et des hommes célibataires sans emploi mais employables qui, selon Evelyn Forget, n'étaient pas admissibles au programme d'aide sociale traditionnel. Cette dernière catégorie en particulier recevait en général moins d'aide, car ces chômeurs valides étaient considérés davantage comme des pauvres « non méritants » (Forget, 2011 : 7).

A Dauphin, l'impôt négatif n'eut pratiquement pas d'impact sur le temps travaillé, excepté dans le cas des femmes célibataires avec jeunes enfants à charge et des adolescents.⁵⁰ Les mères monoparentales ont retardé leur retour sur le marché du travail après leur accouchement pour s'occuper de leur enfant en bas âge et les adolescents ont davantage poursuivi leurs études, comme dans les expériences américaines similaires. En analysant les archives des écoles, Evelyn Forget (2007) a noté un nombre plus importants d'inscrits en 12^{ème} année de scolarité en 1977 que l'année précédant l'expérience Mincome. Une analyse de long terme a aussi révélé que les enfants bénéficiant de l'expérience ont arrêté leur scolarité plus tardivement. La sécurisation du revenu a donc permis de réduire le décrochage scolaire. La chercheuse suggère une autre raison à ce phénomène : « l'effet multiplicateur social », c'est-à-dire la création de nouvelles « normes » qui finit par encourager la scolarisation plus longue des enfants. Autrement dit, il y aurait eu un effet d'entraînement collectif, induit à l'origine par ce dispositif de revenu de base, encourageant les jeunes à poursuivre leurs études.

Bien que ce fût en priorité le comportement sur le « marché du travail » qui était testé à l'époque, la chercheuse Evelyn Forget n'en est pas restée là dans ses travaux. Elle est aussi allée chercher des données sur les taux d'hospitalisation. Elle a donc consulté les archives des hôpitaux locaux et les a comparées avec les données d'autres villes du Manitoba durant la même période. Son analyse révèle une nette diminution du taux d'hospitalisation, d'accidents et de problèmes de santé mentale chez les Dauphinois. Elle note aussi une nette baisse des accidents liés au travail. Enfin, la sociologue note une réduction de la fécondité chez les jeunes femmes. Pour elle, ces chiffres témoignent d'une réduction de la pauvreté grâce à Mincome. « Il n'y a pas besoin de travailler très longtemps dans la Santé pour réaliser que la plupart des cas que vous traitez sont les séquelles de la pauvreté. Les gens sont malades parce qu'ils sont pauvres. » (Forget, 2012). L'un des apports essentiels de ce revenu base, selon la chercheuse, était de permettre de se projeter plus facilement dans l'avenir : « They knew that sudden illness, disability or unpredictable economic events would not be financially devastating » (Forget,

2011 : 7). En milieu agricole, cela permettait de « réduire » les risques de tomber en dessous d'un certain seuil de revenus, même si ce seuil était relativement faible.

D'après Calnitsky (2016), ce revenu de base transforma aussi les perceptions face aux aides sociales. Étonnamment, les personnes qui avaient une attitude négative vis-à-vis des aides sociales classiques développèrent une position plus positive vis-à-vis de cette politique publique :

« Who believed strongly in the principle of earning one's own living—felt able to collect Mincome payments without a sense of contradiction. Il ajoute: “By blurring lines of demarcation among low-wage workers, unemployed workers, and social assistance recipients, the guaranteed income was less likely to be interpreted as a program for “other” people » (Clanitsky, 2016 : 30).

Une différence persiste donc entre ceux qui bénéficient de la politique et ceux qui paient de l'impôt, mais cette différence semble moins stigmatisante que dans les dispositifs de politiques sociales traditionnels. Le revenu de base est perçu comme moins « moralisateur » que certaines aides sociales. Il tend à effacer le clivage entre « pauvres méritants » et « pauvres non méritants ». C'est l'un des arguments déployés d'ailleurs par certains de ses défenseurs, comme on l'a vu au chapitre précédent, notamment par ceux qui préconisent « un revenu social garanti » (type 3).

Au total, on peut dire de l'expérience de Dauphin qu'elle a clairement été satisfaisante du point de vue de l'émancipation collective, comme l'a montré l'étude d'Evelyn Forget. En particulier, bénéficier d'une continuité de revenu a permis aux jeunes et aux femmes de faire d'autres choix que celui d'aller sur le marché du travail. Cependant, cette expérience ne cherchait pas à transformer notre rapport au travail. Les montants versés étaient nettement insuffisants pour garantir une libération vis-à-vis de l'emploi salarié. Il s'agissait davantage à l'époque d'une politique de réduction de la pauvreté, qui se trouve être à mi-chemin entre « l'impôt négatif » (type 1) et le « revenu social garanti » (type 3). En effet, bien que le montant soit faible, Mincome ne visait pas la réduction de la taille de l'État et ne s'accompagnait pas non plus d'un remodelage de la fiscalité pour tous les membres de la communauté, comme le préconisait Friedman. Le montant offert ne forçait pas non plus le « retour » sur le marché du travail.

3. 2. L'expérience de Madhya Pradesh (Inde)

Plusieurs petits villages du Madhya Pradesh, l'une des régions les plus pauvres de l'Inde, ont récemment participé à une expérimentation de « revenu de base ». Tout l'intérêt ici est d'évaluer le potentiel d'un revenu de base dans un contexte très différent de celui des pays du Nord, d'où vient à l'origine cette idée.

Contrairement au cas précédent, nous n'avons guère trouvé d'articles scientifiques à son sujet. Nos sources sont constituées d'articles de presses relatant certains témoignages, du rapport de la SEWA, le syndicat de « travailleuses autonomes » qui a mené l'expérimentation, et des analyses de Guy Standing, professeur à l'université de Londres et membre du BIEN, associé à cette expérimentation.

3. 2. 1 Mise en contexte

L'Inde est l'un des plus grands « pays agricoles du monde ». La moitié de sa population est encore rurale. (Létringuer 2013 : 4). Le pays se trouve être en outre la 4^{ième} puissance agricole mondiale . Pourtant, l'Inde est incapable de garantir la sécurité alimentaire à ses habitants, en dépit de sa fameuse « révolution verte » lancée peu de temps après son indépendance, en 1947. Ce programme d'industrialisation de l'agriculture avait précisément pour objectif d'augmenter les rendements agricoles du pays pour arriver à « une souveraineté alimentaire nationale ». En 2000, le pays a atteint quasiment ses objectifs avec un arrêt complet de ses importations alimentaires. Cependant, l'obtention de la « souveraineté alimentaire » de l'État fédéral indien n'a pas garanti dans le même temps une distribution plus « juste » des denrées produites sur le sol de cet immense pays. Si l'État est dorénavant « souverain » du point de vue du commerce international, la population indienne peine encore à avoir accès à sa propre production agricole. Qui dit « souveraineté alimentaire » de la nation ne dit pas forcément « sécurité alimentaire » de la population...

Du fait de politiques de libre échange, l'économie indienne s'est tournée davantage vers les exportations (blé et riz), négligeant de ce fait la production de produits agricoles diversifiés. « Les cultures, comme l'horticulture, destinées à l'exportation, ont été privilégiées au détriment de l'agriculture vivrière » (Dorin *in* Bouissou, 2010).⁵¹ En outre, avec la « révolution verte », à l'instar du phénomène des enclosures européennes de la fin de l'époque médiévale, on a observé la disparition des terres agricoles communales, donc une limitation des capacités d'autoproduction des paysans (Landy, 2014 : 8). Malgré des capacités de production considérables, plusieurs millions d'indiens sont restés en situation de malnutrition. Par ailleurs, l'augmentation des rendements agricoles n'a été possible que grâce à l'utilisation de produits fortement polluants, créant de lourds problèmes environnementaux, parfois irréversibles, notamment en matière de pollution de l'eau et d'épuisement des sols. Plus récemment, en 2005, les OGM ont commencé à être utilisés massivement par les agriculteurs indiens, à la faveur d'un partenariat signé entre l'État américain et l'État indien; partenariat qui impliquait entre autres l'entreprise Monsanto. Ce procédé, qui oblige les agriculteurs à racheter leurs semences d'une année sur l'autre, a encore fragilisé la situation de nombreux paysans, dont le niveau d'endettement a augmenté. Enfin, dans les villes, de nouveaux produits sont arrivés sur le marché, tels que les « *Maggi noodles* » vendus par Nestlé. Symbole de modernité et de la société de consommation, ce type de nourriture industrielle transformée contribue beaucoup également au phénomène de malnutrition (Landy, 2014 : 9).

Dans ce contexte difficile, plusieurs politiques sociales de lutte contre la pauvreté ont été mises en place. On trouve tout d'abord des aides en nature. C'est la forme dominante de l'aide sociale dans ce pays. On ne dénombre pas moins de 300 dispositifs de ce genre, rassemblés au sein du Public Distribution System (PDS) :

⁵¹ M. Dorin, chercheur au Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour développement (Cirad) cité dans : Julien Bouissou, « L'agriculture indienne ne parvient pas à répondre à l'augmentation de la demande », Le Monde, 2 Février 2010.

« Distribution de nourriture, de kérosène, de céréales, de légumineuses, de gaz, de travail rémunéré, de latrines. Ces aides sont soumises à des conditionnalités strictes en matière de genre, caste, appartenance ethnique, âge, profession, nombre d'enfants »⁵². (Weir, 2014, 08 juillet)

Les denrées sont disponibles au sein de magasins de rationnement, auxquels on accède grâce à une « carte de pauvreté » (Rapport SEWA : 31). En 2009, d'après le vice-président à la commission de planification présidé par *Montek Singh Ahluwalia*, 16% de cette aide bénéficiait réellement aux pauvres. (Rapport SEWA 2014: 31).

“The mechanism used is the BPL⁵³ list, which has vast inclusion and exclusion errors, as numerous studies have shown. There have also been differences between the caps on ‘officially poor’ set by the Planning Commission and the number with such cards, as identified by the states. In Bihar for instance, the Government of India capped the number of BPL families at 7.3 million, whereas the state BPL figure was 12.6 million families.”(Rapport SEWA 2014: 32).

Plusieurs phénomènes sont en cause. Tout d'abord, les personnes les plus pauvres en Inde sont bien souvent analphabètes et ont donc de la difficulté à passer le filtre bureaucratique, qui s'avère par ailleurs très coercitif. A ces problèmes s'ajoute celui de la corruption d'une part du personnel de l'État, qui n'hésite pas pour compléter ses revenus à puiser dans les ressources destinées aux plus pauvres. « Dès qu'il y a condition, il y a érosion. Conditionnalité implique intermédiaire, qui implique pouvoir, qui implique corruption. » (Weir, 2014, 08 juillet). On note aussi des problèmes de mauvaise gestion des stocks. A titre d'exemple, le Rapport SEWA souligne que: « Between 2008 and 2012, 36,000 tonnes of grain had rotted in the FCI⁵⁴ facilities, enough to feed 80 million people 440 grams each. » (Rapport SEWA 2014 : 33).

Pour compléter ces aides en nature, qui n'atteignent donc que très partiellement leur cible, le « Parti du national congrès », coalition qui se réclame du socialisme, a lancé en 2004 un vaste programme de soutien à l'emploi en milieu agricole : *le National Rural Employment Guarantee Act* (NREGA), devenu en 2006 le *Mahatma Gandhi National Rural Employment Guarantee Act*. (MGENRA). L'objectif est de garantir à tous un emploi. Plus précisément, il s'agit

⁵³ La Below Poverty line(BLP) est une liste utilisée par le gouvernement indien pour identifier les personnes qui ont besoin d'aide.

⁵⁴ Food Corps in India est une organisation publique indienne chargée notamment de redistribuer la nourriture au plus pauvres

« d’offrir chaque année, à chaque ménage rural, au moins cent jours d’emploi dans des programmes de travaux publics créateurs de biens et rémunérés au salaire minimum. » (Amita Sharma, 2008 : 3).⁵⁵ Dans le cas où l’État n’est pas en mesure de fournir du travail, il est en principe obligé de distribuer le montant équivalent sous forme d’allocation chômage (Landy, 2014 : 8). Aucune compétence particulière n’est requise pour avoir accès à ces heures de travail : tous les ménages vivant en milieu rural et en situation de précarité peuvent y prétendre (Amita Sharma, 2008 : 4).

Ce programme a permis la création d’« emplois publics », en particulier dans le secteur de l’irrigation et de l’aménagement du territoire. Il a contribué par ailleurs à augmenter le niveau de vie moyen des paysans. Mais il a aussi généré certains effets pervers, sous la forme par exemple de corvées financées par l’État sur des terres de notables (Landy, 2014 : 8). Bien souvent également, les travaux effectués n’avaient pas de justifications économiques: « So, the labour tends to be ‘make-work’ activities without economic justification, undertaken just to spend budgets and give people something to do. » (Rapport SEWA: 35). Le rapport SEWA observe enfin que: “the calories used in the labour exceed the calorific value of food that could be purchased”... (Davalá et al, 2015: 9)

Face à ces limites, l’idée d’adopter plutôt des politiques de *cash transfer* – distribution directe d’argent aux pauvres – a fini par faire son apparition dans le débat public sur ces questions. Le succès en particulier de la « Bolsa Familia » au Brésil,⁵⁶ dont nous avons déjà parlé, semble avoir convaincu plusieurs dirigeants de pays émergents ou en voie de développement de la pertinence de ce type de dispositif. Lors de la campagne électorale de 2012, le « Parti du congrès national indien », a promis la mise en place de ce type d’aide sociale, sous le slogan

⁵⁵ Aminata Sharman était la secrétaire adjointe pour la loi nationale de garantie de l’emploi en milieu rural au ministère du Développement rural. Voir : Amita Sharma (2008), La loi nationale de garantie de l’emploi en milieu rural. En ligne :

<http://www.socialsecurityextension.org/gimi/gess/RessourceDownload.action?ressource.ressourceId=37619>.

Consultée le 10/03/2017

⁵⁶ Politique brésilienne lancée en 2004 et encore en vigueur aujourd’hui, même si elle a été largement modifiée depuis sa création du fait de politiques d’austérité. A l’origine, l’idée était de lutter contre la pauvreté en distribuant un revenu aux familles en contrepartie de la scolarisation de leurs enfants. La politique eut un retentissement fort puisqu’elle permit à de nombreuses personnes de sortir de la grande pauvreté

«Aapka paisa, aapke haath » (*Votre argent, entre vos mains*). (Taillefer, 2012, 31 décembre). Lors de sa réélection, il a effectivement tenu promesse mais en ne faisant que remplacer certaines aides en nature (denrées alimentaires, kérosène, vélos,...) par des versements d'argent. Les problèmes d'accès à ces aides n'ont absolument pas été résolus. Cette politique a pour autant été poursuivie par le nouveau gouvernement élu en 2014 et complétée par la mise en place d'un programme d'accès à un compte bancaire pour les plus pauvres ! (Taillefer, 2012, 31 décembre). C'est dans ce contexte qu'a été tentée l'expérience de revenu de base de Madhya Pradesh.

3. 2. 2. Caractéristiques du projet

Cette expérimentation est très originale puisqu'elle a été conduite par un regroupement syndical, la SEWA (Self employment Women's Association), né en 1972 au sein d'une manufacture de textile. Cette association de travailleuses pauvres et indépendantes regroupe 1.2 millions membres. Elle a pour mission à défendre les droits et les conditions des femmes qui travaillent au sein de « l'économie dite informelle », c'est-à-dire des personnes qui n'ont pas d'emploi salarié (c'est le cas de plus de 90% de la population indienne). En plus d'être un organisme de défense des droits, le syndicat gère aujourd'hui des coopératives, des hôpitaux, des agences de services juridiques et des banques. (Fernandez, 2013, Mai)

Financée entièrement par l'UNICEF, l'expérience nommée « *Cash transfer Pilote Project* » s'est déroulée au sein de 8 villages « tribaux » ou « autochtones »⁵⁷ dans la région de Madhya Pradesh. 12 villages avoisinant ont fait office de «groupe témoin». Au total, 6000 personnes ont été concernées par le versement de ce revenu. Le test a duré de juin 2011 à janvier 2013, soit environ un an et demi. Notons que parmi les 8 villages sélectionnés, quatre d'entre eux avait été suivis par la SEWA au cours des années précédentes : organisation de groupes de

⁵⁷ Un « village tribal » en Inde est un village d'ethnies minoritaires autochtones, notamment les Bhils et les Gonds. Cette catégorie « tribal » est classifiée par le gouvernement indien dans la catégorie des communautés et des « castes défavorisées. »

paroles, mise en place de coopératives d'épargne, accompagnement auprès des pouvoirs locaux, etc. Au sein des quatre autres, la SEWA n'était jamais intervenue.

La première étape a consisté à demander aux habitants d'ouvrir un compte bancaire, soit individuel, soit coopératif. Quatre mois après le début des opérations, 95,6 % des adultes avaient un compte en banque pour recevoir la prestation (Quéméré, 2016, 09 Juillet). Cela ne fut pas sans poser de difficultés, puisque les services bancaires n'étaient pas forcément disponibles sur le territoire. Chacun des habitants a reçu ensuite un montant régulier variant entre 200 (3.86\$CAD) roupies par mois pour les adultes et 100 (1.95\$CAD) pour chaque enfant. Dans le cas des enfants, le montant était distribué directement à leur mère. Il pouvait être cumulable avec les salaires, les autres avantages sociaux et sans égard à la situation d'emploi des bénéficiaires, leur âge, leur caste d'appartenance. Autrement dit, « le revenu de base » était réellement inconditionnel. Son « montant » avait été calculé non pas pour que la population puisse se passer totalement de l'emploi mais pour qu'il couvre une partie de ses besoins de subsistance (environ 20% à 30%). Au bout d'un an d'expérience, le montant a été augmenté. On distribua 300 (5.86\$ CAD) roupies par adulte et 150 (2.93\$ CAD) par enfant (Quéméré, 2016, 09 juillet).

Durant l'expérimentation, le syndicat a fait office de « médiateur » dans les villages où elle intervenait déjà (4 villages sur 8). Ce rôle s'est avéré crucial, car plusieurs villageois étaient méfiants à l'égard de cette distribution « d'argent gratuit ». Notamment certains agriculteurs ont craint qu'en contrepartie, on ne leur vole leurs terres (Rapport de la SEWA, 2014 : 84). Par ailleurs, Reetika Khera (2014) rappelle qu'en Inde les personnes en situation de précarité ont en général une préférence pour les aides en nature. Pour cette chercheuse, cette préférence tient aux économies de coût de transaction que représentent ces aides et aux habitudes créées par le système d'aide sociale indien. (Rheetika, 2014) La SEWA a aussi joué un rôle d'accompagnement et de formation, notamment en ce qui concerne l'ouverture des comptes bancaires.

Cette expérience n'avait pas vocation à se poursuivre. Il s'agissait là encore d'un projet pilote visant à tester le modèle et un certain nombre d'hypothèses concernant les effets d'un revenu de base en matière d'aide au développement. Une fois les données nécessaires recueillies, elle a été interrompue.

3. 2. 3. Principaux résultats

L'expérimentation à Madyha Pradesh se voulait « universelle » et « inconditionnelle » : tous les habitants des villages sélectionnés ont reçu le revenu de base, y compris les enfants, par l'intermédiaire de leur mère. Néanmoins, les montants distribués sont restés relativement faibles. « Some proponents would argue that ideally it should be set as equal to basic subsistence, equivalent to some official “poverty line” income. However, in this project it was decided to set the level as enough to make a difference to living standards but not enough on which to survive with dignity. In short, it was set at about 30% of the income of lower-income families” (Rapport de la SEWA, 2014: 73). En dépit du fait que le contexte de mise en œuvre de ce dispositif n'a pas grand-chose à voir avec le contexte socio-économique caractéristique des sociétés occidentales, cette formule de revenu de base s'apparente donc à « l'allocation universelle » (type 2). On peut en tout cas clairement l'associer à une stratégie de développement reposant sur les principes de « l'intégration marchande » (Polanyi, 1983).

D'après Sarath Dewala, le coordonnateur de la SEWA, ce revenu de base a fortement participé à stimuler l'économie locale (Weir, 2014, 8 juillet). Les villageois ont augmenté leur cheptel d'environ 70% grâce à ce programme. Le travail des enfants aurait nettement diminué. Les familles ayant investi davantage dans la scolarisation, l'absentéisme scolaire a chuté. Il était de 9% dans les villages test, contre 21% dans les villages témoins (Quéméré, 2016, 09 juillet). Les femmes ont investi dans des actifs collectifs tels que les « machines à coudre », leur permettant de diversifier leurs activités économiques. Cela a permis de « sécuriser » le revenu des familles ayant fait de mauvaises récoltes. Du coup, ces familles ont eu aussi davantage le loisir de se soucier de leurs soins de santé et de développer par exemple certaines infrastructures utiles en

la matière, telles que les latrines. De même, on a noté une nette diminution de la sous nutrition. Enfin, dans les rapports sur l'expérimentation, on met de l'avant le fait que le « revenu de base » n'a pas eu d'impact sur l'augmentation de « la consommation d'alcool », contrairement aux craintes souvent associées à l'implantation d'une telle mesure. Par ailleurs, le revenu de base a eu un impact positif sur l'émancipation des femmes. Grâce à l'autonomie financière apportée par cette aide nouvelle, elles ont pu prendre part aux affaires communales qui étaient jusque-là exclusivement entre les mains des hommes (Quéméré, 2016, 09 juillet). Elles ont pu aussi créer des espaces de rencontre rassemblant des femmes de différentes castes, pour prendre des décisions sur des projets collectifs.

L'un des apports les plus décisifs de ce test est qu'il a permis aux villageois concernés de se libérer en partie du crédit. Or, il faut rappeler que les problèmes d'endettement, notamment chez les agriculteurs, ont suscité de nombreux suicides au cours des dernières années. La directrice de recherche de la SEWA, affirme à ce propos : « Le revenu inconditionnel ici, s'il n'a qu'une petite valeur monétaire, a une grande valeur libératrice : verser une roupie permet d'éviter d'emprunter 1 roupie avec 4 roupies d'intérêt. Quand on donne une roupie, on donne 5 roupies. C'est la valeur d'émancipation » (Quéméré, 2016, 09 juillet). Dans une certaine mesure, cette aide financière a même permis à certains d'échapper à la domination des propriétaires exploités. Le revers de la médaille est que plusieurs bénéficiaires ont commencé à consommer certains services privés. « Avec plus d'argent, les gens ont tendance à se tourner vers les services privés, qui ne sont pas forcément meilleurs, mais qui font du marketing », constate Mme Jabhvala, directrice du bureau national de la SEWA (Fernandez, 2013, Mai).

Depuis l'expérimentation, le gouvernement indien a publié un rapport officiel favorable au « revenu de base » (2016). Pourtant, cette politique publique est loin de faire l'unanimité en Inde. Parmi les critiques dont elle fait l'objet, il est intéressant de souligner celles de deux économistes indiens Amartya Sen et Himanshu. Le premier, lauréat du prix de la Banque de Suède grâce à ses recherches sur la mesure économique du « bien-être » et ses réflexions sur la « liberté », ne semble pas favorable à son implantation en Inde. Selon lui, la priorité devrait être

d'abord de renforcer les services publics : « He claimed that it is not enough to “give people cash and go away” and that it would be an “abdication of responsibility” if the government were to provide people with money rather than providing better public services.” (Macfarland, 2017, 15 décembre). Or, le gouvernement indien, séduit par l'idée du revenu de base, semble vouloir l'appliquer de manière substitutive. Himanshu, associé à l'université de Jawaharlal Nehru University, n'est pas moins sceptique que Sen. Pour lui aussi, le revenu de base ne devrait pas remplacer les programmes existant, mais éventuellement les compléter. Le risque est que cette politique serve essentiellement à démanteler le système public (Rapport SEWA, 2014 : 45).

3.3. L'expérience finlandaise

Le cas de l'expérience Finlandaise se déroule en même temps que l'écriture de ce mémoire. Nous n'en avons donc évidemment pas les résultats. Pourtant, il nous semble primordial d'en parler ici. Cette expérimentation est en effet très médiatisée et est d'une ampleur importante. Il y a donc fort à parier qu'elle va être suivie de près par tous ceux qui s'intéressent au « revenu de base », qu'ils proviennent du champ politique, de la société civile ou du monde universitaire. Son impact aura une retombée indéniable sur la manière de concevoir le revenu de base en Occident. Ce cas nous permet d'entrevoir sans doute ce qui est en train de se profiler actuellement autour de cette question.

3.3.1. Mise en contexte

Dans la typologie de Gosta Esping Andersen (1990), l'État social finlandais entre dans la catégorie « social-démocrate ». Les prestations sociales y sont généreuses, distribuées par l'État central et fondées sur la citoyenneté, donc relativement égalitaires. Néanmoins, d'après Juhu Saari, les années 2000 ont marqué un tournant dans l'histoire des politiques sociales du pays (2001 : 5). Le « nouveau modèle finlandais met l'accent sur les incitations à l'emploi plutôt que sur les transferts et les services ». (Peter, 2005 :16). La Finlande n'échappe pas elle non plus aux politiques d'austérité, comme partout en Europe. L'heure est à la réduction des dépenses

publiques. La pression se fait sentir aussi sur les accords de branches professionnelles : gel des salaires, allongement du temps de travail pour « rétablir la compétitivité des entreprises », etc. D'après des données publiées par l'OCDE en 2016, le chômage en Finlande s'élève à 9.4% de la population active. 25% des personnes en recherche d'emploi sont des chômeurs de longue durée.

C'est dans ce contexte qu'ont eu lieu des élections parlementaires en 2015. Chose intéressante : tous les partis défendaient dans leur programme politique, d'une manière ou d'une autre, l'instauration d'un revenu de base. On note d'ailleurs qu'en février 2016, 79% des Finlandais soutenaient le principe d'une politique de « revenu de base », si celui-ci « garantissait le minimum vital, réduisait la bureaucratie et encourageait le travail et l'entrepreneuriat » (Stanislas Jourdan, 2015, 23 février). C'est le parti centriste (Keskusta) dirigé par Julia Sipilä, ancien homme d'affaire, entrepreneur et milliardaire, qui a remporté le plus grand nombre de sièges aux élections parlementaires. Le parti a formé un gouvernement de coalition avec le « Parti des vrais Finlandais » présidé par Timo Soini et le « Parti de la coalition nationale », présidé par Petteri Orpo, deux partis d'extrême droite

En 2016, ce gouvernement de coalition a chargé la « Kela », la sécurité sociale Finlandaise, de rédiger un rapport sur le « revenu de base », puis décider de lancer une expérimentation d'envergure à partir du début de l'année 2017.

3. 3. 2. Caractéristiques du dispositif

L'objectif du dispositif qu'a choisi finalement le gouvernement Sipilä est clair : «L'idée maîtresse de cette expérience est de relancer l'emploi», lance l'un de ses principaux artisans, Ville-Veikko Pulkka, chercheur à l'université d'Helsinki associé au centre de recherche de la Kela. (Genier, 2016, 06 Mai). A partir de janvier 2017, 2000 « demandeurs d'emplois » choisis au hasard (à titre indicatif la population Finlande est évaluée à 5.5 millions) âgés de 25 à 58 ans et tirés au sort ont commencé à recevoir chacun 560 euros par mois. L'échantillon sera comparé avec un groupe de 2000 personnes recevant « l'aide sociale classique».

Ce revenu de base vise à remplacer les allocations chômage de longue durée ainsi que toutes les autres aides, à l'exception de l'allocation logement et de l'assurance maladie. « Si vous trouvez un travail avec une paye de 4 000 euros par mois, vous continuez quand même à percevoir votre revenu universel de 560 euros tous les mois », explique Marjukka Turunen, responsable des affaires juridiques au sein de la Kela. (Geoffroy, 2017, 01 Janvier) Avant la mise en place de ce revenu de base, les personnes bénéficiant de l'aide sociale ne pouvaient cumuler leurs gains sur le marché du travail à leurs prestations sociales au-delà d'une somme de 400 euros par mois (Ibid.). Cette limite incitait les chômeurs à refuser un emploi plutôt qu'à accepter un emploi faiblement rémunéré. C'est le schéma typique de ces trappes à la pauvreté, dont nous avons parlé plus haut, et que ce revenu de base finlandais tente de faire disparaître par le biais d'une politique incitative au retour sur le marché du travail.

Il reste que le montant proposé demeure bien inférieur au seuil de pauvreté finlandais, qui s'élève à plus de 860 euros/mois (observatoires des inégalités, 2012). Le coût de la vie en Finlande est réputé pour être très élevé. D'après Aton Monti (2016 : 3), « Tous les citoyens finlandais sans emploi, ont droit à une prestation minimale garantie d'en moyenne 837 euros par mois, et à une aide au logement dont le montant varie selon les régions et tourne en moyenne autour de 330 euros par mois ». Les « jeunes » étudiants ont eux aussi le droit à des aides plus élevés. L'État Finlandais leur verse 669 euros/mois. Pourquoi donc avoir choisi ce montant « faible » par rapport aux autres aides distribuées par l'État social Finlandais ? On peut se demander s'il ne s'agit pas là d'un premier pas vers une baisse globale des aides sociales en Finlande et leur remplacement progressif par ce « revenu de base ». Telle serait notre hypothèse.

Quoi qu'il en soit, force est de constater que ce projet de revenu de base n'a rien de révolutionnaire. Son objectif principal est d'alléger la bureaucratie et de limiter le phénomène de « trappes à l'inactivité ». Pour l'économiste Tobias Muller, professeur à l'université de Genève, le fait de distribuer uniquement cet argent aux chômeurs contredit d'emblée les fondements même du « revenu universel ». (Felbaum, 2017, 9 Janvier) Le dispositif finlandais consiste dans le fond à créer un nivellement par le bas des droits sociaux pour les personnes au

chômage, exception faite des « micro-entrepreneurs » qui n'ont pas accès aux allocations chômage. Selon Ville-Veiko Pukka, cette aide constitue en effet un vrai soutien à cette catégorie de travailleurs : « Avec un revenu universel de base, ils pourront continuer à produire, tout en étant protégés. » (Lamarche 2016, 10 juin). Par ailleurs, l'expérience n'est pas pensée sur le long terme. Elle est prévue pour deux ans. Le budget que le gouvernement lui alloue reste relativement restreint : 20 millions d'euros au total (Stéphany, 2016, 16 août). Cette somme sera financée en partie par le remplacement des allocations existantes. La somme de 560 euros reçue chaque mois par les « heureux élus » ne sera pas imposable. Si les résultats de l'expérimentation s'avèrent positifs du point de vue d'une politique de l'emploi, il est fort probable que la Finlande étende ce dispositif à tous les chômeurs de longue durée. Ces résultats ne seront rendus publics qu'à la fin de l'année 2018.

3. 3. 3. En attendant les premiers résultats

Cette expérimentation finlandaise ne fonctionne pas comme un impôt négatif, puisque le montant du revenu est fixe, mais s'en rapproche beaucoup du point de vue idéologique et dans ses intentions. La prestation est réservée aux chômeurs (inconditionnalité faible) mais reste peu coercitive. Elle trouve ses opposants les plus déterminés du côté des syndicats et de son allié politique : le Parti social-démocrate. Ce parti était pourtant favorable à une politique de revenu de base, mais sous d'autres modalités. Même chose pour l'Alliance de gauche et les Écologistes :

« L'activiste Otto Lehto ne cache toutefois pas sa déception : «Ce projet est plutôt conservateur. Il faudrait allouer un montant supérieur. Et, pour le rendre vraiment efficace, il nécessiterait une refonte complète de notre fiscalité», regrette-t-il. Une critique que partage une partie du Parlement. «Le montant devrait atteindre 750 euros par mois. Il devrait, idéalement, être financé par une hausse des impôts sur les tranches de revenu les plus élevées», plaide Hanna Sarkkinen, jeune députée de l'Alliance de gauche. » (Genier, 2016, 12 Mai)

Ces acteurs craignent un démantèlement progressif du système de protection sociale édifié depuis les années 50 en Finlande. Les syndicats redoutent en outre une perte de leurs prérogatives. Ce sont eux en effet qui négocient, dans chaque branche d'activité, la fixation d'un salaire minimum. En outre, une partie des prestations du chômage sont allouées par leur

intermédiaire, ce qui encourage les adhésions. La Finlande est l'un des pays les plus syndicalisés au monde avec un taux de 70% environ. Cela dit, au-delà de la défense de leurs propres intérêts, les syndicats s'inquiètent des conséquences de ce revenu de base sur la situation des salariés. L'objectif n'est-il pas de « détricoter » le droit du travail? Le président de la SAK (Confédération syndicale des salariés) affiche en tout cas une position franchement hostile à cette politique publique : « Nous ne soutenons pas un marché du travail sans salaires décents, où les travailleurs sont partiellement payés par la Sécurité sociale. En pratique, cela revient à une aide aux entreprises détournée » (AFP, 2017, 14 Janvier)

Ce débat nous semble exemplaire de la polarisation que peut susciter le projet d'un revenu de base. En apparence consensuelle, cette politique divise en fait profondément. On voit bien ici apparaître des clivages profonds, autour notamment de la fixation du montant. « Pour le mouvement de centre-droit finlandais, le revenu minimum doit assurer la simple survie à travers un emploi mal rémunéré et de durée incertaine ». De ce fait le revenu de base devient un simple « instrument de gestion de la main d'œuvre » (Monti, 2016 : 4). De l'autre côté, à gauche, on plaide pour un revenu un peu plus élevé et réellement inconditionnel, c'est-à-dire qui ne se limite pas aux chômeurs de longue durée et qui permet éventuellement de n'être pas forcé de se « vendre » sur le marché du travail à n'importe quel prix.

3.4. Quel avenir pour le revenu de base ?

Que retenir de cet aperçu de trois des principales expérimentations du revenu de base ? En termes d'impact, le cas de Dauphin a provoqué une certaine amélioration des conditions de vie des personnes en grande précarité, sans doute parce que ce « revenu » n'était pas assorti d'une *flat tax* ni de la diminution des autres prestations sociales. Il s'inscrit néanmoins dans une politique d'activation de la main d'œuvre avec pour objectif d'inciter les plus démunis à vendre leur force de travail sur le marché. Le montant versé restait relativement faible, bien en deçà, du seuil de pauvreté. Il ne s'agissait aucunement de diminuer le temps de travail, mais au

contraire de l'encourager et de limiter les effets de trappes. Dauphin constitue donc une sorte de mélange des types 1 et 3 : l'impôt négatif et le revenu social d'existence.

En Inde, le dispositif consistait à distribuer une toute petite somme d'argent à l'ensemble de la population résidente de 8 villages. Là encore l'augmentation des « revenus » a nettement amélioré le sort des populations sur le plan matériel, d'après notre recherche documentaire. Il reste que la distribution de ce revenu de base est au mieux un moyen de calmer « l'urgence » du moment. Si l'on souhaite réellement lutter contre la pauvreté pourquoi ne pas plutôt permettre l'accès gratuit aux biens et services essentiels ? A tout le moins, il faudrait que le montant de ce revenu soit « suffisant ». Avec un montant faible distribué à l'ensemble de la communauté, on a un dispositif proche de notre type 2 (« l'allocation universelle »). Il ne remet absolument pas en question les bases mêmes de nos sociétés. Au contraire, il semble en l'occurrence contribuer à étendre notre modèle civilisationnel à des pays dits « en voie de développement », en favorisant l'extension de l'échange marchand. Il pourrait devenir franchement régressif si, à l'inverse de ce qui a été expérimenté dans le Madhya Pradesh, il était appliqué à grande échelle dans une logique de remplacement des aides sociales existantes, comme semble l'envisager le gouvernement indien.

De même, l'expérimentation Finlandaise n'a pas du tout pour objectif désiré une sortie de « l'emploi », ni sa remise en question, mais à nouveau son « activation ». Cette politique publique vise essentiellement une relance économique par l'offre de travail. Le montant distribué, on l'a vu, se trouve être bien en deçà du seuil de pauvreté. La possibilité de cumuler le « revenu de base » avec des revenus du travail doit permettre de sécuriser le chômeur de longue durée et l'encourager monétairement à accepter quelques offres d'emploi, même précaires et mal rémunérées. L'expérience est menée clairement dans une perspective d'austérité et avec la volonté de réduire l'État-providence. Le revenu de base finlandais se rapproche ainsi de notre type 1 (l'impôt négatif), car il n'est pas distribué à tous, mais seulement aux chômeurs, et de notre type 2 (l'allocation universelle), car son montant reste fixe. Il fait donc office de « socle de sécurité », pour reprendre les termes de Van Parijs.

Que déduire de ces trois exemples d'expérimentation du revenu de base? L'avenir reste ouvert bien sûr et rien n'interdit de penser que seront testées bientôt des versions de cette politique publique plus proches de nos types 3 et 4, soit le revenu social garanti et le revenu de transition. Mais force est de constater que, pour le moment, les tentatives existantes restent très « frileuses ». A tout le moins, ces tentatives visent avant tout à améliorer le fonctionnement de nos économies, pas à les transformer et encore moins à permettre de s'en émanciper. Lorsqu'une expérimentation est lancée, les experts et particulièrement les économistes, s'inquiètent surtout de savoir si les citoyens vont s'éloigner ou non du marché du travail. L'enjeu principal reste de faire fonctionner la « machine capitaliste » et la crainte essentielle est que les « travailleurs » ne jouent plus le jeu.

Le projet à l'étude au Québec actuellement est tout à fait exemplaire à cet égard. Comme nous avons déjà eu l'occasion de le mentionner, Philippe Couillard a commandé en 2014 à François Blais, alors Ministre de l'emploi et de la solidarité sociale, un rapport sur la faisabilité d'instaurer un « revenu minimum garanti ». On notera tout d'abord que le comité réuni par le ministre est surtout constitué d'économistes⁵⁸ : Dorothée Boccanfuso, professeure d'économie à l'université de Sherbrooke, Raquel Fonseca Benito professeur au département de sciences économiques de l'UQAM, et Jean Michel Cousineau, économiste professeur au département de relations industrielles de l'Université de Montréal. (Gouvernement du Québec, MESS) Mais surtout les intentions du projet en font un dispositif visant avant tout le bon fonctionnement de l'économie québécoise. Pour François Blais, « Ce qui est important pour une économie du XXI siècle, c'est d'avoir des mécanismes de transferts qui ne pénalisent pas le choix de travailler »⁵⁹(Salvet, 2016, 21 décembre). Dans son ouvrage paru en 2001, intitulé *L'Allocation universelle* et préfacé par Philippe Van Parjys, il écrivait déjà : « L'objectif est d'améliorer le sort

⁵⁸ Le choix d'avoir placé seulement des économistes sur le comité d'experts ne semble pas être anodin. Plusieurs chercheurs du monde académique auraient pu être invités aussi : les spécialistes en politiques sociales notamment ou des sociologues.

économique des actifs sans diminuer l'offre de travail comme le ferait l'augmentation du salaire minimum » (Blais, 2001 : 45).

Il est fort probable que c'est dans cet esprit que les prochaines expérimentations du revenu de base seront tentées. Ce sont donc des formules proches de nos types 1 et 2 qui seront mises en œuvre. Si tel est le cas, qu'avons-nous à y gagner et à y perdre, au regard des principaux idéaux de nos sociétés : la liberté, l'égalité et la soutenabilité ? C'est ce que nous tenterons d'éclaircir dans le quatrième et dernier chapitre de ce mémoire.

Chapitre 4

Les enjeux politiques du revenu de base

« Ce que je propose est très simple : rien de plus que de penser ce que nous faisons »

Hannah Arendt (1961 : 38)

Les trois chapitres qui précèdent ont été l'occasion de tenter de répondre à la question : « Qu'est-ce que le revenu de base? ». Nous avons cherché à montrer tout d'abord qu'il n'y a pas un revenu de base mais de multiples formules possibles. Cela tient au fait que derrière cette idée simple se cache en fait de nombreuses questions, susceptibles de recevoir des réponses très diverses, et que l'on doit trancher dès que l'on se soucie de sa mise en œuvre (chapitre 1). Cela dit, dans le foisonnement des propositions qui ont été lancées depuis que l'idée existe (c'est-à-dire au moins depuis le XVIIIème siècle!), il est possible tout de même de repérer quatre grandes approches du revenu de base, selon l'importance que l'on accorde à l'inconditionnalité de ce revenu et à son montant effectif (chapitre 2). Enfin, au chapitre précédent, pour aller au-delà des questions de principe et commencer à évaluer ce qu'implique concrètement la mise en place d'un revenu de base, nous avons exploré trois expérimentations d'assez grande ampleur, dans trois contextes très différents. Outre un aperçu des complexités que recèle l'implantation d'une telle politique publique, nous avons entrevu que le revenu de base est bien souvent testé dans ses variantes libérales, ce qui n'est sans doute guère étonnant alors que la plupart des gouvernements occidentaux mènent des politiques que l'on peut qualifier de « néolibérales » depuis plus de 30 ans maintenant.

Sur la base de ce travail d'enquête, qui mériterait en lui-même d'être poursuivi tant le sujet est vaste et connaît actuellement un grand regain d'intérêt, nous sommes en mesure de revenir à notre question de départ : « Quels sont les enjeux politiques du revenu de base ? ». Les pages qui précèdent contiennent déjà un certain nombre d'éléments de réponse à cette question. Mais nous voudrions dans ce quatrième et dernier chapitre y répondre de manière plus systématique et approfondie. C'est toute la raison d'être de ce mémoire que de tenter de mettre au jour, de manière aussi claire et précise que possible, ce que les « membres de la cité », les citoyens, ont

à gagner ou à perdre dans la mise en place d'une politique de revenu de base. Cela dit, formulée ainsi, la question reste très large. Nous avons donc choisi d'évaluer les gains et les pertes possibles occasionnés par un revenu de base au regard de trois valeurs essentielles de nos sociétés : la liberté et l'égalité d'une part, valeurs fondatrices de nos Constitutions et des Droits de l'Homme, et la soutenabilité d'autre part, qui s'impose comme de plus en plus cruciale à mesure que nous prenons conscience de la grande fragilité de notre mode de vie sur le plan écologique. Notre question de recherche peut donc être reformulée comme suit : « Qu'avons-nous à gagner et à perdre en matière de liberté, d'égalité et de soutenabilité dans le cas de la mise en place d'une politique de revenu de base? ». Comme le lecteur peut s'en douter, tout va dépendre évidemment du type de revenu de base qui sera retenu. C'est ce que nous allons nous efforcer de montrer à présent, tout en restant bien conscient du fait que nos remarques ne sont que des conjectures, que seules des expérimentations à grande échelle permettront de réfuter ou de valider. Nous ne perdons pas de vue également que notre questionnement demeure vaste, voire prétentieux, et que prudence et modestie sont donc de mise au moment de commencer à avancer des réponses...

Par ailleurs, nous devons tenir compte du fait que la situation socioéconomique des membres de nos sociétés est très variable. Pour le dire en termes sociologiques, nous continuons de vivre dans des sociétés stratifiées. On y observe de fortes disparités en termes de niveau de vie, disparités qui se sont considérablement creusées ces dernières décennies. Il est donc fort probable qu'une politique de revenu de base n'aura pas les mêmes répercussions selon que l'on se situe en haut de l'échelle sociale ou en bas. Notre analyse tiendra compte par conséquent de ces différences. Toutefois, nous nous contenterons d'établir une distinction entre catégories sociales supérieures et catégories sociales inférieures. Cette opposition est certes un peu simpliste. Elle nous permettra cependant de mieux souligner les principaux enjeux des projets de revenus de base. Par ailleurs, elle n'est pas complètement infondée sur le plan sociologique. L'émergence d'une « classe moyenne » au cours du XX^{ème} siècle est venue contredire Marx et Engels qui prédisaient que la lutte des classes finirait par n'opposer que les bourgeois et les prolétaires. Il semblerait toutefois que cette « classe moyenne » soit en voie de disparition

actuellement dans les pays occidentaux. Le sociologue Louis Chauvel, par exemple, dans son ouvrage *Les classes moyennes à la dérive* (2012), soutient que les écarts de richesses au sein de celles-ci sont tels que l'on ne peut plus parler de groupe homogène socialement. Cette classe, qui n'en a d'ailleurs jamais vraiment été une au sens marxien du terme, se diviserait elle-même de plus en plus entre un groupe supérieur (classe moyenne supérieure) et un groupe inférieur (classe moyenne inférieure)...

4. 1. Revenu de base et liberté

Dans le projet «Liber, un revenu de liberté pour tous », promu par Gaspard Koenig et Marc Basquiat, on trouve la déclaration suivante : « *Nous souhaitons apporter à chacun la sécurité fondamentale lui permettant de disposer pleinement de sa liberté et d'effectuer ses propres choix* » (Basquiat, Koenig, 2014 : 2). Pour Philippe Van Parijs, « *le revenu de base, c'est une affaire de liberté* » (Blondel, 2016). Mais de quelle liberté parle-t-on ici ? Car ce grand mot n'a pas le même sens pour tout le monde. Commençons donc par rappeler les différentes significations possibles de cette notion, avant d'évaluer les gains et les pertes éventuels en la matière qu'occasionnerait la mise en place d'un revenu de base.

4. 1.1. Qu'est-ce que la liberté ?

Un premier sens de ce terme correspond à ce que Isaiah Berlin (1958), grand penseur libéral, a appelé la « liberté négative ». Par cette notion, il désigne la liberté politique comme : « l'espace à l'intérieur duquel un homme peut agir sans que les autres l'en empêche » (Berlin, 1968 : 171). C'est cette liberté négative que défendait entre autres Hobbes dès le XVIème siècle. Le philosophe anglais considérait qu'un homme était libre à partir du moment où il était en capacité de se mouvoir. Il définissait la liberté comme l'absence de contrainte exercée sur le corps :

« Un Homme libre est celui qui, pour ces choses qu'il est capable de faire par sa force et par son intelligence, n'est pas empêché de faire ce qu'il a la volonté de faire. Mais quand les mots libres et liberté sont appliqués à autre chose que des corps, ils sont employés abusivement. ». (Hobbes, 2003)

Dans la perspective de Hobbes, et plus généralement dans la perspective du libéralisme philosophique, les notions de « contraintes sociales », d'aliénation ou même de rapport de domination ne sont pas prises en compte pour définir la liberté. En effet, pour Hobbes, un homme qui craint la « contrainte » et qui agit en fonction de celle-ci reste un homme libre : «Et en général, toutes les actions que les hommes font dans les Républiques, par crainte de la loi, sont des actions dont ils avaient la liberté de s'abstenir. » (Hobbes 2004, 42). Cette définition « élargie » de la liberté pourrait légitimer une société « d'esclaves détachés ». On voit bien ici les conséquences politiques qu'une telle définition de la liberté peut impliquer. En ce sens, l'avènement d'une dictature est donc possible sans avoir de conséquences sur la « liberté ».

Deux siècles après Hobbes, Benjamin Constant (1819), dans son fameux texte *De la liberté des Anciens comparée à celle des modernes*, définit la liberté comme suit : «Notre liberté à nous, doit se composer de la jouissance paisible de l'indépendance privée». Cette définition est encore une façon de définir la liberté de manière négative. L'essentiel est de conquérir un espace de liberté privé maximal, dans lequel il y aurait une totale « absence de contrainte » provenant d'autrui. Cet espace est garanti avant tout par la propriété privée. Au-delà de celle-ci, on ne devrait rien revendiquer au nom de la liberté. Comme le souligne Jean-Claude Michéa, le libéralisme orthodoxe tend à affirmer que «tout mode de vie est une construction arbitraire et que tout critère visant à dire qu'un mode de vie est meilleur qu'un autre n'a aucun sens» (Michéa, 2013). Ainsi, le hasard vaut mieux qu'une éthique quelconque imposée à la collectivité. Dans *Capitalisme et liberté*, Milton Friedman est on ne peut plus clair à ce sujet : « L'un des principaux objectifs du libéral est de laisser l'individu se débrouiller avec ses problèmes éthiques» (Friedman, 2016 : 95). Comment un ordre social est-il possible alors ? Il faut s'en remettre au marché, meilleur moyen de garantir « l'harmonie naturelle des intérêts », et à l'État, dont le rôle principal doit être de protéger la propriété privée, c'est-à-dire de « défendre les riches contre les pauvres » ajoutait Adam Smith (1991 : 337).

Toutefois, cette conception de la liberté a quelque chose d'un peu factice. Peut-on considérer que quelqu'un qui ne possède, par exemple, que son propre corps est libre ? Ne faut-il pas aussi se soucier des possibilités effectives, concrètes, de jouir de cette « liberté négative »? C'est ce

type de questionnement qui a conduit le philosophe John Rawls et, par la suite Philippe Van Parijs (*Real Freedom for All*, 1995), à introduire la distinction entre « libertés formelles » et « libertés réelles ». Les premières se réfèrent au droit tandis que les secondes se réfèrent à la possibilité « réelle » de mettre en application ces droits. La liberté est conditionnée par l'accès aux « biens premiers », c'est-à-dire aux « biens utiles quel que soit le projet de vie ». ⁶⁰ Il s'agit de reconnaître en somme que les plus démunis sont effectivement moins libres que les plus riches, même en termes de « libertés négatives ». Pour autant, la solution n'est pas selon Rawls d'imposer une égalité des conditions. Il s'agit de réussir à concilier le respect de ces « libertés négatives » avec le souci de permettre au plus grand nombre de jouir vraiment de ces libertés. Cela suppose selon lui de respecter collectivement les deux principes suivants :

1. Chaque personne a un droit égal au système le plus étendu de libertés de base égales qui soit compatible avec un même système de libertés pour tous.
2. Les inégalités sociales et économiques doivent satisfaire à deux conditions : elles doivent être (a) au plus grand bénéfice des membres les plus désavantagés de la société (b) attachées à des fonctions et à des positions ouvertes à tous, conformément au principe de l'égalité équitable des chances. (Rawls, 2009, 160)

On peut toutefois envisager la liberté sous un autre aspect : celui de la « liberté positive », qu'Isaiah Berlin définit comme la « capacité d'être son propre maître et de faire usage de sa raison » (Berlin 1969 : 179). Le sociologue Émile Durkheim reprenait à son compte une définition d'ailleurs très proche de celle-ci : « Car être libre, ce n'est pas faire ce qui plaît; c'est être maître de soi, c'est savoir agir par raison et faire son devoir » (Durkheim, 1966 : 58). Autrement dit, la liberté est ici envisagée comme la capacité à être « autonome ». Et « être autonome, pour un individu ou une collectivité, ne signifie pas faire ce que l'on désire, ou ce qui nous plaît dans l'instant, mais se donner ses propres lois. », ajoute le philosophe Cornelius Castoriadis (1986 : 198). Dans ce cadre, on admet que la contrainte est possible, si elle permet d'élever l'Homme à un plus haut degré de liberté. Elle n'est pas forcément liberticide, il faut

⁶⁰ Rawls définit trois catégories de « biens premiers »: les biens premiers naturels (santé, talents, etc), les biens premiers sociaux (droits, position sociale, respect de soi) et les biens premiers économiques (qui accompagnent les individus à la réalisation de leurs objectifs).

juste qu'elle soit déterminée par la raison. « En obéissant à l'Homme rationnel, nous obéissons à nous même » (Berlin 1969 : 198).

Dans cette perspective, la liberté a pour contraire l'aliénation⁶¹, cet « état de l'individu qui, par suite des conditions extérieures (économiques, politiques, religieuses), cesse de s'appartenir, est traité comme une chose, devient esclave des choses et des conquêtes même de l'humanité qui se retournent contre lui. » (*Le Petit Robert*). Or telle est effectivement notre condition, selon nombre de penseurs qui partagent cette conception de la liberté, inspirée notamment des idées de Karl Marx. Nous sommes toutes et tous au service de la « circulation capitaliste », A-M-A', dont nous avons parlé plus haut. La production de marchandises ne vise pas d'abord la satisfaction de nos besoins mais l'accumulation de capital, sous sa forme argent. Notre travail « n'est socialement reconnu que pour autant que sa capacité créative serve à faire grossir le capital. Pour autant donc qu'il devienne un moment du capital. » (Bernard Friot, 2016). Cela ne vaut pas seulement pour les salariés, mais pour tous, y compris pour les « capitalistes », comme le rappelle Max Weber dans ce passage de *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme* :

« Chacun trouve aujourd'hui en naissant l'économie capitaliste établie comme un immense cosmos, un habitacle dans lequel il doit vivre et auquel il ne peut rien changer - du moins en tant qu'individu. Dans la mesure où l'individu est impliqué dans les rapports de l'économie de marché, il est contraint à se conformer aux règles d'action capitalistes. Le fabricant qui agirait continuellement à l'encontre de ces règles serait éliminé de la scène économique tout aussi infailliblement que serait jeté à la rue l'ouvrier qui ne pourrait, ou ne voudrait, s'y adapter. » (Weber, 1964 : 53)

Certains défenseurs de la « liberté positive » mettent aussi en cause la technique, ou plus exactement la technoscience. Pour des auteurs tels que Gunther Anders, Jacques Ellul ou encore Ivan Illich, nos techniques industrielles ont tendance à nous imposer leurs propres lois de fonctionnement. Nous devenons ainsi les esclaves de nos créations, les moyens de nos outils, qu'il s'agisse par exemple du transport motorisé ou des NTIC (Nouvelles Techniques d'Information et de Communication). A bien des égards en effet, nous nous retrouvons

⁶¹ Nous avons conscience que ces notions sont complexes et très discutées. L'opposé de la liberté positive pourrait être aussi l'hétéronomie

aujourd'hui au service du bon fonctionnement de nos voitures ou de nos téléphones intelligents, comme le montre par exemple le philosophe Louis Marion (2015).

Dans ce contexte, être libre signifierait redevenir « souverain » sur sa propre vie, reconquérir ce qu'André Gorz appelait un « monde vécu », c'est-à-dire un monde qui soit accessible « à la compréhension intuitive et à la saisie pratico-sensorielle » (Gorz 1988 : 98) et dans lequel nous pourrions décider des normes de notre vie collective. D'où, en matière de production, la préférence de Gorz pour l'autogestion :

« Dans le cadre de l'autogestion, la liberté reposera sur la faculté des « producteurs associés » & arbitrer entre la quantité et la qualité de travail que requièrent, par unité de produit, différents moyens et différentes méthodes de production ; mais aussi entre l'étendue des besoins ou des désirs qu'ils souhaitent satisfaire et l'importance de l'effort qu'ils jugent acceptable de déployer. » (Gorz 1992)

Cette reconquête suppose en particulier de sortir du salariat, ce rapport social qui condamne la très grande majorité d'entre nous à accepter, pour vivre, d'accomplir des activités productives : 1) pour le compte d'un tiers 2) en échange d'un salaire 3) selon des formes et des horaires fixées par celui qui nous paie 4) en vue de fins que l'on n'a pas choisi soi-même (Gorz, 1980 : 7). Pour ce faire, il faudrait commencer par se réapproprier les moyens de production, c'est-à-dire nos moyens matériels d'existence, ce qui exige de remettre en question ou au moins de limiter la propriété privée. Telles seraient, dans cette perspective, les conditions de possibilité essentielles d'une réelle « liberté ».

4.1.2. Quels gains et pertes en matière de liberté ?

Qu'avons-nous donc à perdre ou à gagner en matière de liberté avec la mise en place d'une politique de revenu de base ? Les pages qui précèdent montrent que cette question est bien plus compliquée qu'elle n'en a l'air *a priori*. En effet, nous avons vu qu'il n'existe pas un revenu de base, mais au moins quatre. Nous venons de rappeler par ailleurs que le mot « liberté » peut désigner des réalités fort différentes, voire contradictoires, et que la rigueur intellectuelle impose de distinguer au minimum deux grandes définitions de ce terme. Enfin, comme nous

l'avons souligné au début de ce chapitre, nos sociétés restent très hiérarchisées et il y a donc de fortes chances que l'impact d'un revenu de base en matière de liberté ne soit pas le même en haut et en bas de l'échelle sociale. Nous tenterons donc de répondre à notre question en commençant par distinguer le point de vue des plus « fortunés » de celui des moins « fortunés ». Pour chacune de ces deux grandes catégories, nous évaluerons les gains et les pertes que les différents types de revenu de base pourraient occasionner, au regard de la liberté négative, d'abord, et de la liberté positive, ensuite.

4.1.2.1. Pour les catégories sociales inférieures

Du point de vue de la liberté négative

Pour les populations les plus démunies de nos sociétés, on peut considérer que les revenus de base 1 (impôt négatif), 2 (allocation universelle) et 3 (revenu social garanti) représenteraient en principe un gain en matière de liberté négative, et cela pour trois raisons principales.

Tout d'abord, ces prestations présentent l'avantage d'être attribuées de manière moins coercitive que la plupart des prestations sociales existantes. Leur inconditionnalité est libératrice à cet égard, même si elle reste généralement partielle, sauf dans le cas du type 2 (allocation universelle). Les bénéficiaires n'ont plus à rendre autant de comptes sur leur situation, qu'il s'agisse de leur situation d'emploi, de leur situation financière ou de leur situation familiale (quand la prestation est individualisée).

Ensuite, la forme monétaire de ces prestations est en elle-même libératrice, comparée à des prestations en nature, tels que des services de santé ou de transports gratuits par exemple. L'argent permet à chacun d'exprimer plus librement ses préférences, pour employer le langage des économistes. En tant médiation sociale, il contribue à défaire nos liens traditionnels aux choses et aux personnes et à faire ainsi de nous des « individus ». C'est l'instrument privilégié de la liberté négative, comme Simmel n'a eu de cesse de le montrer dans son ouvrage majeur *Philosophie de l'argent*.

« Le rôle que joue l'argent dans le gain de liberté individuelle donne une définition très importante du concept de liberté. La liberté semble d'abord n'avoir qu'un caractère purement négatif : c'est seulement en opposition avec un attachement qu'elle prend son sens, elle libère toujours de quelque chose et remplit son concept quand elle exprime l'absence d'obstacles ». (Simmel, 1987 : 508).

Enfin, dans la mesure où elles sont cumulables avec des revenus d'emploi et associées à une flexibilisation du marché du travail (comme dans les types 1 et 2), ces prestations sont censées éliminer les trappes à pauvreté et créer donc les conditions d'un enrichissement à plus long terme de leurs bénéficiaires. Si tels sont bien les effets qu'elles produisent, cela représente aussi un gain très significatif en matière de liberté négative.

Voilà pour les principes. Mais qu'en sera-t-il en pratique ? Si ces revenus de base sont substitutifs, comme cela tend à être le cas en ce qui concerne les types 1 et 2, on peut se demander tout de même si leurs apports potentiels sur le plan des libertés négatives ne seront pas éliminés par une diminution de ce que John Rawls appellent les « libertés réelles ». Les prestations sociales existantes protègent en effet l'accès aux « biens premiers ». Si elles disparaissent, quelle garantie auront les plus démunis que leur seul « revenu de base » leur permettra de bénéficier de ce type de biens ? Le risque existe donc que cette politique publique soit tout compte fait régressive, même en termes de « liberté négative » et qu'elle contribue à précariser celles et ceux qu'elle est censée aider.

Ce risque est d'autant plus sérieux que certains promoteurs des revenus de base 1 et 2 ne semblent pas avoir comme première préoccupation de s'en servir pour soutenir les plus défavorisés d'entre nous. Le cas du Québec est révélateur à cet égard. Alors même que le gouvernement Couillard envisage sérieusement semble-t-il la possibilité de mettre en place une « allocation universelle », la loi 70 qu'il vient de faire voter impose aux bénéficiaires de l'aide sociale de chercher un emploi sous peine de voir leur prestation (623\$ en 2016) amputée de moitié. Totalement contradictoire avec le principe d'un revenu inconditionnel, censé redonner aux ayants droit, selon les mots mêmes de François Blais, « une dignité durement éprouvée par

des politiques de workfare⁶² aliénantes et par des mesures de contrôle de plus en plus humiliantes » (Blais, 2001 : 25), cette loi laisse penser que les autorités politiques québécoises se soucient davantage en fait de réduire certaines dépenses de l'État et d'alimenter le marché du travail, que d'accroître la liberté négative de leurs mandants les plus démunis...

Qu'en est-il par ailleurs du type 4 (revenu de transition) au regard de la liberté négative? Dans la mesure où il s'agirait d'un revenu en nature, comme dans le cas de la DIA, il n'offrirait pas *a priori* les mêmes possibilités de choix qu'un revenu en argent. Sa mise en place représenterait donc une perte relative de « liberté négative » pour les catégories sociales inférieures. Cela dit, l'accès gratuit à des biens et des services essentiels constituerait certainement un véritable progrès en matière de « liberté réelle » pour la plupart des personnes concernées. En outre, même dans le cas de la DIA, il est prévu qu'une part de ce revenu de base soit versé en monnaie - une monnaie locale et non-thésaurisable il est vrai, donc au potentiel libérateur restreint par rapport à nos monnaies nationales!

Du point de vue des libertés positives

Moins prometteur que les autres en matière de liberté négative, le revenu de base de type 4 (revenu de transition) est en revanche le dispositif qui présente le potentiel le plus intéressant sur le plan de la liberté positive, en particulier pour les catégories sociales inférieures. Comme son nom l'indique, il est tout entier conçu pour permettre à ses bénéficiaires de s'émanciper du marché du travail et de reconquérir de l'autonomie par rapport à la « tyrannie de la valeur », comme disait Marx. Il amorce en effet un mouvement de réappropriation des moyens de production, des moyens de distribution et des moyens d'échanges (Bosquet, 2014, les convergences du revenu de base). Dans la mesure où il vise à favoriser des pratiques d'autoproduction et des stratégies de relocalisation de l'économie, ce revenu de base a vocation à nous libérer également de la domination des machines et des macro-systèmes techniques

⁶² Workfare par opposition au Welfare conditionne l'octroi de tout type de prestation à la recherche active d'un emploi

qu'elles réclament pour leur bon fonctionnement. Bref, ce type 4 est le revenu de base émancipateur par excellence, au moins en principe.

A l'inverse, les revenus de base 1 et 2, ainsi que le 3 dans une certaine mesure, ne présentent pas le même intérêt en matière de liberté positive pour les catégories sociales inférieures. C'est particulièrement évident dans le cas de « l'impôt négatif » (type 1) et, à un degré moindre, dans le cas de « l'allocation universelle » (type 2). Ces dispositifs ne visent pas à permettre à leurs bénéficiaires de s'éloigner du marché du travail, bien au contraire. Mis en place dans des pays « en voie de développement », ils contribuent en fait à la création d'un tel marché, comme on l'a vu dans le cas de l'Inde. Dans les pays occidentaux, ces politiques « d'activation de la main d'œuvre » risquent de créer les conditions d'un rapport de force encore plus défavorable aux salariés les moins nantis. Leur montant faible, assorti d'une disparition des protections de l'emploi et d'une suppression (même partielle) des prestations sociales en vigueur, semble bien fait pour mettre à disposition des entreprises une main d'œuvre à la fois docile et bon marché.

Ces revenus de base ont toutes les chances de susciter l'émergence d'« infra-emplois », selon l'expression du sociologue Robert Castel, c'est-à-dire d'emplois toujours plus précaires et toujours moins valorisants.⁶³ En aucune façon, ils ne permettront l'autonomisation de leurs bénéficiaires. Que ceux-ci deviennent éventuellement « travailleurs autonomes », ne doit pas nous tromper! Ils n'en seront pas moins soumis aux rigueurs de la « circulation capitaliste » et à la domination de l'argent. Au contraire, ils devront désormais assumer seuls, sans les protections du statut d'employé, les risques associés aux « règles d'action capitaliste », comme dit Weber. C'est d'ailleurs ce que nous observons aujourd'hui, avec l'arrivée de la *Gig Economy* (économie des petits boulots).

⁶³ Speenhamland peut nous servir à argumenter en ce sens. Ces lois sur les pauvres (1795-1833) assurèrent un complément de ressources indexées sur le prix du pain aux personnes les plus démunies. Elles visaient avant tout à lutter contre la pauvreté, cependant, Polanyi(1983) ceci eut pour répercussion de faire stagner voir baisser les salaires. Ce faisant, ce ne fut plus l'industrie mais l'État qui se chargea du renouvellement de la force de travail

Remarquons par ailleurs que les types 1, 2 et 3 n'ont pas vocation non plus à nous libérer de la domination des machines et de la technoscience. En réalité, le succès actuel du revenu de base dans le débat public témoigne même plutôt de la victoire de ces machines. En effet, l'une des justifications fréquentes de cette politique publique est qu'elle permettrait de faire face à la destruction massive d'emplois causée par l'automatisation toujours plus poussée du travail. Autrement dit, elle serait un moyen de donner de quoi vivre à des humains que les machines rendent obsolètes (Anders, 1956). Selon une étude de Carl Frey et Michael Osborne, deux chercheurs d'Oxford, 47% des emplois américains pourraient être remplacés par des machines et des logiciels d'ici 20 ans (Hyafil, 2016 : 25). Cette prédiction est sans doute discutable. Il n'en reste pas moins que les observateurs de ces questions s'accordent sur le fait que l'automatisation de la production va se poursuivre à un rythme soutenu, et ce dans tous les domaines. C'est dans ce contexte que plusieurs entreprises importantes de la Silicon Valley s'intéressent au revenu de base, à titre de « social vaccine of the 21st century » (Sadowski, 2016).

Un mot pour finir sur le type 3 (revenu social d'existence). Bien que ce dispositif n'offre guère de possibilités d'émancipation par rapport à la double domination évoquée précédemment – celle des marchandises et celle des machines, il faut tout de même souligner que son montant « suffisant » devrait fournir au moins aux bénéficiaires un certain pouvoir de négociation sur le marché du travail. Ce n'est pas rien en termes de liberté positive pour les catégories sociales inférieures. En outre, le type 3, comme le type 4, vise à renforcer les liens de solidarité au sein de nos sociétés. Or, on peut considérer que l'autonomie véritable suppose de tels liens, comme le soutient l'économiste Jacques Généreux : « C'est la solidité du lien social qui libère l'individu, c'est la sécurité que ce lien procure qui stimule la quête d'autonomie, le sens de l'initiative et l'envie de se risquer dans l'inconnu » (Généreux 2009 : 84). Pour le philosophe Jean Zin également, « on n'est pas spontanément autonome, on a besoin de structure collective » (Les convergences du RB, 2014). De ce point de vue, les types 3 et 4 sont des facteurs de liberté positive pour les catégories sociales inférieures de nos sociétés, mais aussi bien sûr pour les catégories sociales supérieures, comme nous allons le voir à présent.

4.1.2.2. Pour les catégories sociales supérieures

Du point de vue de la liberté négative

En matière de liberté négative, les catégories sociales supérieures ont tout à gagner à la mise en place de revenus de base de type 1 et 2⁶⁴. C'est particulièrement vrai en ce qui concerne « l'impôt négatif ». Grâce à la *flat tax* associée à ce dispositif, les plus riches devraient en effet payer moins d'impôts. Par ailleurs, comme nous l'avons montré précédemment, les types 1 et 2 sont conçus de telle sorte que leur mise en œuvre a toutes les chances de réduire les coûts du travail. Cela devrait enrichir les catégories sociales qui possèdent le capital et tentent de le faire fructifier en faisant produire des marchandises à des salariés. Il y a là également un gain net sur le plan des libertés négatives pour ces « nantis », puisqu'un enrichissement matériel implique des possibilités de choix supplémentaires. Enfin, on peut suggérer que les revenus de base 1 et 2 risquent d'être utiles pour préserver la paix sociale, alors que le creusement des inégalités et la précarisation d'une part grandissante de la population dans nos sociétés créent les conditions de toutes sortes de désordres plus ou moins menaçants pour ceux qui sont au sommet de l'échelle sociale. Autrement dit, le revenu de base pourrait constituer une mesure contre-révolutionnaire ou en tout cas un dispositif de prévention en la matière. Gageons en tout cas qu'une Rosa Luxembourg ne manquerait pas de dénoncer cette politique publique comme un moyen d'assurer la survie du capitalisme. C'est d'ailleurs à peu près la critique que formule aujourd'hui Bernard Friot contre le revenu de base :

"La sécurité qui est proposée par le Capital à la place du droit du travail, c'est le revenu de base. Encore une fois, le Capital nous méprise ! Nous sommes des pauvres types qui avons le droit à du pouvoir d'achat. Il va nous filer 1000 balles. Ça ne le dérange pas ! La capitalisation boursière de Google est rendue à 545 milliards de dollars. Bien sûr qu'il va nous filer 1000 balles, pour qu'on fasse du jardin bio dans un océan d'agro-business!" (Bernard Friot, 2016)

⁶⁴ Nous avons présenté l'impôt négatif comme étant associé aux théories néolibérales car la majorité de défenseurs provenaient de ce courant de pensée. Néanmoins c'est aussi un outil avec un taux et un seuil qui peuvent varier. Bien évidemment si le taux et le seuil sont élevés les catégories supérieures n'auraient pas intérêt à le voir mis en place. Mais, cette configuration se rapprocherait alors davantage du type 3.

Dans la mesure où il pourrait constituer une mesure d'apaisement des tensions sociales générées par la dynamique actuelle de nos sociétés, le revenu de base, version 1 et 2, est donc propice à la préservation de la liberté négative des catégories sociales les plus privilégiées.

Les types 3 (revenu social garanti) et 4 (revenu de transition) représentent au contraire sur ce plan un risque de perte pour ces catégories de population. Ces approches du revenu de base se veulent plus « redistributrices », voire carrément « distributrices », et supposent donc d'imposer aux plus fortunés de partager davantage leurs richesses matérielles. Dans le cas du type 4, ce partage obligatoire va jusqu'à la mise en place d'un « Revenu Maximum Acceptable » (RMA) et l'instauration d'une loi de réquisition sur le sol et les logements, dans le cadre de la DIA. Le « salaire à vie » proposé par Friot repose même sur l'abolition de la « propriété privée lucrative ». Il s'agit là d'atteintes importantes à la liberté négative des plus riches. On peut s'attendre donc de leur part, et sans surprise, à de vives réactions de rejet à l'égard de ces formules de revenu de base.

Du point de vue de la liberté positive

Les catégories sociales supérieures de nos sociétés ont-elles un intérêt à se soustraire à la domination des marchandises et des machines ? Pour un défenseur de la liberté positive, cela va de soi. Mais en ont-elles le souhait ? On peut en douter, dans la mesure où ces populations profitent plus que nulle autre des « bienfaits » apparents de notre modèle de société et qu'elles sont peut-être aussi, pour cette raison, plus aliénées encore que les autres catégories sociales. Il y a fort à parier en tout cas qu'elles se vivent comme « autonomes », confondant ainsi la puissance que leur assure de la richesse accumulée, avec la possibilité de décider vraiment des normes de leur existence.

Quoi qu'il en soit, les revenus de type 1, 2 et 3 ne représentent aucune possibilité de gain en matière de liberté positive pour ces catégories fortunées; moins encore que pour les catégories sociales inférieures. Les sommes distribuées sont bien trop insignifiantes au regard de leur niveau de vie pour que leur potentiel libérateur leur apparaisse! En revanche, le revenu de type 4, s'il parvenait à être mis en place et s'il produisait les effets escomptés par ses partisans,

pourrait peut-être finir par faire entrevoir à certains de ces « riches » l'intérêt qu'il y aurait, pour eux aussi, à rompre avec la dynamique capitaliste et à changer leur vie... Évidemment, il faudrait pour cela qu'ils aient « digéré » les pertes en matière de « liberté négative » que suppose dans leur cas une telle formule de revenu de base.

4.2. Revenu de base et égalité

Comme la liberté, l'égalité est un principe politique très large qui connaît de multiples interprétations. Avant de tenter d'évaluer ce que nous avons à perdre ou à gagner en la matière avec la mise en place d'un revenu de base, il nous faut donc commencer par tenter de clarifier ce que nous entendons par ce terme. Nous distinguerons ici « l'égalité des droits », « l'égalité des conditions » et enfin « l'égalité des chances ». Nous verrons que ces concepts ne sont d'ailleurs pas sans lien avec notre discussion précédente sur la « liberté ».

4.2.1 Qu'est-ce que l'égalité ?

Défendre l'égalité peut signifier tout d'abord défendre l'« égalité des droits » juridiques et civiques. C'est cette égalité que les révolutions bourgeoises en Occident ont conquise contre les inégalités de droits inhérentes aux sociétés féodales. Elle consiste à reconnaître et assurer l'égalité de chacun devant la loi, en sa qualité de membre de la cité, comme le souligne l'article premier de la déclaration des Droits de l'homme et du citoyen de 1789 : « Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune. »

Pour le sociologue Alain Bihr (2007), c'est cette égalité qui est au principe du fonctionnement de l'organisation de la production capitaliste. Cette organisation est en effet fondée sur la passation de « contrats » entre personnes réputées libres et égales devant la loi. C'est le cas en particulier du « contrat de travail ». Il met en relation un acheteur et un vendeur de la « force

de travail ». L'un et l'autre sont censés être libres d'accepter ou non la transaction. C'est ce qui distingue le contrat de travail du servage par exemple, ou de l'esclavage. De ce point de vue, acheteur et vendeur sont égaux sur le marché.

On se souvient que Marx, entre autres, a dénoncé cette idée, en rappelant que celui qui vend sa force de travail n'est pas vraiment libre. Dans le meilleur des cas, il est libre de choisir un employeur, mais il est contraint pour vivre de se faire employer :

« La transformation de l'argent en capital exige donc que le possesseur d'argent trouve sur le marché le travailleur libre, et libre à un double point de vue. Premièrement le travailleur doit être une personne libre, disposant à son gré de sa force de travail comme de sa marchandise à lui; secondement, il doit n'avoir pas d'autre marchandise à vendre; être, pour ainsi dire, libre de tout, complètement dépourvu des choses nécessaires à la réalisation de sa puissance travailleuse. » (Marx, Le Capital,)

Cette critique de Marx repose sur une toute autre conception de l'égalité, que l'on peut appeler « l'égalité des conditions ». Ce qui est valorisé ici, c'est une égalité dans les moyens matériels d'existence, pour l'essentiel. Cela dit, il ne s'agit pas de faire en sorte que ces moyens soient les mêmes pour tous les membres de la cité, mais de respecter autant que faire se peut la maxime suivante : « De chacun selon ses capacités à chacun selon ses besoins »⁶⁵. Évidemment, l'application rigoureuse de ce principe est incompatible avec le respect de la propriété privée des moyens de production, donc avec le salariat, rapport social fondamental de nos sociétés.

Celles et ceux qui défendent cette conception de l'égalité – socialistes, communistes, anarchistes – ne prétendent pas pouvoir réaliser pleinement cette égalité des conditions. Elle doit rester un horizon, mais un horizon vers lequel il faut tendre absolument, notamment pour assurer les conditions d'une liberté véritable. Dans cette perspective, et contrairement à la position libérale classique, égalité et liberté ne se contredisent pas. Ces deux principes se présupposent l'un l'autre.

⁶⁵ Maxime communiste qui se rapporte à l'égalité des résultats et implique une égalité socio-économique. On peut l'opposer à l'égalité des chances qui suppose une égalité initiale suivie d'une concurrence sur le marché, qui peut amener certaines inégalités.

Il existe enfin une troisième grande conception de l'égalité qui constitue une sorte de compromis entre l'égalité des droits et l'égalité des conditions. C'est l'égalité des chances. Cette approche repose sur la conviction que l'égalité des conditions entre les citoyens n'est pas souhaitable parce qu'elle affecte la « liberté négative » de ceux qui ont le plus de talents ou qui sont capables d'en faire plus que les autres. Mais elle reconnaît aussi l'existence d'inégalités réelles entre les citoyens, pour des raisons qui ne tiennent ni à leurs talents, ni à leurs capacités respectives. En d'autres termes, selon les défenseurs de cette conception de l'égalité, il y a des inégalités justes et d'autres injustes. Ce sont ces dernières qu'il faut tenter d'éliminer, en créant les conditions dans lesquelles : « Ceux qui ont des capacités et des talents semblables devraient avoir des chances semblables dans la vie » (Rawls, 1987 : 104). Pour ce faire, il faut bâtir des institutions qui vont permettre au seul mérite de générer d'éventuelles inégalités entre les citoyens. Telle est l'ambition qui fonde la sociale-démocratie, selon Van Parijs, soit «un type de société qui associe à une économie de marché la protection stricte des libertés individuelles et une législation sociale et fiscale qui redistribue les revenus au bénéfice des plus défavorisés» (Van Parijs, 1991 : 87).

4.2.2. Quels gains et pertes en matière d'égalité ?

Nous ne procéderons pas de la même manière ici que dans la partie précédente sur la liberté. Nous tenterons plus directement d'évaluer nos types de « revenu de base » du point de vue des trois conceptions de l'égalité que nous venons d'évoquer.

4.2.2.1. L'impôt négatif et l'allocation universelle ou le risque d'un creusement des inégalités

L'impôt négatif (type 1) ne vise pas l'égalité, sinon l'égalité des droits. Il a pour ambition d'offrir un simple « filet de sécurité » aux plus démunis et de contribuer à un meilleur fonctionnement du marché du travail. Pour les partisans de ce dispositif, les inégalités de conditions entre les citoyens ne sont pas un problème. Non seulement elles sont « naturelles », mais elles stimulent la compétition, ce qui tend à accroître la prospérité de la « cité » et à

améliorer par conséquent le sort des plus démunis. Pas question donc de soutenir même une quelconque politique d'égalité des chances, qui risquerait de mettre en danger la « liberté négative » et de fausser le jeu du « marché ». Même l'héritage, qui pose pourtant bien des problèmes au regard des principes méritocratiques, doit être respecté, selon Milton Friedman. Il faut simplement parier sur le marché, qui conduit de lui-même à moins d'inégalités, puisque sa dynamique propre « sape le statut social et introduit la mobilité sociale » (Friedman 2016, 253). Pour les critiques de cette position typiquement « néolibérale », l'impôt négatif risque au contraire d'aggraver les inégalités de condition et de réduire l'égalité des chances, puisqu'il s'accompagne en principe d'une disparition des protections de l'emploi et d'une suppression des prestations sociales classiques.

L'allocation universelle vise explicitement à améliorer « l'égalité des chances » au sein de la collectivité où elle serait mise en place. L'un de ses principaux promoteurs, Van Parijs, en explique et en justifie le principe par une métaphore. Il dépeint une société de naufragés sur une île déserte. Pour partager équitablement les denrées de cette île, la solution la plus juste et la plus efficace selon lui serait de leur distribuer à tous une même somme d'argent. « Si certains aiment les bananes et d'autres les framboises, pourquoi donner à tous la même quantité de framboisiers et de bananiers? » (Van Parijs, 2006 : 12). Par ailleurs, il faudrait mettre des parties de l'île aux enchères, jusqu'à ce qu'elles soient toutes vendues. Comme dans le cas du revenu de base de type 1, on parie donc ici à nouveau sur le marché. Toutefois, on s'assure qu'au départ chacun dispose d'un même pouvoir d'achat. Mais que faire ensuite avec la fortune amassée par certains de ces naufragés plus doués pour les affaires ou l'agriculture? Si Van Parijs défend la nécessité d'une distribution équitable au départ, il ne souhaite pas pour autant taxer l'héritage à 100%, pour ne pas décourager l'épargne et gêner ainsi le bon fonctionnement de l'économie. Il préconise « une taxe optimale » inspirée du principe de justice rawlsien consistant à « maximiser la situation des plus défavorisés » (Van Parijs, 2006 : 14). En dépit de ces précautions, les risques de voir se creuser avec le temps les inégalités réelles paraissent élevés. En outre, ces inégalités pourraient finir par être en quelque sorte justifiées par le dispositif en place, comme c'est le cas actuellement dans nos sociétés prétendument méritocratiques.

« Le concours n'étant pas truqué et tous les concurrents ayant la même chance sur la ligne de départ, ce ne peuvent être que les meilleurs ou les plus chanceux qui gagnent ! Qui pourrait légitimement le leur reprocher ? » (Birh, 2007 : 61)

Par ailleurs, défendre « l'égalité des chances » revient à continuer de promouvoir des formes de compétition entre citoyens. Comme le souligne Daniel Zamora : « l'allocation universelle prône l'égalité des chances face au marché et non l'égalité réelle contre le marché ». (Alaluf, Zamora, 2016 : 36). De ce fait, cette forme de revenu de base pourrait renforcer les processus de désolidarisation et exacerber la concurrence au détriment de la coopération.

4.2.2.2 Le revenu social garanti et le revenu de transition ou la tentation d'en finir avec les inégalités

Les revenus de base de type 3 et 4 visent quant à eux l'égalité des conditions. Le « revenu de transition » en particulier s'attaque à quelques-uns des principaux fondements des inégalités réelles dans nos sociétés. En premier lieu, nous l'avons vu, cette formule de revenu de base est assortie généralement d'un Revenu Maximal Autorisé (RMA). Le montant de ce RMA est en outre censé ne pas excéder de plus de 4 fois le montant du revenu minimum. Par ailleurs, ce type de revenu de base repose sur une limitation de la propriété privée. La DIA préconise des lois de réquisition. Bernard Friot propose quant à lui d'abolir la « propriété lucrative », c'est-à-dire la possibilité d'utiliser des moyens de production pour en obtenir un revenu, sous la forme d'un loyer, d'une rente ou d'un profit. Il défend en revanche la nécessité d'une « propriété d'usage », de la même façon que Proudhon défendait la « possession » contre la « propriété ». « Le locataire, le fermier, le commandité, l'usufruitier, sont possesseurs ; le maître qui loue, qui prête à usage ; l'héritier qui n'attend pour jouir que le décès d'un usufruitier, sont propriétaires. » (Proudhon, 1840 : 35). Pour Friot, il s'agit en somme d'appliquer à tous nos moyens d'existence le slogan de la révolution zapatiste : « la terre appartient à ceux qui la travaillent ». Dès lors, l'accumulation privée et les inégalités qu'elle permet deviennent impossibles, contrairement à ce que permettent les revenus de base de type 1 et 2. Enfin, les promoteurs du « revenu de transition » ne tentent pas seulement d'en finir avec les inégalités de classes. Ils veulent s'attaquer aussi aux inégalités générées pas des discriminations selon le genre ou l'origine

ethnique. C'est la raison pour laquelle ils proposent une répartition des tâches ingrates dans nos sociétés selon un principe de rotation, établi collectivement. On limiterait ainsi les risques que ces tâches « subalternes » soient effectuées presque systématiquement par des femmes et/ou des immigrants.

A ce sujet, il faut souligner la résurgence actuelle d'une proposition féministe des années 1970 qui présente certains points communs avec ce « revenu de transition ». Il s'agit du « salaire au travail ménager ». L'idée est de revendiquer un « salaire » pour tout le travail de reproduction de la force de travail (préparation des repas, ménage, lessive, soins d'hygiène et de santé, éducation des enfants, soins aux plus âgés,...) généralement effectué par les femmes, à titre gratuit, au nom de l'amour pour leur conjoint et leur famille. Pour la féministe marxiste Silvia Federici, ce « travail invisible » a été et reste indispensable dans le cadre de la « circulation capitaliste ». Il n'y aurait pas ou peu de profit possible s'il fallait le rémunérer, d'où la revendication en faveur de ce « salaire ». En utilisant ce terme, il s'agit de souligner que ce travail de soin est un travail créateur de valeur. Sur ce plan, cette démarche est très semblable, féminisme mis à part, avec celle de Bernard Friot et son projet de « salaire à vie ». Dans les deux cas, il s'agit bien d'une tentative de subversion du capitalisme à partir d'une réinterprétation de l'une de ses catégories centrales : le salaire.

Ces projets de réduction drastique des inégalités réelles ont toutes les chances bien sûr d'être rejetés énergiquement par les défenseurs de l'égalité des droits ou de l'égalité des chances, d'abord soucieux de protéger les libertés négatives, à commencer par les leurs. Pourtant, d'après les travaux de Wilkinson et Pickett (2013), il se pourrait bien que même les membres les plus riches de nos sociétés aient en fait intérêt à une réduction des inégalités de condition. Ces épidémiologistes anglais font en effet la démonstration que les inégalités socioéconomiques affectent en réalité le « bien-être » des catégories les plus aisées. Et à l'inverse, les efforts de réduction de la pauvreté, par exemple, semblent bénéficier à la qualité de vie de ces populations les mieux nanties, y compris à leur espérance de vie moyenne ! (Bref, les revenus de base de type 3 et 4, dans la mesure où ils parviennent effectivement à réduire les inégalités, seraient bénéfiques au plus grand nombre !

4.3. Revenu de base et soutenabilité

Nous savons désormais que nous ne pouvons plus penser l'organisation de la « cité » sans nous soucier du caractère « soutenable » ou non de cette organisation sur le plan écologique. En effet, au moins depuis le début des années 1970 et la publication du fameux rapport du Club de Rome intitulé *Halte à la croissance*, nous avons réalisé qu'à force de puiser sans fin dans les ressources planétaires et d'y rejeter une masse croissante de déchets, nous risquons de provoquer l'effondrement de notre civilisation, voire la disparition de l'espèce humaine. Même si un grand nombre de nos contemporains ne semble pas prendre la mesure du danger que nous courons, nous avons intérêt dès à présent à examiner toute politique publique au prisme de cette question écologique. Cela dit, comme dans les paragraphes précédents, la notion de soutenabilité n'est pas univoque. Il nous faut donc commencer par clarifier les termes du débat dont elle fait l'objet.

4.3.1 Qu'est-ce que la soutenabilité ?

Herman Daly, l'un des fondateurs de l'économie écologique propose les trois critères suivants pour juger de la soutenabilité d'un projet ou d'un mode de vie : 1) la consommation des ressources renouvelables ne doit pas dépasser le rythme auquel ces ressources se régénèrent ; 2) la consommation des ressources non renouvelables ne doit pas dépasser le rythme auquel une ressource renouvelable, utilisée de façon soutenable, peut les remplacer ; 3) l'émission de polluants au sens large ne doit pas dépasser le rythme auquel ces polluants peuvent être recyclés, absorbés ou rendus inoffensifs (Daly, 1990 : 1-6). S'il y a généralement accord sur ces critères, en revanche d'importantes divergences apparaissent quand il s'agit de savoir comment les satisfaire. On peut schématiquement opposer deux grandes approches en la matière : la soutenabilité forte et la soutenabilité faible.

Pour les partisans de la première approche, la seule manière de satisfaire les critères établis par Daly consiste à mettre un terme à la croissance économique, soit en visant un état stationnaire,

comme le défend Daly lui-même, soit en s'engageant dans un processus (temporaire) de décroissance, comme l'a proposé l'économiste Georgescu-Roegen (ex-professeur de Daly) dès les années 1970. Pour ce dernier, il n'y a pas de « croissance verte » possible. Produire toujours plus de marchandises suppose de contribuer à accélérer la destruction en cours de notre habitat terrestre. S'appuyant sur les lois de la thermodynamique, Roegen rappelle, d'une part, que l'on ne « produit » jamais rien, comme le souligne la fameuse formule attribuée à Lavoisier : « Rien ne se perd, rien ne se crée, tout se transforme. », et d'autre part, que cette transformation est toujours synonyme d'une dégradation qualitative, du fait de la loi de dissipation de la « matière-énergie » (Roegen, 1979). Compte tenu de l'ampleur de la destruction en cours, du fait de la puissance de notre civilisation thermo industrielle, il n'y pas d'autre option pour éviter le désastre que de décroître.

Les partisans de la soutenabilité faible, parmi lesquels on trouve bon nombre d'économistes orthodoxes, refusent toute stratégie de décroissance et même d'état stationnaire. Pour eux, la meilleure manière d'assurer la soutenabilité de notre civilisation reste au contraire de parier sur la croissance, qui nous permettra notamment de développer des techniques capables de réduire notre impact écologique (éco-efficience). La seule véritable exigence à respecter est d'au moins maintenir, et si possible augmenter le volume de capital dont nous disposons. La dégradation de notre « capital naturel » (constitué de ressources non-renouvelables, notamment) n'est pas un problème dans la mesure où elle est compensée par une augmentation de notre « capital artificiel » (des machines plus productives, par exemple). Par ailleurs, il faut se fier aux mécanismes du marché pour nous orienter vers de nouvelles ressources, quand le prix de celles que nous utilisons actuellement (le pétrole, par exemple) augmentera du fait de leur raréfaction. Telle est la position défendue en particulier par Robert Solow.

4.3.2. Quels gains et pertes en matière de soutenabilité ?

Comment se situent nos différents types de revenu de base par rapport à cette question de la soutenabilité ? Les types 1 (impôt négatif) et 2 (allocation universelle) visent à soutenir la

croissance économique. Ils reposent donc, au mieux, sur une conception « faible » de la soutenabilité. A vrai dire, le problème écologique est totalement ignoré semble-t-il par les partisans de l'impôt négatif. En revanche, la question préoccupe les concepteurs de « l'allocation universelle ». Mais la réponse qui lui est apportée est typique de la « soutenabilité faible » :

« Il semble en effet raisonnable d'admettre que ce qu'il importe de ne pas détériorer, c'est le potentiel productif total, et non celui qui dérive spécifiquement du stock des ressources naturelles... Après un réajustement, la croissance pourrait alors se poursuivre selon une trajectoire moins onéreuse en ressources naturelles, et donc plus susceptible de permettre un maintien, voire une augmentation graduelle, du potentiel productif global, étant donné les niveaux de progrès technique et d'accumulation ». (Van Parjis 1990 : 4)

Le philosophe défend donc le principe de substitution capital artificiel/capital naturel, d'un part, tout en prônant une politique de taxation sur les ressources non renouvelables, d'autre part, mais en prenant bien soin d'éviter de ralentir la croissance qui doit permettre aussi le financement d'une allocation universelle aussi élevée que possible :

« (...) plutôt que de réduire davantage la croissance de la production, voire son niveau absolu, il est manifestement plus adéquat de réorienter une part de la production des biens de consommation vers les biens d'investissement, de telle sorte que l'accumulation de capital soit suffisante pour maintenir le potentiel productif malgré l'épuisement des matières premières; et surtout de promouvoir la préservation des ressources naturelles en augmentant le coût par une politique de taxation différenciée. » (Van Parjis, 1990 : 9)

Ces écotaxes, selon Van Parjis, pourraient contribuer également au financement de l'allocation universelle. Évidemment, un tel mode de financement a quelque chose de paradoxal, puisqu'il tend à lier le versement d'un revenu de base à nos capacités de destruction de la « maison » terrestre. C'est le problème d'ailleurs que pose le revenu de base alaskien (Damon 2011 1). Il dépend directement de l'extraction d'une ressource non renouvelable : le pétrole. Les bénéficiaires de ce « dividende permanent » ont donc tout intérêt à court terme à favoriser les politiques extractivistes.

Du point de vue des partisans d'une « soutenabilité forte », la position d'un Van Parjis est indéfendable. Elle consiste à tenter de concilier l'inconciliable : le maintien de la croissance

économique et le respect des limites biophysiques de la planète. Elle repose sur un pari très risqué. Rien ne dit en effet que des avancées technologiques permettront effectivement de compenser la destruction d'une part grandissante de notre « capital naturel ». Dans une société croissanciste, on sait que les gains d'efficacité que l'on obtient dans l'usage d'une ressource rare tendent à être annulés par des « effets rebonds ». Tel est le « paradoxe » que Jevons, l'un des fondateurs de l'économie marginaliste, avait observé au sujet de l'utilisation du charbon dans les machines à vapeur anglaises. L'efficacité énergétique croissante de ces machines se traduisait en effet par une croissance de la consommation de charbon ! Par ailleurs, il y a tout de même des limites à la substituabilité des ressources naturelles. Par quoi remplacer ces ressources vitales que sont l'air respirable, l'eau buvable et la terre cultivable ? Elles entretiennent une relation de complémentarité bien plus que de substitution avec le capital artificiel (Daly, 1997). Au bout du compte, la stratégie de « soutenabilité faible » permettra dans le meilleur des cas de « polluer moins pour polluer plus longtemps! ».

A l'opposé des types 1 et 2, le revenu de base de type 4 s'inscrit ouvertement dans la perspective d'une « soutenabilité forte »⁶⁶. C'est particulièrement évident dans le cas de la DIA qui est conçue comme un dispositif de décroissance. Ce revenu de base en nature ne dépend pas en principe d'une augmentation de la production de marchandises et se veut transitoire. Il s'agit d'accompagner une baisse significative de la production et de se réappropriier nos moyens d'existence dans un but d'autoproduction. Une fois ces objectifs atteints, le dispositif n'aura plus de raison d'être. Mais cela vaut aussi pour des formules plus classiques telles que le revenu d'existence défendu par Gorz; formules qui sont au départ financées par les fruits du capital :

Certes, le «RSG» reste immanent au capitalisme, «mais –disait A.Gorz– il faut néanmoins le revendiquer dans une perspective qui transcende le système» le RSG n'est pas un but en soi, mais un moyen «d'ouvrir des voies à l'exode de la société du travail et de la marchandise » (Corsani, 2013 : 15)

Le risque toutefois avec des revenus de base versés en argent, surtout si leur montant est « suffisant », est de soutenir la consommation de marchandises et, *in fine*, d'entretenir la

⁶⁶ Quant au type 3, on pourrait le considérer comme étant « neutre » sur le plan écologique, c'est-à-dire que son impact ne serait ni positif ni négatif. Néanmoins, dans la mesure où il favoriserait des activités non marchandes, celles-ci pourraient potentiellement être orientées vers la transition socio-écologique.

croissance. En distribuant des droits de tirage et d'accès à des biens et services essentiels, en imposant un Revenu Maximal Acceptable (RMA) et en généralisant le principe du « renchérissement du mésusage », la DIA évite cet écueil. Elle permet de garantir à chacun des conditions de vie décentes dans le respect des limites biophysiques du territoire sur lequel vit la collectivité concernée. L'usage d'une monnaie locale fondante constitue par ailleurs une autre protection contre le danger d'un retour à la croissance et à ses effets pervers sur le plan écologique. Une telle monnaie en effet interdit son accumulation (puisqu'elle perd de la valeur avec le temps) et limite l'extension des échanges marchands, extension dont on sait depuis Adam Smith au moins qu'elle constitue l'une des causes de « la richesse des nations ».

4.4. Pour ou contre le revenu de base ?

Quels sont donc les principaux enjeux politiques de la mise en place d'un revenu de base ? Les pages qui précèdent l'ont montré : il n'existe pas de réponse simple à cette question. Tout dépend en effet : 1) du type de revenu de base dont on parle; 2) du sens que l'on accorde à ces grandes notions que sont la liberté, l'égalité et la soutenabilité; 3) de la position que l'on occupe dans notre espace social.

Dans l'état actuel des rapports de force au sein des sociétés occidentales, il est très probable que si des politiques de revenu de base sont mises en place, elles relèveront des types 1 (impôt négatif) ou 2 (allocation universelle). Comme nous avons tenté de le montrer, ces formules paraissent être en effet les plus conformes aux intérêts immédiats des catégories sociales supérieures de nos sociétés. Elles sont bien faites pour protéger et même étendre encore la liberté négative des membres de ces catégories, en permettant notamment à la dynamique capitaliste de se perpétuer.

Du point de vue des catégories inférieures de la société, ces formules de revenu de base ont de grandes chances de dégrader leurs conditions d'existence. Malgré un gain potentiel en matière de « liberté négative », les dispositifs de type 1 et 2 risquent de produire une réduction de la

liberté réelle des membres de ces catégories, une aggravation des inégalités sociales, tout en permettant la poursuite de la destruction écologique en cours. Or l'on sait que ce sont les plus démunis qui sont généralement les plus touchés par les problèmes « environnementaux » (Martinez-Alier, 2011). Les membres des catégories sociales inférieures de nos sociétés, et ceux qui tentent de défendre leurs intérêts, auraient donc toutes les raisons de se méfier des politiques de revenu de base.

A tout le moins, si des discussions s'engagent concernant l'instauration d'une telle politique publique, il est essentiel que celles et ceux d'entre nous qui se préoccupent du progrès de la liberté positive dans nos sociétés, de la réduction des inégalités de condition et du caractère insoutenable de notre mode de vie sur le plan écologique, aient clairement conscience des dangers que représentent sur ces plans la mise en place des revenus de base de types 1 et 2. Cela n'exclut pas cependant de les accepter, d'un point de vue stratégique, comme d'éventuels tremplins vers des revenus de base de types 3 (revenu social garanti) et 4 (revenu de transition).

Conclusion

Le revenu de base séduit un nombre croissant de nos responsables politiques et économiques. Des grands dirigeants d'entreprise sont de plus en plus nombreux à préconiser sa mise en œuvre. D'autres se risquent à financer eux-mêmes des expérimentations. Ce soutien *a priori* inattendu à l'égard d'une politique publique d'apparence généreuse a de quoi intriguer. Il incite en fait à se souvenir de la mise en garde qu'Adam Smith nous a adressé il y a plus de deux siècles à présent :

« Toute proposition d'une loi nouvelle ou d'un règlement de commerce, qui vient de la part de cette classe de gens [marchands et manufacturiers], doit toujours être reçue avec la plus grande défiance, et ne jamais être adoptée qu'après un long et sérieux examen, auquel il faut apporter, je ne dis pas seulement la plus scrupuleuse, mais la plus soupçonneuse attention. » (Smith, 1991)

Telle a été notre démarche dans ce mémoire. Nous avons tenté de suivre le conseil du grand philosophe écossais, en nous posant au départ la question suivante : « Quels sont les principaux enjeux politiques du revenu de base ? ». Pour y répondre, nous avons d'abord cherché à savoir ce qu'est le revenu de base. Au chapitre 1, nous avons découvert qu'il existe une multitude de déclinaisons possibles de cette idée relativement simple d'un « revenu distribué à tous les membres d'une communauté politique, sur une base individuelle, sans contrôle de ressources, ni exigence de contreparties ». Au chapitre 2, nous avons repéré que l'offre de « revenus de base » se structure en fait autour de deux critères essentiels : le montant du revenu et son degré d'inconditionnalité. Ceci nous a permis de construire 4 idéaux-types de revenus de base. Enfin au chapitre 3, en utilisant ces idéaux-types, nous avons étudié trois expériences de revenu de base, de manière à mieux saisir en quoi peut bien consister concrètement cette politique publique.

C'est sur cette base que nous avons finalement, au chapitre 4, essayé de répondre à notre question de recherche, reformulée de la manière suivante : « Qu'avons-nous à gagner et à perdre en matière de liberté, d'égalité et de soutenabilité dans le cas de la mise en place d'une politique de revenu de base? ». La réponse que nous avons produite varie selon le type de revenu de base

considéré, le sens que l'on donne aux notions de liberté, égalité et soutenabilité et la position sociale des personnes concernées. On peut la synthétiser autour de nos quatre idéaux-types.

Nous avons identifié un premier type que nous avons nommé « impôt négatif », et que nous pourrions qualifier, sur le plan politique, d'« ultra-libéral » ou de « néolibéral ». D'un montant faible et distribué uniquement aux plus démunis, ce revenu vise à offrir un filet de sécurité à ces derniers, dans le but d'assurer un meilleur fonctionnement de l'économie de marché. Il aurait vocation à remplacer les autres prestations d'aides sociales et viserait à flexibiliser le marché du travail. « L'allocation universelle » est le nom que nous avons donné au deuxième type que nous avons repéré, et qui pourrait quant à elle être qualifié de « social-libéral »⁶⁷. Lui aussi d'un montant faible, ce revenu serait toutefois distribué sans exception à tous les membres de la communauté politique. Il a pour objectif d'offrir à ceux-ci un « socle » de protection de base, dans un contexte de flexibilisation du marché du travail, avec le souci d'une distribution plus équitable des fruits de la croissance.

D'un point de vue politique, ces deux premiers types s'inscrivent dans une perspective libérale. Ils sont susceptibles d'apporter surtout un surcroît de « libertés négatives » aux personnes concernées. En réalité, les plus démunis pourraient bien voir régresser leurs libertés réelles, du fait de la mise en œuvre de l'un ou l'autre de ces revenus de base. Ceux-ci en effet s'accompagnent d'une remise en question, complète ou partielle, des protections acquises par les salariés au cours du siècle dernier. Par ailleurs, les apports de ces deux types en matière de réduction des inégalités et de « protection de l'environnement » ont toutes les chances d'être insignifiants, même si le type 2 vise en principe à améliorer l'égalité des chances. Ces questions ne préoccupent que de manière marginale les promoteurs de ces revenus de base, qui ont tout au plus vocation à limiter les problèmes que posent la pauvreté, les inégalités ou la « crise » écologique.

67. Le modèle social-libéral est souvent associé à la 3^{ème} voie qui visait à rénover la social-démocratie pour la rendre plus ouverte à l'économie de marché.

Nous avons nommé « revenu social garanti » un troisième type de revenu de base que nous pourrions qualifier cette fois de « réformiste ». Réservé aux plus démunis, mais d'un montant suffisant, cette formule vise avant tout une réduction des inégalités de condition, via l'intervention d'un État assumant un rôle crucial de redistribution des richesses. L'objectif n'est pas cependant de transformer la société, mais d'abord de permettre aux plus fragiles de vivre dignement et d'y être reconnus par un autre biais que l'occupation d'un emploi. Un tel revenu de base représenterait donc en principe un gain pour les catégories inférieures de la société, tant sur le plan de la liberté négative que sur le plan de la liberté positive. Quant aux plus riches, leur liberté négative serait réduite quelque peu, mais au bénéfice d'un mieux-être général selon la thèse de Pickett et Wilkinson (2009),

Le quatrième type de revenu de base que nous avons identifié s'inscrit dans une perspective plutôt révolutionnaire. C'est pourquoi nous l'avons nommé « revenu de transition ». Caractérisé par un montant « suffisant » et une « inconditionnalité forte », il vise à créer les conditions d'un dépassement des rapports de « domination » propres au capitalisme : le salariat, la technique, le patriarcat. Il est partie prenante par ailleurs d'un projet d'écologie politique se donnant pour objectif une « soutenabilité forte ». Ceci implique certaines limitations en matière de « liberté négative » (RMA, dotations en nature, etc.), mais un surcroît de gains très significatifs en matière de « liberté positive ». Il s'agit à cet égard d'un véritable revenu d'émancipation.

Telles sont les principales conclusions de notre travail. Comme nous l'avons annoncé au départ, nous avons souhaité avant tout faire « œuvre de clarté », alors que la plupart des ouvrages disponibles sur le sujet prennent parti pour ou contre le revenu de base. Ceci impliquait en l'occurrence de souligner qu'il n'y a pas une formule de revenu de base mais plusieurs, et que leurs implications sur le plan politique sont très différentes, voire radicalement opposées si l'on compare nos types 1 et 4. Si nous avons à résumer en une phrase notre message à ce sujet, nous dirions ceci : le revenu de base peut être aussi bien une politique émancipatrice qu'un cheval de Troie néolibéral, une voie de sortie du capitalisme qu'un piège pour nous y retenir! Il est

donc essentiel d'en faire une question politique, et non pas seulement technique ou économique, comme le suggère la composition du comité chargé par le ministre Blais de concevoir pour le Québec un dispositif de revenu minimum garanti. Comme le rappelle, la philosophe Chantale Mouffe: « Ce ne sont pas de simples problèmes techniques susceptibles d'être résolus par les experts. En vérité, les questions politiques impliquent toujours des décisions qui exigent que l'on fasse un choix entre plusieurs positions en conflit » (Mouffe, 2016, 19-20). C'est dire aussi que l'on ne peut être neutre au sujet du revenu de base, et le lecteur aura senti sans doute quelle est notre position à l'égard de cette politique publique.

Cela dit, nous achevons ce travail avec la conviction que les questions que nous nous sommes posés étaient très vastes, trop vastes peut être pour être abordées dans le cadre d'un mémoire de Maîtrise. Nous craignons d'avoir été trop ambitieuse, voire prétentieuse. Les trois valeurs clés dont nous avons parlé au chapitre 4 - liberté, égalité, soutenabilité – ont fait l'objet depuis des siècles d'innombrables écrits, signés par d'immenses penseurs. Il est donc fort probable que la synthèse que nous en avons esquissée soit très schématique ou même incomplète.

Notre recherche empirique sur les différentes expérimentations présente par ailleurs des faiblesses. Au manque de données, s'ajoute le fait que nous nous sommes appuyés presque uniquement sur des enquêtes journalistiques pour décrire nos cas. La fiabilité de nos propos reste donc à vérifier. Enfin, dans ce mémoire nous avons mis de côté tout ce qui pouvait relever de la stratégie politique. L'approche que nous avons adoptée ici reste principielle. La réalité de la mise en œuvre de ces projets de revenu de base est et sera sans doute tout autre. Nous en avons pleinement conscience. Cette politique publique s'implantera nécessairement au sein d'un contexte institutionnel, culturel et historique particulier. C'est dans ce contexte que l'on pourra véritablement évaluer les « gains » et les « pertes » qu'elle représente. Se posera notamment la question de savoir quel effet le revenu de base aura sur les institutions en place. Nous pensons en particulier ici à la « sécurité sociale », qui prend des formes variées selon les pays. Viendra-t-il l'affaiblir, la renforcer, la transformer ? C'est en soi une question de recherche qui méritera d'être posée.

Tout ceci plaide en faveur de la réalisation d'une recherche empirique approfondie sur un cas précis. Il pourrait être très intéressant notamment d'entreprendre une étude sur l'expérimentation finlandaise en cours, par exemple. Mieux encore : il faudrait pouvoir suivre l'expérience qui va être lancée incessamment au Kenya et qui doit durer 12 ans. On aurait là à n'en pas douter de quoi venir nuancer nos conclusions et les enrichir considérablement ! Cela dit, une autre piste de recherche pourrait être aussi envisagée. Dans une perspective d'émancipation par rapport à la « tyrannie de la valeur », le revenu de base n'est pas la seule voie à explorer. La réduction de temps de travail ou encore l'extension de la gratuité pourraient aussi constituer des stratégies très intéressantes à cet égard. On pourrait donc s'y intéresser dans une perspective comparative ou, plus simplement encore, en étudiant des expériences passées ou présentes de mise en œuvre de ces deux stratégies.

Bibliographie

Dictionnaire

Centre nationale des ressources textuelles et lexicales, en ligne.

Dictionnaire Larousse. En ligne.

Ouvrages ou extraits d'ouvrages

ABRAHAM Yves-Marie (2015), *faire l'économie de la nature*, dans Yves Marie Abraham et David Murray (dir.), *Creuser jusqu'où? Extractivisme et limites à la croissance*, Montréal, Écosociété, pp. 202-223

ALALUF Mateo et ZAMORA Daniel dir. (2016), *contre l'allocation universelle*, éditions Lux. 110 pages

ARENDT Hannah (1961), *la condition de l'homme moderne*, éditions calmann-Levy, collection dirigée par Francois Laurent, Agora 404 pages.

BASQUIAT Marc (2010), « titre », in BIEN-suisse (dir.), *le financement d'un revenu de base inconditionnel*, éditions Seismons, Sciences sociales et problème de société 204 pages.

BASQUIAT Marc, KOENIG Gaspard (2014), *Liber un revenu de liberté pour tous, une proposition d'un revenu de liberté pour tous*, une proposition pour la France. Source électronique.

BIRH Alain (2007), *la Novolangue néolibérale*. Rhétorique du fétichisme capitaliste, Édition électronique, les classiques en sciences sociales, Université du Québec à Chicoutimi, 237 pages

CONSTANT Benjamin (1819), *De la liberté des anciens comparée à celle des modernes*. Source en ligne : <https://www.panarchy.org/constant/liberte.1819.html>

DURKHEIM Emile (1966), *Éducation et sociologie*, PUF, 120 pages.

BERLIN Isaiah (1994), *éloge de la liberté*, Calman-Levy, 288 pages p.166-218

BLAIS François (2001), *l'allocation universelle*, édition boréale

EUZEBY Chantal(1991), *le revenu minimum garanti*, repères, la découverte 114 pages

FRIOT Bernard (2012), *l'enjeu du salaire, travail et salariat*, la dispute. 202 pages

FRIEDMAN Milton (2016), *capitalisme et liberté*, champs essais

GÉNÉREUX, Jacques (2011) « *l'autre société* » : à la recherche du progrès humain, le seuil. 390 pages

GEORGESCU-ROEGEN, Nicholas (1995), *la décroissance entropie, écologie, économie*, dans le cadre de la collection les classiques en sciences sociales université du Québec à Chicoutimi. 223 pages

GROULX, Lionel (2005), *revenu minimum garanti : comparaison internationale*, Analyses et débats, problèmes sociaux et interventions sociales ; presses de l'université de Montréal. 331 pages

GORZ, André(1980), *Adieux au prolétariat*, Paris, Galilée

GORZ, André(2008) *Ecologica*, Paris, Galilée.

GORZ André, (1988) *Métamorphose du travail critique de la raison économique*, éditions Galilée 433pages

GORZ André (1997), *Misères du présent richesse du possible*, éditions Galilée. 228 Pages

HAYEK Friedrich A.von (1945), *la route de la servitude*, librairie de Médicis. 179 pages

HOBBS Thomas (2004), *Le Léviathan : deuxième partie. De la république* Traduction Folio, p41-163. Publié par les classiques de l'Université du Québec à Chicoutimi, 41-63

KUMPMANN, HOHENLEITNER (2010), «titre» in BIEN-suisse (dir), *le financement d'un revenu de base Inconditionnel*, éditions Seismons, Sciences sociales et problème de société 204 pages

MARION, Louis (2014), *Comment exister encore ?*, Montréal, Écosociété, 163 pages.

MARTINEZ ALIER Joan (2011), *L'écologisme des pauvres. Une étude des conflits environnementaux dans le monde*, Paris, Les petits matins, 2011, 670 pages.

LIEGEY, MADELAINE, ONDET ET VEILLOT (2013), *Manifeste pour une Dotation*

Inconditionnelle d'autonomie, préface de Paul Ariès, Utopia, Paris, 2013. 149 pages

MILANO, Serge (1989), *le revenu minimum garanti dans le C.E.E*, Que sais-je ? Presse universitaire de France, 123 pages

MOUFFE, Chantale (2016), *l'illusion du consensus*, Paris, Albin Michel.

MYLONDO, Baptiste(2012), *un revenu pour tous précis d'utopie réaliste* Source en ligne : http://revenudebase.info/wp-content/uploads/2012/07/Mylondo-Baptiste_precise-utopie-realiste.pdf

HYAFIL Jean-Éric et LAURENTJOYE Thibault dir. (2016), *Revenu de base: comment l financer ?* Mouvement Français pour un revenu de base, éditions Yves Michel. 187 pages

HYAFIL Jean-Eric dir. (2016), *revenu de base un outil pour le XXIIème siècle*, mouvement Français pour un revenu de base, éditions Yves-Michel, 2016. 147.

MARX Karl et ENGELS Friederich, *Manifeste du parti communiste*, Paris, Éditions sociales, 1976

MARX Karl, *Le Capital. Critique de l'économie politique*, Livre I , Paris, Éditions sociales, 1950. (Extraits choisis par Yves-Marie Abraham, sur la base de l'édition électronique disponible gratuitement sur le site « Les classiques des sciences sociales », à l'adresse suivante : http://classiques.uqac.ca/classiques/Marx_karl/marx_karl.html)

RAWLS John, (1987) *Théorie de la Justice*, Edition le seuil.

SIMMEL Georg, *Philosophie de l'argent*, Paris Puf, 1987 : 420

SOLÉ Andreu (2009), *Prolégomènes à une histoire des peurs dumaines* in Jérôme Meric, Yvon Pesqueux, Andreu Solé (éd.), la «Société du risque». Analyse et critique, *Economica*, pages.45-57.

POLANYI Karl (1983) *la grande transformation : aux origines politiques et économiques de notre temps*, Gallimard

SMITH Adam(1991), *La richesse des nations*, Flammarion, p. 337.

VAN PARIJS, Philippe(2011). *Au-delà de la solidarité. Les fondements éthiques de l'État-providence et de son dépassement*, dans *Repenser la solidarité*. Presses Universitaires de France, 2011, pp. 125-146.

VAN PARJIS, Philippe (1998), *real freedom for all, what (if anything) can justify capitalism*, Oxford political theory

VAN PARIJS Philippe (1991), *Qu'est-ce qu'une société juste?*, Paris, Seuil, 1991, p. 87.

VAN PARJIS Philippe (2006), *Au-delà de la solidarité*, in Serge Paugam éd, *Repenser la solidarité*. L'apport des sciences sociales, Paris: P.U.F., 125 -146

VAN PARJIS Philippe et VANDERBORGHT Yannick (2005), *l'allocation universelle*, La Découverte 128 pages

WEBER Max (2003) *le savant et le politique, une nouvelle traduction, profession et la Vocation du savant, profession et la vocation de politique*, préface, traduction et notes Catherine Colliot-thélène, éditions la découverte, Paris 206 pages

WEBER Max (2004), «*Les idéal type*» *leurs constructions et usages dans la recherche sociologique*. ”Extrait de : Extrait de: Max Weber, *Économie et société*, tome 1 : Les catégories de la sociologie, Paris, Plon /Agora, traduction de Julien Freund, pp. 28-29, 35, 48-52 et 55-57 publié par les classiques en sciences sociales de l'UQAC. Extrait choisi par Bernard Dantier

WEBER Max (1964), *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme*, Paris Plon

WILKINSON, PICKETT (2013), *L'égalité c'est mieux*, Montréal, Écosociété.

Articles scientifiques à visée académique

ABRAHAMSON, Peter (2005), *La fin du modèle scandinave ? La réforme de la protection sociale dans les pays nordiques* , *Revue française des affaires sociales*, no. 3, 2005, pp. 105-127.

BOUCHER Marie-Pierre(2013), *renverser la tendance à la pauvreté au travail en instaurant un revenu minimum garanti au Québec?*, *revue multidisciplinaire sur l'emploi, le syndicalisme et le travail*, vol.8, numéro 2.

BOURGUIGNON François CHIAPPORI Pierre-André (1998), *Fiscalité et redistribution*. In: *Revue française d'économie*, volume 13, n°1. pp. 3-64

CAILLÉ Alain (1996), *Pour sortir dignement du XXIème siècle : temps choisi et revenu*

de citoyenneté, in revue Mauss : vers un revenu minimum inconditionnel ? Numéro 7 1^{er} septembre. La découverte p135-151

CAILLÉ Alain et Insel Ahmed (1996), *note sur le revenu minimum garanti* in revue Mauss : vers un revenu minimum inconditionnel ? Numéro 7 1^{er} septembre La découverte. P 158-

CAILLÉ Alain (1996) *de l'inconditionnalité conditionnel* in revue Mauss : vers un revenu minimum inconditionnel ? Numéro 7 1^{er} septembre. La découverte.

CALNITSKY David (2016), *More Normal than Welfare The Mincome Experiment, Stigma, and Community Experience*, Volume 53, Issue 1 February Pages 26–71

CALNITSKY, David, (2016) *When Poverty Disappears: Investigating Manitoba's Basic Annual Income Experiment* by ph.d., the university of wisconsin - madison, 217 pages;

CHARLIFOUR Julie (2012), *le revenu de citoyenneté entre émancipation et assujettissement, l'exemple du Basic Income Grant en Namibie*, Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures en vue de l'obtention du grade M. Sc. en Service Social, publié par le CRISES, collection thèses et mémoires.

COULOMB Renau (2007), *La flat tax, nouvel horizon des réformes fiscales ?*, Regards croisés sur l'économie 1/ (n° 1), p. 91-93 www.cairn.info/revue-regards-croises-sur-l-economie-2007-1-page-91.htm.

DALY H. E. (1990), *Toward operational principles of sustainable development*, in *Ecological Economics*, n° 2, pp. 1-6.

DALY Herman (1997), « *Georgescu-Roegen versus Solow/Stiglitz* », *Ecological Economics*, n°22, 1997, p. 261-266.

DAMON Julien, (2011), *le revenu universel et le cas de l'Alaska* publié par la revue de droit sanitaire et social numéro 4, pp.658-664

DE WISPELAERE and STIRTON Lindsay (2004), *the many faces of universal basic Income, the political Quarterly publishing Co.Ltd.* Vol. 75, No. 3, pp. 266-274, July-September

EME Bernard, LAVILLE Jean-Louis (1996), *Pour un débat sur les conditions d'un agir inconditionnel* revue Mauss : vers un revenu minimum inconditionnel ? Numéro 7 1^{er} septembre. –p 367

FERRY Jean Marc(1996), *revenu de citoyenneté droit au travail et intégration*, in revue

Mauss, vers un revenu minimum inconditionnel ? numero 7 1^{er} semestre

FRIOT Bernard, (1999), *Ciblage, universalité, discrimination : la fiscalité redistributive contre le salaire*, Lien social et Politiques, n° 42, 1999, p. 37-48

FORGET Evelyn (2011), *The town with no poverty*, Using Health Administration Data to Revisit Outcomes of a Canadian Guaranteed Annual Income Field Experiment” Source en ligne : [http://public.econ.duke.edu/~erw/197/forget-cea%20\(2\).pdf](http://public.econ.duke.edu/~erw/197/forget-cea%20(2).pdf) page consultee le 07/03/2017

GILAIN Bruno Van Parjis (1996) *un scénario à court terme pour sortir de l'impact distributif* in revue *Mauss : vers un revenu minimum inconditionnel ?* Numéro 7 1^{er} septembre. p135-151

HARRIBEY Jean Marie, (2002) *un revenu d'existence monétaire et d'inexistence sociale?*, colloque pour ou contre le revenu d'existence, 12 janvier 2002 Source en ligne : <http://harribey.u-bordeaux4.fr/travaux/travail/revenu-d-inexistence.pdf>

HUM Derek et SIMPSON Wayne (1990), *Soutien du revenu et propension au travail*, L'expérience Canadienne Mincome, document préparé par le conseil économique du Canada

JOYEUX Christophe et MEULDERS Danièle (1999), *Allocation universelle et impôt négatif*, cahier économique de Bruxelles numéro 61. 1^{er} trimestre

HARVEY, David (2004). « *Le « Nouvel Impérialisme » : accumulation par expropriation* », *Actuel Marx*, vol. 35, no. 1, pp. 71-90.

HASSENTEUFEL Patrick, (1996). *L'état! l'État-providence ou les métamorphoses de la Citoyenneté*, L'année sociologique (1940/1948-), Troisième série, Vol. 46, No. 1, Nation, nationalisme, citoyenneté, pp. 127-149 Published by: Presses Universitaires de France Stable URL: <http://www.jstor.org/stable/27889467>

HUME Derek et WAYNE Simpson (1991), *Soutien du revenu et propension au travail*, L'expérience canadienne Mincome, étude préparée pour le conseil économique du Canada

LASCOUMES, SIMARD (2011), *L'action publique au prisme de ses instruments. Introduction*, Revue française de science politique 2011/1 (Vol. 61), p. 5-22. DOI 10.3917/rfsp.611.0005

LAZZERI, Christian (2004) *Le problème de la reconnaissance dans le libéralisme déontologique de John Rawls*, *Revue du MAUSS*, vol. n° 23, no. 1, pp. 165-179.

MERCIER Lucie(1995), *La pauvreté phénomène complexe et multidimensionnelle*, école service sociale université Laval, Volume 44 numéro 3 p. 95

MULLER Pierre, (2005) *Esquisse d'une théorie du changement dans l'action publique. Structures, acteurs et cadres cognitifs* », *Revue française de science politique*, 1/ (Vol. 55), p. 155-187.

OPEIKA Michel(2008), *la probabilité du revenu de base en Allemagne*, *revue internationale de sécurité sociale*, numero 61 issu 3 juillet/Septembre

TAROT Camille (1996), *Christianisme et inconditionnalité in revue Mauss : vers un revenu minimum inconditionnel ?* Numéro 7 1^{er} septembre. p338 -367

VAN DER VEEN Robert and VAN PARIJS Philippe, (1986) *A capitalist road to communism* , *Thory & society* v.15.5. pages 635-655

VAN PARIJS (1990), *Impasses et promesses de l'écologie politique*, Texte initialement publié dans, *La Revue Nouvelle* 92 (2), février, pp. 79–93

VAN PARIJS Philippe (1990), *Payés pour ne rien faire : simple justice ou ignominie ?* Les fondements éthiques de l'allocation universelle Futuribles, Paris, 144, juin pages 29–42;

VAN PARIJS Philippe (1991), *Why surfers should be fed? The liberal case for an unconditional basic income* , *Philosophy and Public Affairs*, 20, pages 101-131

PAINE, (1996), *La justice Agraire*, revue Mauss : vers un revenu minimum inconditionnel ? Numéro 7 1^{er} septembre, *La découverte*. P23-36

LABRIE Viviane, TREMBLAY PÉPIN Simon, (2016) « Bien-être », *Cinq chantiers pour le Québec, temps démocratie, bien-être, territoire et transition*, Ecosociété, pp. 59-81

RAWLS, John (2009). *Unité sociale et biens premiers* , *Raisons politiques*, vol. 33, no. 1, 2009, pp. 9-43.

Revue de Presse

ARNSPERGER Christian (2015), *revenu de base économie soutenable et alternative monétaire*, *L'économie Politique* Numéro 67, *Alternative économique* p 41

AGENCE FRANCE PRESSE, (2017, 17 Janvier) *Finlande : 2000 chômeurs touchent le « Revenu universel »*, le point, En ligne : http://www.lepoint.fr/europe/finlande-2-000-chomeurs-testent-un-revenu-de-base-universel-14-01-2017-2097098_2626.php

BLONDEL (2016, 5 février), *En France, l'idée d'un revenu de base universel fait son chemin*, L'express, En ligne : http://votreargent.lexpress.fr/consommation/en-france-l-idee-d-un-revenu-de-base-universel-fait-son-chemin_1760794.html

BOUISSOU Julien (2010, 02 Février) *l'agriculture indienne ne parvient pas à répondre à la demande*, le monde.fr

CHOLET Mona (2016, juillet) *le revenu minimum garanti et ses faux amis*, le monde diplomatique, p12-13. <http://www.monde-diplomatique.fr/2016/07/CHOLLET/55965>

CHOLLET Mona, (2017, Mars) *le revenu garanti, l'invité surprise, le revenu de base dans la lessiveuse présidentielle*. Le Monde diplomatique, Mars.

CLERC Denis (2016, 01 Janvier), *La Finlande teste le revenu de base*, Alternatives Economiques n°353, 01 Janvier

DOUROUX Philippe, (2016, 21 Janvier) : *Anthony Atkinson : avons-nous oublié qui se cache derrière les chiffres de l'exclusion?* Libération

FELBAUM Lucie (2017, 09 Janvier), *la Finlande test le revenu universel*, Tribune de Genève, En ligne : <http://www.tdg.ch/monde/finlande-teste-revenu-universel-utopie/story/28262332>

FERNANDEZ Benjamin (s.d), *Money for nothing? L'inde expérimente le revenu inconditionnel*, alter monde numéro 36, 7. Source en ligne : http://www.alimenterre.org/sites/www.cfsi.asso.fr/files/738_altermondes_inde_money_for_nothing.pdf

FERNANDEZ Benjamin (2013, Mai), *revenu minimum garanti une utopie à portée de main*, En inde, l'expérience revitalise les villages, Le monde diplomatique. Disponible en Ligne : <http://www.monde-diplomatique.fr/2013/05/FERNANDEZ/49068>

GENIER Yves (2016, 06 Mai), *les finlandais testent le revenu inconditionnel*, le temps source en ligne <https://www.letemps.ch/economie/2016/05/06/finlandais-testent-revenu-base-inconditionnel>

GEOFFROY Romain (2017, 01 Janvier), *la Finlande commence à expérimenter le revenu universel, le monde*, Source en ligne : http://www.lemonde.fr/europe/article/2017/01/01/la-finlande-commence-a-experimenter-le-revenu-universel_5056148_3214.html

HERARD Pascal (2016, 19 Mai), *Revenu universel : la fin de la pauvreté ou des crises?*, InfoTv5monde. En ligne : <http://information.tv5monde.com/info/revenu-universel-la-fin-de-la-pauvrete-et-des-crisis-108215>

LA MARCHE Ginette (2016, 10 Juin), *La Finlande laboratoire du revenu universel*, En ligne : <http://ici.radio-canada.ca/nouvelles/International/2016/06/10/007-revenu-universel-finlande.shtml>

LUDO Simbille (2014, 9 Janvier), *Bernard Friot le management capitaliste entrave notre désir de participer au bien commun*, BastaMag. Source : <http://www.bastamag.net/Bernard-Friot-Le-management> page consultée le 08/12/2015

MACFARLAND (2016, 15 décembre), *Himanshu, "Is India ready for universal basic income?"* Basic income earth network. En ligne : <http://basicincome.org/news/2016/12/himanshu-india-ready-universal-basic-income/>

MASON Gregory (2017, 23 Janvier), *Revisiting Manitoba basic income experiment*, Winnipeg free Press. En ligne : <http://www.winnipegfreepress.com/opinion/analysis/revisiting-manitobas-basic-income-experiment-411490895.html>

NASSI Margherita (2015, 17 Novembre), « *Je propose la mise en place d'un revenu contributif qui favorise l'engagement dans les projets* », Le monde. En ligne : http://www.lemonde.fr/emploi/article/2015/11/17/bernard-stiegler-je-propose-la-mise-en-place-d-un-revenu-contributif-qui-favorise-l-engagement-dans-des-projets_4812202_1698637.html

QUÉMÉRÉ Eva (2016, 09 Juillet), *revenu de base une arme de lutte contre la pauvreté en Inde*, Métis. En ligne : http://www.metiseurope.eu/le-revenu-de-base-une-arme-de-lutte-contre-la-pauvrete-en-inde_fr_70_art_30387.html page consultée le 12-12-2016 page consultée le

RONFAUT Lucie (2017, 27 Janvier), *le revenu de base fascine aussi les riches de la Silicon Valley*, Le Figaro. En ligne : <http://www.lefigaro.fr/secteur/high-tech/2017/01/27/32001-20170127ARTFIG00119-le-revenu-universel-fascine-la-riche-silicon-valley.php>

STEPHANY Antoine (2016, 16 août), *le revenu de base en Finlande, un projet qui se dessine*, mouvement Français pour un revenu de base, 16 août. En ligne : <http://www.revenudebase.info/2016/08/31/revenu-de-base-finlande-projet-se-dessine/>

SALVET Jean Marc (2016, 21 décembre), *le revenu minimum garanti les premiers jalons plantés*, le soleil, la presse. En ligne : <http://www.lapresse.ca/le-soleil/actualites/politique/201609/21/01-5022966-revenu-minimum-garanti-les-premiers-jalons-plantés.php>

SADOWSKI Jathan, (2016, 22 juin) *Silicon Valley universal basic income y Combinatory*. En ligne : <https://www.theguardian.com/technology/2016/jun/22/silicon-valley-universal-basic-income-y-combinator>

TAILLFER Guy (2012, 31 décembre), « *Votre Argent entre vos mains!* » le devoir. En ligne : <http://www.ledevoir.com/international/actualites-internationales/367410/votre-argent-dans-vos-mains>

VAN PARJIS (2016, 08 août): *Le revenu de base permet de redistribuer la richesse qui vient du passé*, entrevue avec Martin Legros, philosophie magazine 18/08/2016 En ligne : <http://www.philomag.com/lactu/resonances/philippe-van-parijs-le-revenu-de-base-permet-de-redistribuer-une-richeesse-qui-vient-page-consultée-10/02/2017>

WEIR Suart (2014, 8 juillet), *Expérimentations Indienne : comment le revenu de base change des vies*. Site web mouvement Français pour un revenu de base .En ligne : <http://www.revenudebase.info/2014/07/08/experimentations-inde-rurale/>

ZI-ANN LUM (2017, 03 Janvier), “*A Canadian City Once Eliminated Poverty and nearly everyone forgot about it*”, Huffington-post.

Autres

ALLEGRE Guillaume (2012), *Comment peut-on défendre le revenu de base ?*, les notes numero 39, 19 décembre, ofce. En ligne : <https://www.ofce.sciences-po.fr/pdf/notes/2013/note39.pdf>

ARIÉS Paul (2013), *Un revenu social démonétarisé*, revue Mouvements des idées et des luttes, Printemps.

AUBRY François (1999), *l'allocation universelle fondement et enjeux*, Publié par la Confédération des syndicats nationaux (CSN). En ligne : <https://unites.uqam.ca/econos/allun.pdf>

BRAUN Elisa, (2017, 10 février) *le fondateur d'ebay investit dans un revenu universel au Kenya* En ligne : <http://www.lefigaro.fr/secteur/high-tech/2017/02/10/32001-20170210ARTFIG00128-le-fondateur-d-ebay-investit-dans-un-revenu-universel-au-kenya.php>

ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC projet de loi 70. En ligne : <http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/projets-loi/projet-loi-70-41-1.html>

BOUTAU Aurélien (2007), *croissance décroissance et soutenabilité*. Revue critique d'écologie politique. Source en ligne : <http://ecorev.org/spip.php?article576>
personnelle », *Travail et Emploi*, 126 | 2011, 61-70

CENTRE D'ARCHIVES DE VAUDREUIL SOULANGE. Source en ligne : <http://www.chlapresquile.qc.ca/histo/lettres-fc/monnaie.html>

CLERC Denis (2016), *revenu de base pour tous une fausse bonne idée, observatoire des inégalités*. Source disponible en ligne : http://www.associations-citoyennes.net/wp-content/uploads/2017/01/Revenu-de-base-pour-tous_-une-fausse-bonne-id%C3%A9e-observatoireIn%C3%A9galit%C3%A9sMars16.pdf page consultée le 10/03/2017

CLERC Denis (2016, 15 Mars), *le revenu de base pour tous une fausse bonne idée, Observatoire des inégalités*, 15 Mars. En ligne : http://www.associations-citoyennes.net/wp-content/uploads/2017/01/Revenu-de-base-pour-tous_-une-fausse-bonne-id%C3%A9e-observatoireIn%C3%A9galit%C3%A9sMars16.pdf

COLLIN Chantal CAMPBELL Bonnie (2008), *Mesurer la pauvreté un défi pour le Canada*, division des affaires sociales. Source en ligne: <http://www.bdp.parl.gc.ca/content/lop/ResearchPublications/prb0865-f.pdf>

COUTURIER Evelyn (2013), «*revenu minimum garanti*» : *trois études de cas*, institut de recherche sociaux économique, Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS). Source électronique

CORSANI Antonella (2013), *économie politique et revenu inconditionnel d'existence*, un hommage à André Gorz revue mouvement numéro 73, printemps

DAVALA Sarath, JHABVALA Renana, STANDING Guy, KAPOOR Soumya Mehta (2015) *Basic Income a transformative Policy for India*, Bloomsbury publishing Plc

DOMINGO Pauline, PUCCI Muriel (2011), *le non recours au rsa et ses motifs*, comité nationale d'évaluation du rsa, Annexe, décembre. En ligne : http://social-sante.gouv.fr/IMG/pdf/1_Le_non-recours_au_rSa_et_ses_motifs.pdf

FÉDÉRICI Sivlia (2017, 30 Janvier), *Salaire contre travail ménager* Info lutte, site coopératif d'info et de lutte, Paris Banlieue. Source en ligne : <https://paris-luttes.info/salaire-contre-le-travail-menager-1121?lang=fr> consultée le 02/06/2017

FINLANDE Rapport préliminaire sur le revenu de base, (2016, 13 avril), Mouvement Français pour un revenu de base. En ligne : <http://revenudebase.info/2016/04/13/finlande-rapport-preliminaire-revenu-de-base/>

FORGET Evelyn (2012, 06 décembre), *expérimentation Mincome*, entrevue avec le mouvement Français pour un revenu de base. Source en ligne : <http://revenudebase.info/2012/12/06/evelyn-forget-experimentation-mincome-canada/>

FRIOT Bernard(s.d), *pour un salaire universel*, espace Marx Source en ligne : <http://www.espaces-marx.net/IMG/pdf/Friot-Pour-un-salaire-universel.pdf>

FRIOT Bernard(2016), *le capitalisme rentier qui n'assume pas d'être employeur*, entretien réalisé par Olivier Morin, Humanité En ligne : <http://www.humanite.fr/bernard-friot-un-capitalisme-rentier-qui-nassume-plus-detre-employeur-602372>

FRIOT Bernard, (2012, 29 Février) « *Le déclin de l'emploi est-il celui du salariat ? Vers un modèle de la qualification personnelle* », *Travail et Emploi* [En ligne], URL : <http://travailemploi.revues.org/5167> ; DOI : 10.4000/travailemploi.5167

GENAUTO Carvalho et DZIMIRA Sylvain, (2000) : *don et économie solidaire*, préface de Alain Caillé et Jean Louis Laville la petite bibliothèque du Mauss.

GOUVERNEMENT DU CANADA (2014): Horizon de politique au gouvernement <http://www.horizons.gc.ca/fra/contenu/enjeux-de-politiques> page consultée le 22 juin 2016

GOUVERNEMENT DU CANADA (2014), enjeux de politiques, technologies émergentes, 17 Mars, <http://www.horizons.gc.ca/fra/contenu/enjeux-de-politiques> pages consultée 09/10/2016

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (s.d), Ministère de l'emploi et de la solidarité sociale, Revenu minimum garanti. En ligne : <http://www.gouv.qc.ca/FR/RevenuMinimumGaranti/Pages/Accueil.aspx#>

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, Ministère du travail de l'emploi et de la solidarité sociale, Programme d'aide sociale services citoyens en ligne : <http://www4.gouv.qc.ca/FR/Portail/Citoyens/Evenements/immigrer-au-quebec/Pages/programme-aide-sociale.aspx>

GORZ André (2002), *Pour un revenu inconditionnel suffisant*, transversales/science-Culture a publié (n° 3, 3^e trimestre). en ligne : <http://www.societal.org/docs/55.htm>

GORZ André(1992), *L'écologie politique entre expertocratie et autolimitation*, Actuel Marx, n°12, 1992

HARRIBEY Jean-Marie (1996), *Théorie de la justice, revenu et citoyenneté*, La Revue du M.A.U.S.S. semestrielle, « Vers un revenu minimum inconditionnel ? », n° 7,1 semestre, La découverte. p. 188-198,

HOMMAGE À YOLANDE BRESSON (2014, 6 septembre), Mouvement Français pour un revenu de base, 6 septembre.

HUM, LAUD, METCAFF, SABOURIN, *basic annual mincome experiment*, sample design assignment model, technical repport numero 2. en ligne : <https://dataverse.lib.umanitoba.ca/dataset.xhtml?persistentid=doi:10.5203/fk2/vpzils>

JAPPE Anselm, (2017), *le côté obscur de la valeur et le don*. Source en ligne : http://www.palim-psao.fr/article-le-cote-obscur-de-la-valeur-et-le-don-par-anselm-jappe_p.99-12

JOURDAN Stanislas (2015,1 avril), *19 économistes appellent la BCE à faire du « Quantitative Easing for the people »*, Mouvement Français pour un revenu de base. En ligne : <http://revenudebase.info/2015/04/01/lettre-financial-times-bce-quantitative-easing-for-the-people/>

JOURDAN Stanislas (2015, 23 Février), *Vers un consensus pour le revenu de base*, mouvement Français pour un revenu de base, source en ligne : <http://revenudebase.info/2015/02/23/finlande-consensus-revenu-universel/>

LANDY Frédéric (2014) *Quelle sécurité alimentaire en Inde ? Dilemmes économiques, socio-politiques et environnementaux.* : Une mise en miroir francilienne FMSH-WP-2014-69

LA GRANDE RELÈVE(1987), *manuel de réflexion socio-économique*. M 1669. Numero 852. 10F. Source en ligne : <http://www.economiedistributive.fr/IMG/pdf/GR852.pdf> page consultée le 10/03/2017

LEPESANT (2013), *considérer ensemble revenu inconditionnel et monnaies locales*, Mouvement numéro 73, printemps.

LIEGEY Vincent (2012), *repolitiser la société, resocialisé la politique*, parti pour la Décroissance conviviale. En ligne : https://www.partipourladecroissance.net/?page_id=685

LÉTRIGUIER christian (2013), *le secteur agricole en inde : Quelles mutations?* , publié par ifri centre Asie LétAsie vision 65. En ligne :

MACDONALD David, (2016) *A Policy Maker's Guide to Basic Income*, Commission, Canadian Center of Policy Alternatives October Source en ligne: https://www.policyalternatives.ca/sites/default/files/uploads/publications/National%20Office/2016/10/Policymakers_Guide_to_Basic_Income.pdf consultée le 15-12-2016

MARTINACHE Igor (2017), « Louis Chauvel, *Les classes moyennes à la dérive* », *Lectures* [En ligne], Les comptes rendus, 2007, mis en ligne le 20 juillet 2007. URL : <http://lectures.revues.org/432>

MOATI Sandra, (2015). *Revenu de base : la bonne ou la mauvaise utopie*. Politique n° 067 – juillet

MONTI Anton(2016), *Traduit de l'italien par Federico Serge*, « Revenu universel. Le cas finlandais », *Multitudes*, 2/2016 (n° 63), p. 100-104

QUÉBEC SOLIDAIRE (2012), *Commission thématique sur le travail*, document interne de Qs, Argumentaire revenu minimum garanti 06 Juin

OBSERVATOIRE DES INÉGALITÉS (19 Mars 2012, 19 Mars), *Pauvreté en Europe état des lieux* : En ligne : http://www.inegalites.fr/spip.php?page=article&id_article=1567

ODENORE Observatoire des non-recours aux droits et services (2012), *L'envers de la « fraude sociale »*. *Le scandale du non-recours aux droits sociaux*, Paris, La Découverte, coll. « Cahiers libres », 180 p., ISBN : 9782707173706.

PERCHERON Daniel (2016), *le revenu de base en France de l'utopie à l'expérimentation*, publié par le SENAT, Rapport d'information, fait au nom de la mission d'information n° 35 (2016-2017)- 13 octobre

PEREZ Yvan (2012, 18 décembre), *Baptiste Mylondo : il y a de la place à gauche pour le revenu de base !*, Mouvement Français pour un revenu de base. Source en ligne : <http://www.revenudebase.info/2012/12/18/revenu-pour-tous-mylondo/>

PORRAS Laila (s.d), *l'impact de la crise et des politiques d'austérité sur l'évolution du*

salair minimum une comparaison au sein de l'Union européenne. 17 pages. Source en ligne : <http://cemi.ehess.fr/docannexe/file/2899/porras.2015.pdf>

REETIKA Khera, *Cash vs. in-kind transfers: Indian data meets theory*, Original Research Article, *Food Policy*, Volume 46, June 2014, Pages 116-128

RSA-INCONDITIONNEL AQUITAINE (2015, 07 juillet), Mouvement Français pour un revenu de base), article source en ligne :: <http://www.revenudebase.info/2015/07/07/rsa-inconditionnel-aquitaine/>

RSA 2017 : *demande, montant, simulation du revenu de solidarité active* (2017) Source en ligne : <http://www.journaldunet.com/management/salaire-cadres/1159725-rsa/> page consultée le 03/30/2017

SEWA (2014), *A little more how much it is*, Piloting Basic Income transfers in Madhya Pradesh, India. http://unicef.in/Uploads/Publications/Resources/pub_doc83.pdf

SHARMA Amita (2008), *La loi nationale de garantie de l'emploi en milieu rural*. En ligne : <http://www.socialsecurityextension.org/gimi/gess/RessourceDownload.action?ressource.ressourceId=37619>.

VIE PUBLIQUE. *Système bismarckien-Beveridge protection sociale quelles caractéristiques*. En ligne.

VAN PARJIS Philippe (2014, 28 avril), *Un revenu de base inconditionnel en Europe aiderait à sortir de la crise* publié par le mouvement Français pour un revenu de base. Source en ligne : <http://revenudebase.info/2014/04/28/van-parijs-sortir-crise-euro-dividende/>

Audiovisuel

LES CONVERGENCES DU REVENU DE BASE (2014), Mouvement Français pour un revenu de base. En ligne : <https://youtu.be/fJxRNh5U9pA>

LA CAUSE DU PEUPLE(2013), Entrevue avec Jean-claude Michéa: <https://www.youtube.com/watch?v=5r-tlZfGPW0>